

**Projet « Renforcer le conseil agricole
pour accompagner les transitions agroécologiques
de l'agriculture familiale en Afrique
sub-saharienne » (ACOTAF)**

**État des lieux de la prise en compte
des transitions agroécologiques
dans la fourniture des services de
conseil agricole en Côte-d'Ivoire**



Consultant en charge de l'étude : GBOKO Kouamé Casimir

Septembre 2021



Table des matières

Résumé exécutif	12
1. Introduction.....	14
2. Brève présentation du projet ACOTAF.....	17
3. Notion d'agroécologie.....	18
4. Méthodologie.....	19
4.1 Rappels des grandes orientations méthodologiques.....	19
4.2 Processus d'échantillonnage.....	19
4.3 Processus de collecte et d'analyse des données	20
4.4 Chronogramme de l'intervention	21
4.5 Difficultés de l'étude.....	21
5. Résultats	22
5.1 Etat et dynamique de l'agroécologie au plan national.....	22
5.1.1 Agriculture Ivoirienne : une mixité de systèmes de cultures traditionnel et conventionnel	22
5.1.2 Sensibilité des politiques publiques sectorielles de la Côte d'Ivoire à l'AE..	23
5.1.2.1 Sensibilité des politiques agricoles à l'AE	24
5.1.2.2 Sensibilité des politiques environnementales et forestiers à l'AE.....	30
5.1.3 Positionnements des acteurs du développement agricole au sujet de l'agroécologie	33
5.1.4 Evaluation des besoins en transition agroécologique dans cinq filières prioritaires.....	37
5.1.4.1 Evaluation de l'intérêt et de la prise en compte des 13 principes opérationnels de l'AE par les cinq filières prioritaires	38
5.1.4.2 État des leviers pour la facilitation des transitions agroécologiques dans les cinq filieres prioritaires.....	59
5.1.5 Cartographie des initiatives de promotion de l'agroécologie	62
5.2 Présentation succincte du Système National de Conseil Agricole de la Côte d'Ivoire	69

5.3	Evaluation de la sensibilité des dispositifs de conseil agricole aux principes de l'agroécologie.....	73
5.3.1	Evaluation de la sensibilité de ANADER de l'AE.....	74
5.3.1.1	Atouts de l'ANADER.....	74
5.3.1.2	Prise en compte des principes opérationnels de l'AE par l'ANADER.....	75
5.3.1.3	Prise en compte des principes AE par l'ANADER.....	76
5.3.1.4	Difficultés de l'ANADER à promouvoir les principes AE.....	77
5.3.2	Evaluation du niveau de prise en compte des principes opérationnels de l'AE par les ONG.....	78
5.3.2.1	Atouts des ONG.....	78
5.3.2.2	Sensibilisation des ONG aux principes AE.....	79
5.3.2.3	Prise en compte des principes AE par les ONG.....	80
5.3.2.4	Difficultés des ONG à promouvoir les principes AE.....	81
5.3.3	Evaluation du niveau de prise en compte des principes opérationnels de l'AE par les Agro-industries.....	82
5.3.3.1	Atouts des sociétés agroindustrielles.....	82
5.3.3.2	Sensibilisation des sociétés agroindustrielles aux principes AE.....	82
5.3.3.3	Prise en compte des principes AE par les sociétés agroindustrielles.....	83
5.3.3.4	Difficultés des agroindustriels à promouvoir les principes AE.....	85
5.3.4	Prise en compte des réalités locales et autonomisation des producteurs par les différents dispositifs de conseil agricole.....	86
5.3.4.1	L'ANADER.....	86
5.3.4.2	Les ONG promouvant l'agroécologie.....	88
5.3.4.3	Les sociétés agroindustrielles.....	88
5.4	Analyses de quelques expériences faisant la promotion de l'AE.....	90
	Cette section présente une description détaillée d'une dizaine d'expériences de promotion de l'AE.	90
5.4.1	Initiative 1 : Transition agroécologique des maraîchers de Côte d'Ivoire (TAMCI).....	90
5.4.2	Initiative 2 : Utilisation des vers de terre dans la transformation des déchets en engrais (vermicompostage).....	92
5.4.3	Initiative 3 : Valorisation des initiatives pour une transition agroécologique locale en Côte d'Ivoire (VITAL).....	93
5.4.4	Initiative 4 : Rendre à tous des produits alimentaires de qualité garantis par un label SPG ivoirien agroécologique et/ou biologique (LABELIVOIRE).....	95
5.4.5	Initiative 5 : Projet d'association des cultures vivrières avec des plants d'arbres de production de charbon de bois dans la région de Dibokro.....	97
5.4.6	Initiative 6 : Projet agroforestier à base d'hévéa de TRCI.....	98

5.4.7	Initiative 7 : Formation et Sensibilisation aux principes agroécologiques de l'ONG Fert	100
5.4.8	Initiative 8 : Diffusion de l'association riziculture-pisciculture par la technique de juxtaposition de l'étang piscicole et du casier rizicole.....	101
5.4.9	Initiative 9 : Elevage de volaille avec parcourt de la Ferme « BasseCour »	102
5.4.10	Initiative 10 : Valorisation et transformation des déchets organiques par l'entreprise LONO	104
5.5	Sensibilisation des fonctions supports à l'agroécologie : Alignement et cohérence des fonctions supports du conseil agricole	105
5.5.1	Contexte macro-économique du développement agricole.....	105
5.5.2	Niveau de collaboration entre les fonctions supports et les dispositifs de conseil	107
5.5.3	Place de l'agroécologie dans les collaborations entre fonctions supports et les dispositifs de conseil agricole	109
6.	Discussions.....	110
7.	Conclusions.....	114
8.	Références Bibliographiques.....	116
9.	Annexes	118

Liste des figures

Figure 1. Vision, objectifs stratégiques et programmes du PNIA 2	25
Figure 2. Axes stratégiques REDD+ ancrés dans les moteurs de la déforestation selon la stratégie nationale REDD+	31

Liste des tableaux

Tableau 1. Liste de quelques initiatives de promotion de l'AE en Côte d'Ivoire	63
Tableau 2. Structures de développement et instituts de recherche associés	70
Tableau 3. Scores agrégés de la sensibilisation de l'ANADER sur la plus-value des principes de l'agroécologie	76
Tableau 4. Scores agrégés de la perception de l'intégration de stratégies et de pratiques adaptées pour la mise en œuvre des principes de l'agroécologie par l'ANADER.....	77
Tableau 5. Difficultés majeures rencontrées par l'ANADER pour promouvoir l'AE	78
Tableau 6. Scores agrégés de Sensibilisation des ONG sur la plus-value des principes de l'agroécologie	79
Tableau 7. Scores agrégés de la perception de l'intégration de stratégies et de pratiques adaptées pour la mise en œuvre des principes de l'agroécologie par les ONG.....	80
Tableau 8. Difficultés majeures rencontrées par les ONG pour promouvoir l'agroécologie et ses différents principes	81
Tableau 9. Scores agrégés de Sensibilisation des Agro-industrie sur la plus-value des principes de l'agroécologie	83
Tableau 10. Scores agrégés de la perception de l'intégration de stratégies et de pratiques adaptées pour la mise en œuvre des principes de l'agroécologie par les sociétés agroindustrielles.....	85
Tableau 11. Difficultés majeures rencontrées par les agro-industries pour promouvoir l'agroécologie et ses différents principes	86
Tableau 12. Scores de l'évaluation de la valorisation des savoirs endogènes et des réalités locales par les interventions de l'ANADER.....	87
Tableau 13. Évaluation de la capacité des bénéficiaires des interventions de l'ANADER à renouveler de façon autonome les solutions qui leur ont été proposées.....	87
Tableau 14. Évaluation de la valorisation des savoirs endogènes et des réalités locales par les interventions des ONG	88
Tableau 15. Évaluation de la capacité des bénéficiaires des interventions des ONG à renouveler de façon autonome les solutions qui leur ont été proposées	88
Tableau 16. Évaluation de la valorisation des savoirs endogènes et des réalités locales par les interventions de l'agro-industrie	89
Tableau 17. Évaluation de la capacité des bénéficiaires des interventions de l'agro-industrie à renouveler de façon autonome les solutions qui leur ont été proposées	89
Tableau 18. Intensité des collaborations entre les organisations de Conseil Agricole et les fournisseurs des fonctions support	108

Liste des encadrés

Encadré 1. aperçu des activités de promotion de l'AE prévues dans le programme « Productivité et développement durable de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique » du PNIA 2.....	27
Encadré 2. Compréhension de l'agroécologie par des acteurs interviewés	35
Encadré 3. Brève description des activités relatives à l'Agroécologie mises en œuvre par les acteurs rencontrés	36

Liste des annexes

Annexe 1. Descriptif des 13 principes opérationnels de l'agroécologie	118
Annexe 2. Liste complémentaire d'initiatives de promotion de l'agroécologie en Côte d'Ivoire	119
Annexe 3. Évaluation des besoins en transitions agroécologiques dans la filière cacao	121
Annexe 4. Évaluation des besoins en transitions agroécologiques dans la filière manioc	123
Annexe 5. Évaluation des besoins en transitions agroécologiques dans la filière Maraichage	126
Annexe 6. Évaluation des besoins en transitions agroécologiques dans la filière Volaille.....	128
Annexe 7. Évaluation des besoins en transitions agroécologiques dans la filière coton.....	129
Annexe 8. Évaluation de l'État des leviers pour la facilitation des transitions agroécologiques dans la filière cacao.....	132
Annexe 9. Évaluation de l'État des leviers pour la facilitation des transitions agroécologiques dans la filière Maraichage.....	133
Annexe 10. Évaluation de l'État des leviers pour la facilitation des transitions agroécologiques dans la filière Manioc	135
Annexe 11. Évaluation de l'État des leviers pour la facilitation des transitions agroécologiques dans la filière Volaille.....	136
Annexe 12. Évaluation de l'État des leviers pour la facilitation des transitions agroécologiques dans la filière Coton.....	137

Liste des sigles et abréviations

2PAI-Bélier	: Projet de Pôle Agro-Industriel dans la région du Bélier et du district de Yamoussoukro
2QC	: Quantité-Qualité-Croissance
ACOTAF	Accompagner les transitions agroécologiques de l'agriculture familiale en Afrique sub-saharienne
AE	Agroécologie
AFD	: Agence Française de Développement
AFDI	: Agriculteurs français et développement international
AIER	: Association Ivoire Eco Responsable
ANADER	: Agence National d'Appui au Développement Rural
ANAVICI	: Association Nationale des Aviculteurs de Côte d'Ivoire
ANOPACI	: Association National des Organisation Professionnelles Agricoles de Côte d'Ivoire
ARSO	: Autorité pour la Région du Sud-Ouest
AVB	: Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama
CCA	: Conseil Coton Anacarde
CCC	: Conseil Café-Cacao
CEDEAO	: Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest
CFRA	: Centre de Formation Rurale d'Abengourou
CFSI	: Comité Français pour la Solidarité Internationale
CIDT	: Compagnie Ivoirienne de Développement des Textiles
CIDV	: Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Vivriers
CIRAD	: Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CMA	: Centre ivoirien du machinisme agricole
CNRA	: Centre National de Recherche Agronomique
CORAF	: Conseil Ouest et centre Africain pour le Recherche et le développement agricole
CSRS	: Centre Suisse de Recherche Scientifique
DEFIP	: Programme de Développement des Filières Piscicoles
ECOWAP	: Politique Agricole des Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
ENSA	: École Nationale Supérieure d'Agronomie
ESA	: Ecole Supérieure d'Agronomie
FAO	: Food and Agriculture Organization
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FCIAD	: Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable
FCIAD	: Innovation Agricole Durable
FDF	: Fondation De France
FIDA	: Fonds Interprofessionnel de Développement Agricole
FIRCA	: Fond interprofessionnel pour la recherche et le Conseil Agricole
FOCARCI	: Forum du conseil Agricole et Rural de la Côte d'Ivoire

FPC-CI COOPCA	: Fédération des Unions des Sociétés Coopératives des Producteurs de la filière Coton de Côte d'Ivoire
FV	: Système Formation et Visite
GIZ	: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GRP	: Graduate Research Programm
IAB	: Institut Agricole de Bouaké
ICI	: Internationale Cocoa Initiative
IECD	: Institut Européen de Coopération et de Développement
IITA	: International Institut of Tropical Agriculture
INP-HB	: Institut National Polytechnique Houphouët Boigny
INTERCOTON	: Interprofession du Coton
IPRAVI	: Inter Profession Avicole Ivoirienne
IRAM	: Institut de Recherche et d'Application des Méthodes de Développement
IRAT	: Instituts de Recherche en Agronomie Tropicale et de cultures vivrières
IRCA	: Institut de recherche sur le Caoutchouc
IRFA	: Institut de recherche sur les fruits et agrumes
IRHO	: Institut de Recherche sur les Huiles et les Oléagineux
LAB	: Lycée Agricole de Bingerville
LABELIVOIRE	: Label SPG Ivoirien agroécologique et/ou biologique
MALEBI	: Membres des Femmes productrices et vendeuses de charbon de bois
MARIGO	: Maraichage Agroécologique périurbain en Côte d'Ivoire
MCI	: Ministère du Commerce Et De l'Industrie
MEAE	: Ministère de l'Europe et de Affaires Etrangères
MINADER	: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MOTORAGRI	: Société pour le Développement de la Motorisation de l'Agriculture
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OP	: Organisation Paysanne
PACS	: Projet d'Appui à la Compétitive des Services
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PATAE	: Programme d'Appui à la Transition Agroécologique en Afrique
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIF	: Projet d'Investissement Forestier
PNASA	: Programme National d'Appui aux Services Agricoles
PNAR	: Plan National d'Actions de Reboisement
PND	: Plan National de Développement
PNIA II	: Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération
PNSFR	: Programme National de Sécurisation Foncière Rurale
PRO2M	: Projet d'Appui au Développement des filières Manioc et Maraichers en Côte d'Ivoire
PSDEPA	: Plan stratégique de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture en Côte d'Ivoire

PVA	: Projet Pilote de Vulgarisation Agricole
REED+	: Reduction des Emissions provenant du Déboisement et de la Déforestation de la forêt
RESCAR-AOC	: Réseau des Services de Conseil Agricole et Rural d'Afrique de l'Ouest et Centrale
REZOBIO	: Projet d'accompagnement à la transition de production de cacao biologique et/ou agroforesterie
RSE	: Responsabilité Sociétale des Entreprises
SAPH	: Société Africaine de Plantation d'Hévéa
SATMACI	: Société d'Assistance Technique pour la Modernisation de l'Agriculture en CI
SCB	: Société de Culture Bananière
SCZSB	: Société Coopérative Zone Savane De Bouaflé
SODE	: Société de Développement
SNDR	: Stratégie nationale révisée de développement de la filière riz en côte d'Ivoire
SODEFEL	: Société de Développement des Fruits et Légumes
SODEFOR	: Société de Développement de la Forêt
SODEPALM	: Société de Développement du Palmier
SODEPRA	: Société de Développement des Productions Animales
SODERIZ	: Société de Développement de la Riziculture
SPG	: Système Participatif de Garantie
SRI	: Système de Riziculture Intensive
TAMCI	: Transition Agroécologique des Maraichers de Côte d'Ivoire
TDR	: Termes De Reference
TRCI	: Tropical Rubber Côte d'Ivoire
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UFCCI	: Union Fédérale des Consommateurs de Côte d'Ivoire
UIREC	: Union Inter-Régionale Des Sociétés Coopératives
VITAL	: Valorisation des Initiatives pour une Transition Agroécologique Locale de Côte d'Ivoire
WAAPP / PPAO	: Programme de Production Agricole en Afrique de l'Ouest
WASCAL	: West African Science Service Centre on Climate Change and Adapted Land Use

Résumé exécutif

L'objectif général de cette étude était de faire état des lieux de la prise en compte des transitions agroécologiques dans la fourniture des services de conseil agricole en Côte d'Ivoire. Dans la conduite de cette étude, la revue documentaire (analyse de rapport, visite de site internet, etc.) et des entretiens semi-directifs en face à face, au téléphone et par vidéo-conférence, des ateliers d'échange avec des acteurs du développement agricoles et l'organisation d'ateliers sont les principaux outils utilisés pour collecter des données sur l'état et dynamique de l'agroécologie (AE) en Côte d'Ivoire, la sensibilité des dispositifs de conseil agricole aux principes de l'agroécologie et l'alignement et de cohérence des fonctions supports du conseil agricole dans la promotion de l'AE.

État et dynamique de l'agroécologie au plan national

Les politiques publiques en matière d'agriculture, de l'environnement et de la gestion des forêts sont relativement sensibles à « l'agriculture durable », proche de la notion d'agroécologie. Cependant, la Côte d'Ivoire n'a pas une position claire par rapport à l'AE comme c'est le cas en France avec le plan agro-écologique lancé en 2012. Par ailleurs, il n'existe pas au niveau national de plateforme de la société civile et professionnelle pour l'AE comme cela existe au Sénégal, ni de plateforme pour la promotion de l'agriculture écologique et biologique comme au Bénin. Toutefois sur le terrain il existe une réelle dynamique de promotion de l'AE en Côte d'Ivoire portée à la fois par quelques producteurs, des ONG et des chercheurs militants et convaincus de l'AE, des projets à financement extérieur et l'agro-industrie.

Sensibilité des dispositifs de conseil agricole aux principes de l'agroécologie

Une grande partie des initiatives de promotion et développement de l'AE sont soutenues par des dispositifs de conseil agricole soit internalisés dans les projets soit mis en place par les ONG, l'ANADER et récemment par les agroindustriels surtout en ce qui concerne la promotion de systèmes de culture pérennes agroforestiers. Cela prouve que le système national de conseil agricole (SNCA) présente une certaine sensibilité à l'AE. Cependant, il est donné de constater que les principaux dispositifs de conseil du SNCA mobilisent les méthodes classiques de conseil (formation, démonstration, visites au champ, etc.) basées sur les approches de transfert de connaissances et de technologies, sans toutefois

chercher à les renouveler ou les faire évoluer pour tenir compte de la complexité que nécessite la transition agro-écologique. Ce qui interroge sur la capacité du système national de conseil agricole (SNCA) à accompagner efficacement une véritable transition agro-écologique en Côte d'Ivoire.

Alignement et de cohérence des fonctions supports du conseil agricole dans la promotion de l'AE

Cette étude montre que les structures de recherche (CNRA, CSRS, les universités), la formation agricole académique et technique professionnelle, les bailleurs de fonds locaux (FIRCA) et internationaux (EU, AFD) mènent des activités de promotion de l'AE. De manière générale, ces fonctions supports ont des collaborations plus ou moins importantes avec les dispositifs de conseil agricole (ANADER, ONG, Agroindustrie). Cependant, la part de l'agroécologie dans ces collaborations est assez moyenne. En effet il y a des recherches pointues et des formations qui se font dans les centres de recherche et dans les Universités sur les alternatives aux pesticides et engrais chimiques. Cependant, ces recherches se font avec une faible implication des organismes de conseil agricole. Par ailleurs, hormis la filière cacao et dans une moindre mesure la filière maraîchère, le financement d'activité de conseil orientée vers l'agroécologie de manière générale est encore très faible.

Que peut faire ACOTAF pour accompagner la promotion de l'AE en Côte d'Ivoire ?

En vue d'accompagner les dynamiques actuelles de promotion de l'AE en Côte d'Ivoire, ACOTAF peut apporter des appuis ponctuels du point de vue technique à un projet ou ONG porteur de l'AE qui souhaite améliorer ses méthodes et outils de conseil. ACOTAF pourrait aussi organiser un atelier de sensibilisation à l'AE (les 13 principes) pour les agents des dispositifs de conseil (Agro-industrie, ONG et ANADER) en collaboration avec le FOCARCI.

1. Introduction

1.1. Contexte national

Depuis les indépendances, l'agriculture en sens large (agriculture vivrière et de rente ainsi que l'élevage et la sylviculture) demeure le socle de l'économie ivoirienne. Selon la Banque Mondiale, elle a contribué à créer en 2018 21,5% du PIB de la Côte d'Ivoire et est de loin la majeure source de devises du pays, comptant pour approximativement 60% de ses exportations. Elle procure encore un revenu stable ou un emploi à 51,2% des ménages en 2015 (Banque mondiale 2019). Ces résultats ont été soutenus par la mise en place d'un conseil agricole basé sur des démarches descendantes de type « transfert de technologies » et organisé par filière, favorisant l'intensification agricole basée entre autres sur le recours massif aux intrants chimiques importés (engrais, pesticides), le progrès génétique et la mécanisation.

Ce modèle productif mis en œuvre pour répondre aux défis de l'économie de la Côte d'Ivoire a généré **plusieurs problèmes de nature** : (i) **Économique** : maintien de la pauvreté en milieu rural et de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays ; (ii) **Sociale** : marginalisation des groupes vulnérables, besoin de politiques inclusives ; (iii) et surtout **Environnementale** : destruction de la faune et de la flore, déforestation, dégradation des sols, pollution des nappes, etc. Ces problèmes complexes qui sont difficiles à résoudre avec les seules démarches de transfert de technologies et les principes de la révolution verte menacent considérablement la durabilité des filières agricoles et le bon fonctionnement des écosystèmes supports de la production agricole.

Face au constat de ces résultats mitigés du développement de l'agriculture, l'agroécologie apparaît comme une alternative pour assoir à la fois un développement socio-économique durable et la préservation de l'environnement. En Côte d'Ivoire, il existe en ce moment plusieurs initiatives de promotion et de développement de l'agroécologie souvent menées à petite échelle par divers projets. Les services de conseil agricole ont un rôle déterminant à jouer dans la consolidation et la réussite de ces initiatives de promotion de l'agroécologie. Ils sont essentiels pour aider les agriculteurs et les éleveurs à acquérir de nouvelles

connaissances et les aider à passer à des pratiques agro-écologiques en modifiant leur perception et leur compréhension des questions sociales et environnementales posées par l'agriculture conventionnelle.

Cependant, les initiatives de promotion de l'AE sont souvent menées de façon disparate, sans une réelle coordination ni mise en synergie entre les acteurs et les parties prenantes. Par ailleurs, les travaux de capitalisation des expériences et des acquis techniques, organisationnels et méthodologiques sont rares tout comme les synthèses par filière et les analyses comparatives entre ces initiatives. Il en résulte une connaissance plutôt incomplète des défis et acquis. Cette situation rend difficiles la planification et la mise en œuvre des interventions pour renforcer la sensibilité des systèmes de conseil agricole à l'agroécologie. Pour comprendre comment l'agroécologie s'insère dans le secteur agricole ivoirien, le projet ACOTAF a lancé une étude sur l'état des lieux de la prise en compte des transitions agroécologiques dans la fourniture des services de conseil agricole en Côte d'Ivoire.

1.2 Bref aperçu de l'état des lieux du conseil agricole

Au lendemain de l'indépendance, le conseil agricole était principalement fourni par l'État. A la fin des années 80, les plans d'ajustement structurel poussent l'État à se désengager rapidement du conseil agricole. Le désengagement de l'État a laissé un paysage de conseil agricole en Côte d'Ivoire marqué par le pluralisme. En effet depuis le début des années 90, en plus de l'ANADER, une structure semi-publique avec une participation de l'État à hauteur de 35 %, le conseil agricole est assuré par une diversité d'autres acteurs tels que les agro-industries, les fournisseurs d'intrant agricole, les organisations des producteurs (OP), les organisations non-gouvernementales (ONG), les bureaux d'études, etc.

1.3 Objectifs de l'étude

L'objectif général de cette étude est de faire l'état des lieux de la prise en compte des transitions agroécologiques dans la fourniture des services de conseil agricole en Côte d'Ivoire.

De façon spécifique, la mission vise à atteindre les objectifs suivants :

- i. Réaliser une cartographie des principales expériences de promotion de l'agroécologie au niveau national en mettant le focus sur les outils et méthodes de conseil qui ont été mobilisés dans ce cadre
- ii. Évaluer la sensibilité du système de conseil agricole à l'agroécologie ; une attention particulière sera accordée au niveau et modalité de prise en compte, mais aussi aux échelles d'intervention (parcelle, l'exploitation agricole, filière et système alimentaire local)
- iii. Analyser la cohérence et le niveau d'interaction entre les fonctions supports (R-D, formation, coordination, capitalisation) et les dispositifs de conseil agricole étudiés
- iv. Mettre en évidence les facteurs techniques, organisationnels ou politiques susceptibles de faciliter ou de freiner le développement de l'agroécologie
- v. Identifier avec les acteurs et les parties prenantes les domaines prioritaires d'intervention pour le renforcement des capacités du conseil agricole dans une optique de promotion de l'agroécologie.

1.4 Structure du rapport

Le présent document est structuré comme suit. La section 2 fait une brève présentation de la notion de l'Agroécologie. Dans la Section 3, l'approche méthodologique de l'étude est décrite. La section 4 présente les résultats de l'étude. Enfin, la section 5 propose une discussion de l'étude et tire les principales conclusions. Des propositions des actions de capitalisation et d'accompagnement par ACOTAF sont également faites.

2. Brève présentation du projet ACOTAF

Le projet « Renouveler les services de conseil agricole pour accompagner les transitions agroécologiques de l'agriculture familiale en Afrique subsaharienne » (ACOTAF) est mis en œuvre par le consortium formé par le CIRAD, l'IRAM, Inter-réseaux et le RESCAR-AOC. Débuté en décembre 2020 pour une durée de 3 ans, il bénéficie de l'appui financier du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères MEAE (France). Son objectif global est d'améliorer les performances et les impacts des systèmes intégrés de conseil agricole et des dispositifs de terrain destinés aux agricultures familiales d'Afrique subsaharienne en vue d'obtenir les changements souhaités par les producteurs et productrices et les décideurs. De façon spécifique, il s'agit de renforcer la gestion des connaissances et les capacités des acteurs du conseil pour un renouvellement du conseil agricole qui favoriserait les transitions agroécologiques en Afrique subsaharienne.

ACOTAF se veut une contribution à l'opérationnalisation de l'agroécologie comme alternative au modèle productif de la révolution verte longtemps préconisé et mis en œuvre pour répondre aux défis de l'agriculture en Afrique de l'Ouest et du Centre. Ces défis urgents et connexes sont d'ordre économique (sécurité alimentaire et nutritionnelle, création de richesse et d'emplois), social (autonomisation des groupes vulnérables, développement inclusif) et environnemental (résilience climatique, gestion durable des ressources naturelles). L'étude qui fait l'objet de ce document est la première activité du projet ACOTAF.

3. Notion d'agroécologie

Selon la FAO, l'agroécologie est une approche intégrée qui applique concomitamment des notions et des principes écologiques et sociaux à la conception et à la gestion des systèmes alimentaires et agricoles. Elle vise à optimiser les interactions entre les végétaux, les animaux, les humains et l'environnement, sans oublier les aspects sociaux dont il convient de tenir compte pour qu'un système alimentaire soit durable et équitable. La FAO considère que l'agroécologie repose sur 10 principes opérationnels. Cependant dans cette étude nous avons considéré les 13 principes précisés par le Haut Panel d'experts de la sécurité alimentaire permettant d'aborder de façon holistique l'agroécologie (HPLE, 2019). Ces 13 principes AE sont présentés à l'

Annexe 1. Ces deux conceptions de l'agroécologie sont très proches avec des principes communs.

Le terme d'agroécologie, bien que connu depuis une décennie en Afrique l'Ouest, n'est pas toujours utilisé dans les documents de politiques publiques et de stratégie des organisations publiques, privées et professionnelles. Dans certains pays le terme **d'agriculture durable** est préféré. L'Agriculture durable se réfère à la définition du développement durable c'est-à-dire "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs". Le concept insiste sur le respect de limites écologiques et environnementales, et de viabilité économique et sociale. L'Agriculture durable vise donc à réduire fortement l'empreinte environnementale, par exemple : limitation de l'effet de serre, réduction de la dégradation des sols, limitation de la dépense énergétique fossile, réduction des déchets, limitation d'usage de pesticides et de ce qui porterait atteinte à la santé des hommes et de l'environnement, utilisation des services écologiques fournis par les écosystèmes (AVSF 2011). Le concept d'agriculture durable est donc très proche de celui de l'agroécologie.

4. Méthodologie

4.1 Rappels des grandes orientations méthodologiques

La démarche méthodologique utilisée pour cette étude comprenait : (i) une revue documentaire, (ii) des entretiens avec des personnes ressources et les acteurs ; (iii) la conception et l'organisation de sondages ; (iv) des évaluations multicritères et ; (v) l'organisation d'une ou de plusieurs rencontres de partage, de consolidation et de validation des résultats avec un petit nombre de personnes ressources. Cette démarche méthodologique a fait l'objet d'échanges entre le CIRAD, l'IRAM, le consultant et le FOCARCI. Elle a donc été participative et itérative.

4.2 Processus d'échantillonnage

Pour la réalisation de cette étude, la méthode d'échantillonnage raisonnée a été utilisée pour le choix des acteurs interviewés. Dans un premier temps, une liste non exhaustive des structures en charge des fonctions supports (structures de recherche, de formation professionnelle et académique, de financement, de coordination et planification stratégique) et les différents types de dispositifs de conseil agricole (ANADER, ONGs, Agro-industries, cabinets privés) a été dressée. Par la suite, une demande de rendez-vous pour des entretiens a été adressée par mail aux responsables de ces structures. Seuls les responsables ayant répondu favorablement à la demande ont été interviewés.

Ces entretiens ont permis d'identifier des acteurs et projets développant des activités de promotion de l'agroécologie. Les responsables des structures interviewés et les acteurs porteurs d'initiatives relatives à l'agroécologie ont été

cooptés pour participer aux différents mini-ateliers organisés tout au long de l'étude.

4.3 Processus de collecte et d'analyse des données

Les données de l'étude ont été collectées en utilisant plusieurs outils :

- Une revue documentaire (analyse de rapport, visite de site internet, etc.) ;
- Des entretiens semi-directifs en face à face, au téléphone et par vidéoconférence ;
- Des mini-ateliers (par filière prioritaire) d'une durée moyenne d'une heure 30 min pour l'évaluation des besoins en transitions agroécologiques dans cinq filières prioritaires
- Un atelier avec un panel d'expert pour l'évaluation de la sensibilité des différentes catégories de fournisseurs du conseil agricole aux principes de l'AE ;
- Un atelier de partage et de validation des résultats de l'étude, tenu le 20 Août dans la salle de réunion du Conseil coton anacarde (CCC) avec 13 participants.

Des comptes rendus des différents entretiens menés ont été rédigés afin de faciliter les analyses qualitatives. Concernant les ateliers, après la présentation de la méthodologie de travail, les participants ont été invités à remplir individuellement des grilles de notation. Lorsque cela a été possible, une discussion sur des points particuliers a été ouverte. Au terme des ateliers, les données collectées ont été saisies dans des tableurs Excel. Des calculs des scores agrégés ont été ensuite faits. Les données quantitatives ont été analysées en utilisant des statistiques descriptives simples (moyennes et fréquences). Ces statistiques ont été complétées par des données issues des entretiens et des revues documentaires.

À la fin de l'étude, les résultats ont été présentés pour validation lors d'un atelier organisé par le FORCACI. Cette rencontre de validation a été l'occasion de recueillir les éventuels compléments d'information, les remarques et les suggestions des participants sur les résultats et les recommandations de l'étude. Par ailleurs, les participants à cette rencontre ont discuté des interventions nécessaires pour renforcer la sensibilité du système national de conseil agricole à l'agroécologie.

4.4 Chronogramme de l'intervention

Le chronogramme de l'étude se présente comme suit :

- 11 mai 2021 : début de l'étude avec une réunion de cadrage méthodologique entre les commanditaires et l'ensemble des consultants de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Burkina Faso, du Bénin et de la Guinée.
- 14 mai 2021 : réunion entre M. Dugué, le FOCARCI (la structure d'appui à l'étude en Côte d'Ivoire) et le Consultant Côte d'Ivoire.
- Entre 21 juin et 14 juillet 2021 : mini-ateliers par filière prioritaire (cacao, coton, maraîcher, manioc, volaille) ;
- 07 juillet 2021 : atelier d'évaluation de la sensibilité des différentes catégories de fournisseurs du conseil agricole aux principes de l'AE organisé à Abidjan au siège de l'ANADER ;
- 20 Août 2021 : atelier de partage et de validation des résultats de l'étude, organisé à Abidjan dans les locaux du Conseil coton anacarde (CCA).

Tout au long de l'étude, des entretiens semi-directifs en face à face, au téléphone et par vidéoconférence ont été menés avec des acteurs du développement agricole.

4.5 Difficultés de l'étude

La difficulté majeure rencontrée dans la conduite de l'étude était la disponibilité des acteurs à rencontrer. De nombreux acteurs ciblés par l'étude n'ont pas réagi à nos sollicitations pour des raisons de calendriers de travail trop chargés.

5. Résultats

5.1 Etat et dynamique de l'agroécologie au plan national

Dans cette section, nous analyserons le contexte macro-économique du développement agricole pour voir dans quelle mesure il est sensible à l'AE.

5.1.1 Agriculture Ivoirienne : une mixité de systèmes de cultures traditionnel et conventionnel

L'agriculture (vivrière et de rente) demeure un secteur de prime importance pour l'économie de la Côte d'Ivoire même si son poids dans le PIB national a diminué de 47,9 % en 1960 à environ 21,5% en 2018. Elle couvre environ 8,3 millions d'hectare et procure encore un emploi à plus de la moitié des ménages (exactement 51,2% en 2015) (Banque Mondiale 2019).

Dans l'agriculture ivoirienne, les systèmes de culture traditionnels et conventionnels se côtoient. Le système traditionnel concerne les pratiques culturelles qui n'ont quasiment pas évoluées depuis un siècle. Il s'agit d'une agriculture de subsistance basée sur la production de manioc, d'igname, de riz pluvial et de maraichage de saison des pluies et un peu d'élevage extensif de ruminants ou à cycle court (volaille et porc). Les principales caractéristiques de ce type d'agriculture sont : exploitation dans un cadre familial, avec participation aux tâches de tous les membres de la famille ; surfaces cultivées de petite taille ; matériel agricole relativement sommaire ; pas d'utilisation d'intrants (engrais et pesticides) sur des défriches de jachères longues ; polyculture avec une association de cultures, etc. Ce système de culture est généralement destiné à l'autoconsommation ou pour nourrir les animaux. Cependant, les éventuels surplus sont parfois commercialisés, généralement au marché du village ou de la ville la plus proche.

il existe également des exploitations familiales mais recourant souvent à de la main d'œuvre qui utilisent plus d'intrants, de variétés sélectionnées et parfois de matériels motorisés, une forme de production que l'on nomme habituellement agriculture conventionnelle car basée sur les principes largement repris dans les

politiques agricoles, ceux de la révolution verte du début des années 60. Ces exploitations ont engagé un processus d'intensification classique et pour certaines d'entre elles de spécialisation. Selon les régions elles sont à l'origine de la production de riz, des cultures maraichères irriguées, du coton en rotation avec le maïs, du café et du cacao qui reçoivent des intrants chaque année et en quantité et plus récemment le volaille issu d'unité semi-industrielle.

En plus de ces secteurs de production, il y a les cultures de palmier à huile, d'hévéa et de canne à sucre pratiquées sur de vastes domaines modernes gérés par les agro-industries et basées sur le modèle de l'agriculture conventionnelle (monoculture, forte utilisation d'intrants de synthèse).

Au regard cette description faite ci-dessus, il ressort qu'en Côte d'Ivoire, des pratiques agro-écologiques font traditionnellement partie des habitudes des petits agriculteurs plutôt par défaut (manque de ressources pour acheter des intrants) ou bien ils considèrent que les intrants classiques ne leurs sont pas utiles ou indispensables (exemple de la rotation défriche, igname associés à diverses cultures/ manioc / jachère longue).

5.1.2 Sensibilité des politiques publiques sectorielles de la Côte d'Ivoire à l'AE

Cette section analyse la prise en compte de l'agroécologie dans les politiques sectorielles (agricole, forestière et environnementale). La mesure du niveau de prise en compte de l'agroécologie dans les différentes politiques sectorielles sera faite sur la base des indicateurs suivants :

- i. S1 (sensibilité nulle) : l'agroécologie n'est pas du tout évoquée dans la politique sectorielle / dans les politiques sous-sectorielles, ni dans les plans d'action ;
- ii. S2 (sensibilité faible) : l'agroécologie est reconnue comme un levier pouvant affecter d'une manière ou d'une autre les orientations de la / des politiques sectorielle et sous-sectorielles. Elle est considérée parmi les leviers stratégiques pouvant affecter la réalisation des objectifs de développement durable, mais souvent de façon modeste ou uniquement pour des filières de niche ;
- iii. S3 (sensibilité moyenne) : la place de l'agroécologie par rapport au domaine de la politique sectorielle / sous-sectorielle est clairement identifiée et des modalités d'application sont évoquées de façon précise. Il y a une cohérence dans la prise en compte de l'agroécologie d'une part entre les documents de politiques / stratégies et, d'autre part entre les préconisations de ces documents et activités des grands programmes nationaux d'appui au développement agricole ;

- iv. S4 (sensibilité forte) : la plus-value de l'agroécologie est considérée comme avérée, et des moyens spécifiques pour sa mise en œuvre aussi bien au niveau de la parcelle, de l'exploitation agricole, du territoire et des filières ou des systèmes alimentaires locaux sont envisagés et inscrits dans un plan d'action doté d'un budget. La cohérence entre les préconisations stratégiques et les mesures opérationnelles est parfaite.

5.1.2.1 *Sensibilité des politiques agricoles à l'AE*

Dans cette section, nous analyserons la sensibilité du programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA 2), de la stratégie nationale révisée de développement de la filière riz en Côte d'Ivoire (SNDR) et du plan stratégique de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture en Côte d'Ivoire (PSDEPA) à l'AE.

- **Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA II)**

Le Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA 2) est à ce jour l'unique cadre harmonisé de programmation du développement du secteur agricole en Côte d'Ivoire sur la période 2018-2025. Ce programme couvre les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture ainsi que la gestion de l'environnement, les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les problématiques de développement rural et de résilience des populations. Il s'inscrit ainsi dans la continuité du PNIA de première génération, adopté en 2010 et mis en œuvre sur la période 2012-2017, et dans un horizon cohérent avec les objectifs ECOWAP 2025.

L'analyse du PNIA II montre que le mot « agroécologie » n'est utilisé que quelques rares fois. Toutefois, dans le terme « **agriculture durable** », proche de la notion d'agroécologie est constamment utilisé. D'ailleurs, dans sa vision, le PNIA 2 prône une **agriculture ivoirienne durable**. De plus, l'objectif stratégique 2 qui porte sur le renforcement des systèmes de production agro-sylvo-pastorale et halieutique respectueux de l'environnement (cf. Figure 1) se positionne d'une certaine façon en faveur d'une transition agroécologique de l'agriculture ivoirienne en mettant l'accent sur la préservation des espaces forestiers et de la fertilité et productivité des terres cultivables. En effet cet objectif stratégique 2 ambitionne de d'atténuer et de maîtriser l'impact négatif de l'agriculture sur l'environnement et de renforcer la protection des ressources naturelles nationales.

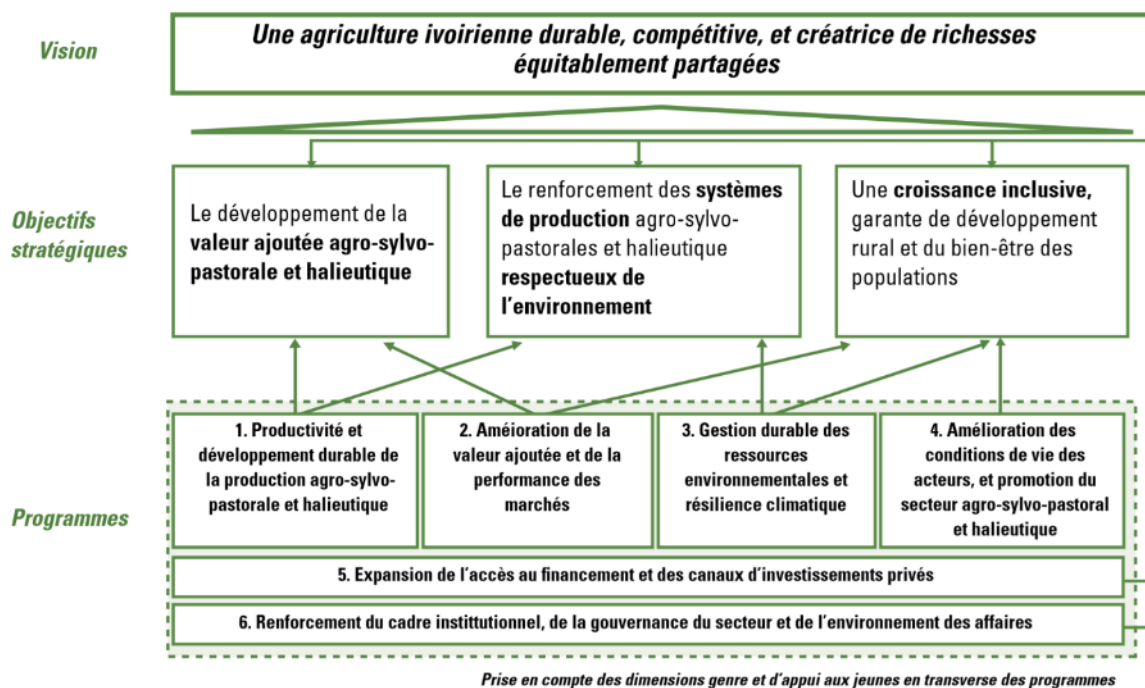
En outre, la mise en œuvre du PNIA 2 s'appuie sur cinq principes clés qui sont les suivants :

- Principe 1 : Le renforcement des structures de gouvernance relatives à la planification, la programmation, et le suivi évaluation des politiques et investissements du secteur ;
- Principe 2 : Une plus grande intégration des besoins des entreprises, pour favoriser la participation privée et le développement de l'entrepreneuriat dans le secteur ;
- Principes 3 : une meilleure intégration verticale permettant une plus grande synergie entre les activités de recherche, de production, et de transformation ;
- Principes 4 : une meilleure intégration horizontale permettant davantage de coordination entre les secteurs agricoles et connexes - domaine environnemental et social en particulier ;
- Principe 5 : une meilleure intégration territoriale, pour une plus grande prise en compte des spécificités de chaque région de Côte d'Ivoire.

Sur les cinq principes, quatre (les principes 2, 3, 4 et 5) sont alignés à certains principes de l'agroécologie. En effet, ces quatre principes promeuvent la synergie, la participation et la cocréation des connaissances entre les différents acteurs des filières agricoles et la prise en compte des systèmes agricoles locaux.

Figure 1. Vision, objectifs stratégiques et programmes du PNIA 2

Source : extrait du PNIA 2 (2018)



Le PNIA 2 est construit autour d'un portefeuille de six programmes d'investissement cohérents pour l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs stratégiques. Parmi ces six programmes, le programme 1 : Productivité et développement durable de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique doté d'un budget de 1 126 milliards de FCFA (soit 26% du budget total de PNIA 2) et le programme 3 : Gestion durable des ressources environnementales et résilience climatique budgétisés à 194 milliards de FCFA (soit 4% du budget total de mise en œuvre de PNIA 2) sont également en faveur l'AE. Le programme 3 vise à assurer la réhabilitation et la gestion durable des ressources environnementales nationales et à renforcer la capacité de production agricole à résister aux changements et chocs climatiques. Comme le montre l'encadré 1, les interventions du programme 1 visent clairement la promotion de développement des pratiques AE dans les filières agro-sylvo-pastorales.

De ce qui précède, nous pouvons conclure que le PNIA 2 à une sensibilité forte à l'agroécologie.

Encadré 1. aperçu des activités de promotion de l'AE prévues dans le programme « Productivité et développement durable de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique » du PNIA 2

- Intégration des techniques qui promeuvent l'agriculture verte, l'agriculture biologique et l'agroécologie aux itinéraires de formation des producteurs (telles que la rationalisation de l'application des intrants chimiques, ou leur substitution par compost et la lutte microbiologique comme protection phytosanitaire) ;
- La promotion des techniques d'élevage durable ;
- Le développement et promotion de l'agroforesterie (l'association des plants forestiers à aux cultures vivrières), notamment au niveau des communautés vulnérables ;
- Le développement et promotion des systèmes intégrés de production agro-pastorale, telles que caféiculture-apiculture, l'anacardier-apiculture, l'élevage bovin sous palmeraie et la rizipisciculture ;
- Le développement et promotion de la bioénergie durable et ;
- La promotion du recyclage des déchets agricoles.

Source : extrait du PNIA 2 (2018)

- **Stratégie nationale révisée de développement de la filière riz en Côte d'Ivoire (SNDR 2012-2020)**

En Côte d'Ivoire, le riz est devenu, au fil des dernières décennies, une denrée de première nécessité pour la population, notamment suite à une urbanisation grandissante. A cet effet, les statistiques agricoles indiquent que la riziculture vient en troisième position en matière d'intérêt pour le monde agricole, derrière la culture du cacao et les cultures maraîchères. Malgré cela, la Côte d'Ivoire importe chaque année une importante quantité de riz pour couvrir 50% des besoins de consommation de sa population. Afin de répondre effectivement aux objectifs de satisfaction de la totalité de la demande locale de riz par la production nationale, l'État a mis en place une Stratégie Nationale de Développement du Riz (SNDR) sur la période 2012-2020 .

En parcourant la SNDR, on s'aperçoit que le mot « agroécologie » n'apparaît nulle part dans le document. Toutefois, le terme « durable », proche de la notion d'agroécologie est utilisé quelque fois dans le document. Par exemple, le document mentionne que le principe fondateur de la stratégie révisée est de produire de manière compétitive, rentable et durable du riz pour satisfaire nos besoins nationaux et de constituer un stock de sécurité. Au niveau de la vision, la SNDR ambitionne de produire de manière compétitive, rentable et durable, du riz de bonne qualité. En terme d'impact, le SNDR attend mettre en œuvre de la stratégie de développement durable de la riziculture est de permettre à la Côte d'Ivoire de

couvrir ses besoins de consommation par sa production nationale et de contribuer ainsi au développement de l'économie, au maintien de la paix sociale et à la création de plusieurs nouveaux emplois.

Toutefois, paradoxalement aux ambitions de développement durable de la riziculture affichées, on s'aperçoit que la stratégie d'appui technique à la production de la SNDR consiste à promouvoir des actions dirigées vers l'adoption des techniques culturales performantes avec l'utilisation des intrants et l'appui à la mécanisation à tous les stades de l'exploitation jusqu'aux activités post-récolte.

De ce qui précède, nous pouvons conclure que la SNDR a une sensibilité quasiment nulle à l'agroécologie.

- **Plan stratégique de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture en Côte d'Ivoire (PSDEPA 2014-2020)**

L'élevage, la pêche et l'aquaculture constituent des activités importantes qui concernent un grand nombre d'éleveurs (plus de 360 000 exploitants, RNA 2001) et de pêcheurs (70 000 emplois directs et plus de 400 000 personnes vivent principalement dans la pêche artisanale et la transformation). Compte tenu du rôle important des ressources animales et halieutiques dans la lutte contre la pauvreté, la faim et la malnutrition et pour la création d'emplois, l'État de Côte d'Ivoire, à travers le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) a mis en place un plan stratégique de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture (PSDEPA) pour la période 2014-2020. Le PSDEPA comprend trois parties : (i) un plan stratégique de développement de l'élevage budgétisé à 211 685 222 783 FCFA, (ii) un plan stratégique de développement de l'aquaculture évalué à 113,865 milliards de FCFA. et (iii) un plan stratégique de développement de la pêche d'un coût de 91,9 milliards de FCFA.

A l'analyse du PSDEPA, il ressort, comme dans les deux précédents plans sectoriels analysés plus haut, que le mot « agroécologie » n'apparaît nulle part dans le document. Toutefois, le PSDEPA se positionne d'une certaine façon en faveur d'une transition agroécologique de la pêche et l'aquaculture ivoirienne l'AE en mettant l'accent sur la gestion durable et responsable des ressources halieutiques et des ressources génétiques aquacoles.

En effet, le premier axe d'intervention un plan stratégique de développement de la pêche porte sur la gestion durable et responsable des ressources halieutiques. Compte tenu du fait que l'environnement aquatique est constamment agressé par le développement de l'exploitation pétrolière, la modernisation de l'agriculture (fertilisants, pesticides) et l'urbanisation galopante, de la pêche illicite non déclarée et non réglementée (Pêche INN) et la détérioration de l'écosystème aquatique compromettant la durabilité des ressources halieutiques et de l'économie

halieutique (économie bleue) avec des conséquences environnementales, économiques et sociales incalculables, cet axe d'intervention prévoit de mettre un plan de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches (SCSP) et la préservation de l'environnement aquatique. A terme, le SCSP devrait permettre de renforcer (i) la lutte contre la pêche INN dans les eaux continentales et dans les lagunes ; (ii) la préservation et de protection de l'environnement aquatique et (iii) la surveillance des contaminants du milieu aquatique.

Le premier axe stratégique du plan stratégique de développement de l'aquaculture du PSDEPA met l'accent sur la gestion durable des ressources génétiques aquacoles. Les interventions de cet axe stratégique 1 porte sur la protection de l'exploitation aquacole et la préservation de la diversité génétique. La protection de l'exploitation aquacole vise à adresser les conséquences négatives des activités anthropiques telles la pollution des eaux, et les modifications de la qualité de l'eau, toutes dues à l'exploitation agricole, forestière, pétrolière ou minière sur les plans d'eau lagunaire et fluvio-lacustre et leurs bassins versants ainsi que les eaux marines. La préservation de la diversité génétique sera faite à travers la mise en place de réglementations, de normes d'exploitation et de gestion du matériel biologique, d'équipements et d'infrastructures garantissant l'innocuité des systèmes d'exploitation aquacoles.

De ce qui précède, nous pouvons conclure que la PSDEPA à une sensibilité moyenne à l'agroécologie.

5.1.2.2 *Sensibilité des politiques environnementales et forestiers à l'AE*

Débutée de façon modérée pendant la période coloniale, la déforestation s'est accélérée après l'indépendance puisque dans le modèle économique de la Côte d'Ivoire, les forêts et les terres arables ont servi de fer de lance pour l'agriculture. Les cultures commerciales (cacao, café, hévéa, palmier à huile, Anacarde etc.) sont basées sur un système de culture extensif avec la culture itinérante sur brûlis. En effet, estimée à un peu plus de 16 000 000 d'hectares en 1960 - soit la moitié du pays -, la forêt tropicale a fortement reculé pour s'établir à moins de 2 millions d'hectares aujourd'hui (Bitty et al. 2015). Consciente des risques de compromettre l'économie du pays à long terme en maintenant son modèle de développement basé sur une trajectoire agricole extensive, entraînant une déforestation massive et une destruction de l'environnement, la Côte d'Ivoire a entrepris des actions en vue d'un changement de paradigme dans les orientations de son développement.

Dans cette dynamique, le pays s'est engagé en juin 2011 dans le mécanisme international de Réduction des Émissions de gaz à effet de serre issus de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD+). Ce mécanisme vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation et la dégradation des forêts, y compris la gestion durable des ressources naturelles, le renforcement des stocks de carbone forestier et la conservation des forêts.

Au niveau national, la Côte d'Ivoire a élaboré la stratégie REDD+ à travers un processus participatif et finalisée en août 2017 avec un objectif de réduction de la déforestation de 80 % et la restauration de 5 millions d'hectares de terres dégradées à l'horizon 2030. Pour l'atteinte cet objectif, huit options stratégiques (cf.

) ont été conçues dans le cadre de la Stratégie Nationale REDD+ (pour la période 2017-2030)

Parmi ces options, cinq sont sectorielles :

- Agriculture zéro-déforestation en partenariat public-privé ;
- Développement d'une stratégie énergie domestique durable avec valorisation de la biomasse agricole ;
- Gestion durable des forêts, conservation des aires protégées et des forêts sacrées ;
- Boisement, reboisement, restauration des forêts et des terres dégradées ;
- Exploitation minière respectueuse de l'environnement.

Celles-ci sont soutenues par trois options transversales que sont :

- Mise en place d'un système d'incitation de type Paiement pour Services Environnementaux (PSE) ;
- Aménagement du territoire et sécurisation foncière ;
- Planification nationale et réformes structurales pour la transition vers une économie verte.

Figure 2. Axes stratégiques REDD+ ancrés dans les moteurs de la déforestation selon la stratégie nationale REDD+

Source : extrait du PIF Cote d'Ivoire (2016)

Facteurs de la Déforestation	Facteurs directs de la déforestation					Facteurs indirectes et Barrières		
	Expansion de l'agriculture (cacaoculture, Hévéaculture, Culture de palmier, Cultures vivrières, etc.) ; Exploitation forestière (coupe à blanc >1000 m2), Production de bois de feu et charbon ; Extension des infrastructures (Habitat et Transport) ; Exploitation minière (Orpillage artisanal, industriel) ; Propagation des feux de brousse					Prix des commodités agricole ; Croissances démographiques ; Crises politiques ; Faiblesse de la gouvernance ; Volonté politique basée sur la valorisation agricole des forêts ; Insécurité foncière ; Méconnaissance des alternatives ; Absence d'un schéma d'aménagement du territoire ; Retour sur investissement long pour le bois d'œuvre		
Options stratégiques	option 1	Option 2	Option 3	Option 4	Option 5	Option 6	Option 7	Option 8
	Agriculture zéro déforestation en partenariat Public-Privé	énergie domestique durable avec valorisation de la biomasse agricole	Gestion durable des forêts classées et conservation des aires protégées et des forêts sacrées	Boisement/ Reboisement, restauration des forêts et des terres dégradées	Exploitation minière respectueuse de l'environnement	système d'incitation de type paiement pour services environnementaux (PSE)	Aménagement du territoire et sécurisation foncière	Planification nationale et réformes structurales pour la transition vers une économie verte

Par ailleurs, des loi et projets liés à la REDD+ sont d'ores et déjà mis en œuvre sur le territoire national. Ce sont entre autres :

La nouvelle politique forestière 2019 : Le nouveau code forestier 2019 remplace le code forestier de 2014 qui n'a pas pu être appliqué parce qu'il n'était pas consensuel. Le nouveau code forestier 2019 vise à la préservation, la réhabilitation et l'extension des forêts en Côte d'Ivoire. Les spécificités de ce nouveau code sont la prise en compte de l'ensemble des activités rurales et la mise en place d'un cadre favorable à l'investissement privé. Sont également introduits l'agroforesterie, l'ordre public écologique, la concession forestière, l'observation indépendante ainsi qu'une approche participative, multi-acteurs et transparente fondée sur les fonctions d'intérêt général des écosystèmes forestiers. Par ailleurs, le Code forestier de 2019 a apporté des modifications majeures au Code forestier de 2014 en clarifiant la question de la propriété de l'arbre et de la forêt. Il dispose dans son article 27 que : *«La propriété d'une forêt naturelle ou d'un arbre naturel revient au propriétaire de la terre sur laquelle ils sont situés. La propriété d'une forêt créée ou d'un arbre planté revient au propriétaire du foncier ou à la personne qui l'a créée ou planté en vertu d'une convention avec ledit propriétaire »*. Cette disposition apporte des précisions au régime de la propriété de l'arbre et de la forêt, dont les principales sont la distinction entre l'arbre naturel et la forêt naturelle d'une part et l'arbre planté ou la forêt créée, d'autre part. Par ailleurs, cet article établit clairement un lien entre la propriété foncière et la propriété de l'arbre et de la forêt. Elle indique que la propriété de l'arbre planté revient au propriétaire du foncier. Toutefois, la propriété peut revenir à celui qui l'a planté, si une convention le lie au propriétaire du foncier ;

Le Projet d'Investissement Forestier (PIF)- Banque mondiale : adopté le 7 mars 2018 avec un budget de 15 millions d'USD. Il doit être mis en œuvre de 2018 à 2023. Ses objectifs sont la conservation et l'augmentation du stock forestier ainsi que l'amélioration des moyens de subsistance des communautés vivant dans les zones cibles du programme et dépendantes des ressources de la forêt ;

La Stratégie nationale pour le changement climatique (2015-2020) qui consiste à établir d'ici 2020 un cadre socio-économique durable qui intègre les défis du changement climatique dans tous les secteurs tout en s'efforçant d'améliorer les conditions de vie et la résilience des populations ;

Le Plan National de Développement (PND) : Le PND 2016-2020 est basé sur cinq (5) axes stratégiques et traite de la question de la préservation de l'environnement dans son axe 4 intitulé le Développement des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et préservation de l'environnement. L'élaboration de la stratégie REDD+ y est référencée (Action 4.6.3 du PND) ;

Le Plan National d'Actions de Reboisement (PNAR) : l'objectif de ce plan est de réaliser plus de 150.000 ha de reboisement, en 10 ans, de 2005 à 2015. En 2011, afin de procéder à la mise en œuvre effective dudit programme, un PNAR a été élaboré pour la période 2011-2015. Son objectif principal était d'accroître le taux de couverture forestière nationale de 2011 à 2015 afin de renverser la courbe de la déforestation ;

La Stratégie Nationale de Conservation et d'Utilisation Durable de la Diversité Biologique : adoptée en 2016 pour la période 2016-2020, la vision globale est qu'à l'horizon 2025 la diversité biologique de la Côte d'Ivoire soit gérée de manière durable en vue de l'équilibre des écosystèmes, de l'amélioration de la qualité de vie des populations actuelles et de la préservation de l'héritage des générations futures ;

La Stratégie Nationale de Gestion des Ressources Naturelles Vivantes (2012-2015) : l'objectif général de ladite stratégie est de réduire de manière significative la perte continue et alarmante des ressources naturelles vivantes à travers leur gestion rationnelle et durable, en vue de préserver les intérêts socio-économiques et assurer leur conservation pour les générations futures ;

Le Programme National de Sécurisation Foncière Rurale (PNSFR) : Ce programme qui bénéficie de l'appui financier des bailleurs de fonds que sont la Banque Mondiale et l'Union européenne, a permis de réaliser des campagnes d'informations et de sensibilisation dans des départements qui ont abouti à la création des comités villageois et sous-préfectoraux de gestion foncière rurale, de former les acteurs de la mise en œuvre de la loi.

De plus, en vue de renforcer la cohérence des politiques de développement durable la Côte d'Ivoire a créé en 2014 un Ministère en charge du Développement Durable en 2014 et adopté la loi n° 2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le

développement durable. Cette loi, composée de 46 articles repartis en 4 chapitres vise à préciser les outils de politique en matière de développement durable. Elle intègre les principes du développement durable dans les activités des acteurs publics et privés; élabore les outils de politique en matière de Changements Climatiques; encadre les impacts économiques, sociaux et environnementaux liés à la biosécurité; définit les engagements en matière de développement durable des acteurs du développement durable; concilie la protection et la mise en valeur de l'environnement, du développement économique et du progrès social; crée les conditions de l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles pour les générations présentes et futures ; encadre utilisation des organismes vivants modifiés. La loi prévoit également la création, par voie réglementaire, d'une Commission Nationale de Développement Durable (créée depuis 2014 par le décret 2015-268 portant sur les comités de développement durable); d'un Fonds dédié à la protection de l'Environnement, à la promotion et au financement du Développement Durable; d'une Agence nationale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de la gestion des problématiques liées au climat, à la diversité biologique, aux catastrophes et aux énergies renouvelables; et toute autre structure susceptible de promouvoir le développement durable.

De ce qui précède, nous pouvons conclure que les politiques environnementales et forestières ont une forte sensibilité à l'agroécologie.

Que retenir de l'analyse de la sensibilité des politiques publiques sectorielles de la Côte d'Ivoire à l'AE ?

En conclusion l'on peut retenir que les politiques agricoles, environnementales et forestières sont relativement sensibles à la notion « d'agriculture durable » proche de l'AE. Mais surtout du point de vue de la réduction de la déforestation et du maintien de la fertilité des terres cultivées. Ces politiques semblent poser les bases d'une TAE systémique de l'agriculture ivoirienne.

5.1.3 Positionnements des acteurs du développement agricole au sujet de l'agroécologie

Pour analyser le positionnement des acteurs du développement agricole, une revue documentaire complétée d'une série d'entretiens avec des acteurs du développement de l'agriculture en Côte d'Ivoire ont été faites (l'ANADER, le CNRA, le CSRS, le FIRCA, des Agro-dealers, des Ministères, des ONG, etc.). Cette démarche visait à identifier le niveau de sensibilisation des différentes catégories d'acteurs à l'agroécologie, leur disposition ou doutes à la mobiliser pour l'atteinte de leurs objectifs, les éventuelles initiatives déjà engagées et les difficultés potentielles/anticipées ou effectivement vécues.

L'analyse des données collectées montre que la quasi-totalité des acteurs du développement agricole en Côte d'Ivoire a déjà entendu parler de l'agroécologie. Dans certains cas, les acteurs affichent plutôt / préférentiellement le mot « développement durable » qui fait référence d'une certaine façon à l'AE. Par exemple, pour la période 2015-2020, le FIRCA s'était engagé à être le moteur du financement pérenne et innovant pour le développement **d'une agriculture durable** et compétitive. L'ANADER pour sa part souligne que l'AE a toujours été au cœur des interventions depuis sa création en 1993. Par ailleurs le slogan du Centre Suisse de Recherche Scientifique (CSRS) est « la recherche en partenariat pour le **développement durable** ». Au niveau Étatique, la Côte d'Ivoire a depuis 2014 un ministère en charge de l'environnement et du **développement durable** et d'une loi d'orientation sur le **développement durable**.

Les acteurs interviewés reprenant les grands types d'acteur du secteur agricole ont partagé leur compréhension de l'AE que nous avons retranscrit avec exactitude dans l'encadré 2 qui rapporte leurs propos. A l'analyse de leurs discours, les items « respect » et « environnement » ressortent chez la quasi-totalité des interviewés. Il ressort de cette analyse que de manière générale, les acteurs rencontrés associent l'AE à « un ensemble de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ».

Encadré 2. Compréhension de l'agroécologie par des acteurs interviewés

FERT (ONG d'appui aux OP et Coopératives agricoles) : L'agroécologie est un ensemble de pratiques visant à produire tout en respectant/protégeant l'environnement.

TRCI (Entreprise hévéicole) : Pour moi l'agroécologie est avant tout une agriculture respectueuse de l'environnement qui associe des techniques agricoles dont le but est de tirer un meilleur profit des interactions avec l'environnement.

VERMIMART (Start up productrice de biointrants) : L'agroécologie est pour moi un système de production qui utilise les fonctionnalités que nous offrent la nature ou les écosystèmes.

TOUTON (Entreprise d'exportation de cacao) : L'agroécologie c'est faire l'agriculture tout en respectant et en préservant l'environnement.

CNRA (Centre de recherche) : L'agroécologie recouvre un ensemble de méthodes de productions agricoles respectueuses de l'environnement. Elle constitue une approche intégrée des notions et des principes écologiques et sociaux à la conception et à la gestion des systèmes alimentaires et agricoles.

CSRS (Centre de recherche) : Ensemble des techniques visant à pratiquer une agriculture plus respectueuse de l'environnement et des spécificités écologiques.

Ferme BasseCour (Ferme d'élevage de volaille) : l'agroécologie est un système intégré (agriculture-élevage) dans lequel les intrants sont produits sur place et sans une utilisation produits chimiques.

L'ensemble des acteurs rencontrés positionne l'AE comme une option importante pour atteindre leurs objectifs. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils développent tous des initiatives de promotion de l'AE. Comme le présente l'Encadré 3, ces initiatives visent entre autres la sensibilisation des agriculteurs et des autres acteurs des filières sur l'agroécologie (FERT), la réduction des intrants chimiques (VERMIMAT, TOUTON, Ferme BasseCour, CNRA, CSRS), la création d'un label biologique (NITIDAE), l'agroforesterie pour assurer une production durable et plus stable (TRCI, NITIDAE). Outre ces initiatives listées, la revue documentaire relève que les ministères portent également des initiatives de promotion de l'AE. Par exemple, le ministère de l'Environnement et du Développement Durable est en train de développer une stratégie nationale de développement du biogaz et du compost afin de valoriser les grandes quantités de biomasse végétales disponibles en Côte d'Ivoire. Le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural n'a pas d'initiatives propres de promotion de l'AE, cependant, il coordonne la composante Côte d'Ivoire du Projet d'Appui à la Transition Agroécologique en Afrique de l'Ouest (PATAE) financé par la CEDEAO et l'AFD. Par ailleurs le Ministère des eaux et forêts et celui de l'environnement et du développement durable sont fortement impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie nationale du mécanisme international de

Réduction des Émissions de gaz à effet de serre issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD+) et divers projets/initiatives et de nombreuses activités liés à la REDD+.

En générale, les acteurs rencontrés soulignent que les difficultés qu'ils rencontrent dans la promotion de l'AE sont liées entre autres à la faible sensibilisation des producteurs à l'AE et leur réticence à adopter certaines pratiques agro-écologiques dont les impacts ne sont perceptibles qu'à moyen et long terme, l'absence de circuit de valorisation des produits AE et la faible organisation des filières agricoles.

Encadré 3. Brève description des activités relatives à l'Agroécologie mises en œuvre par les acteurs rencontrés

Quelles sont vos expériences et activités dans le domaine de l'Agroécologie

FERT (ONG): *Encore peu d'expériences en Côte d'Ivoire, nous avons juste effectué des formations présentant l'intérêt de la fertilisation organique et de quelques pratiques agroécologiques. Cette formation apparaît aujourd'hui comme un levier de sensibilisation des producteurs à l'agroécologie.*

TRCI (Projet): *Oui, nous conduisons actuellement un projet agroforestier à base d'hévéa qui pour nous rentre dans le contexte de l'agroécologie. Il s'agissait pour nous de faire une replantation de vieilles parcelles d'hévéa en les associant avec des arbres forestiers.*

VERMIMART (Entreprise) : *Cette expérience consistait à l'utilisation du vermicompost (à partir des anciens cocons de vers à soie) pour la bioremédiation d'un sol épuisé par l'accumulation des pesticides agricoles pendant la culture du coton dans la zone de Bouaflé. L'objectif était de reconstituer la biodiversité souterraine de ce sol. Cela a été conduit avec succès 6 mois après l'application du vermicompost.*

TOUTON (Entreprise d'exportation de cacao): *Nous faisons la promotion de la Technique de dissémination des fourmis rouges dans une cacaoyère pour lutter contre certains nuisibles et de l'utilisation de compost fabriqué à base de coques de cabosse de cacao.*

Ferme Bassecour (Entreprise de production): *En remplacement des composés multivitaminés de synthèse, nous expérimentons la production in situ de larves de mouches soldats et de leurs intégrations dans l'alimentation des volailles*

MINADER : *La direction de la planification coordonne l'ensemble des Projets PATAE mis en œuvre en Côte d'Ivoire. Il s'agit des premiers projets se rapportant directement à la transition agroécologique que le ministère supervise.*

CNRA (Centre de Recherche): *Le CNRA et ses partenaires de la sous-région expérimentent dans le cadre du programme régional de production intégrée du coton en Afrique (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal et Togo) des*

techniques comme la combinaison d'engrais avec de la fumure organique ; la combinaison d'engrais avec des amendements ouest-africains comme le phosphate naturel et des amendements calciques et la protection de la culture contre les insectes déprédateurs avec des bio-insecticides d'origine microbienne ou d'extraits de plantes.

CSRS (Centre de Recherche) : Le CSRS a mis en route un projet autour de la production d'un bioherbicide pour le contrôle des adventices dans la culture de riz. Il a également conduit de recherches sur la thématique de la gestion durable de la fertilité des sols acides à travers le projet intitulé « application directe du phosphate naturel dans la fertilisation raisonnée de la culture du maïs dans différentes zones agropédologiques de Côte d'Ivoire ».

NITIDAE (ONG) : L'ONG conduit un Projet d'accompagnement à la transition de production de cacao biologique et/ou agroforesterie et de création d'un label bio pour les produits maraîchers

Ce premier tour d'horizon montre que tous les types d'acteurs du secteur rural connaissent les bases de l'AE et certains d'entre eux ont déjà initié des actions de sensibilisation, de formation et de vulgarisation de pratiques AE. La recherche est aussi très présente dans la mise au point d'alternatives aux intrants chimiques mais ces travaux sont récents et n'ont pas encore abouti à beaucoup d'alternatives suffisamment fiables et performantes pour que les agriculteurs puissent les adopter rapidement et à grande échelle. Enfin en Côte d'Ivoire l'AE est fortement connectée à deux défis : l'entretien de la fertilité des sols combinant engrais minéraux (couteux, pouvant acidifier les sols) et matières organiques (couteuses en travail et en transport) et la préservation de la strate arborée (massif forestiers résiduels, arbres dans les champs ou en brise vente...).

5.1.4 Evaluation des besoins en transition agroécologique dans cinq filières prioritaires

Cette section présente les résultats de l'évaluation des besoins en transitions agro-écologiques de cinq filières que sont le cacao, le coton, le manioc, le maraîchage et l'aviculture. Le choix de ces cinq filières a été fait de concert avec les porteurs du projet ACOTAF et de FOCARCI.

Pour chacune des filières, l'évaluation des besoins en transitions agroécologique a été réalisée à travers deux sous-ensembles de critères. Le premier sous-ensemble est relatif à l'intérêt et à la mobilisation éventuelle des 13 principes opérationnels pour le développement durable de la filière, à l'état actuel et les déterminants de leur application par les producteurs. Le deuxième sous-ensemble des critères d'évaluation des besoins traite du niveau de préparation des différents leviers

(compétences, marchés, références, etc.) susceptibles d'accompagner la TAE dans la filière.

Les évaluations ont été faites lors de mini-ateliers organisés par filière et regroupant en moyenne 3 à 5 personnes ayant une bonne connaissance des filières. Ces mini-ateliers se sont tenus entre 21 juin et 14 juillet 2021. Lors de ces mini-ateliers, il a été demandé aux participants de remplir individuellement des grilles de notation et de commenter leurs notes. Les scores agrégés des notations effectuées par les panéliste pour chaque filière sont présentés en annexe. Les sections qui suivent commentent ces scores.

5.1.4.1 *Evaluation de l'intérêt et de la prise en compte des 13 principes opérationnels de l'AE par les cinq filières prioritaires*

Évaluation de l'intérêt des 13 principes opérationnels pour le développement durable de la filière cacao

PO1. Recyclage : Les évaluateurs sont tous d'accord pour considérer ce principe comme pertinent. Pour eux, ce principe a un impact direct sur le niveau de vie des producteurs par une réduction des coûts de fertilisation donc de production ou par un accroissement des rendements. L'une des pratiques de recyclage les plus connues dans la filière est le compostage des déchets de cabosses de cacao. Cette pratique est d'ailleurs promue par les exportateurs dans leurs programmes de durabilité (y compris la certification). Par ailleurs, depuis peu, un projet financé par l'AFD et mis en œuvre par INADES intitulé « Projet de recherche-action-formation pour une cacaoculture agro-écologique et bio autour des bio-fabriques en Côte d'Ivoire » vulgarise la production de biofertilisants et de bioprotecteurs en utilisant la litière de forêts, des résidus de récoltes (coques des cabosses de cacao, balle et son de riz), le mucilage de cacao (jus), la cendre d'os calciné, la farine de roche, de l'argile colorée, bouses de vache, etc. De plus, les producteurs de cacao ont de plus en plus recourt à la fiente de poulet pour fertiliser leurs plantations.

Malgré la pertinence de ce principe, les pratiques en rapport avec le principe de recyclage sont encore faiblement adoptées par les producteurs, quels que soient le projet et la région de production souvent à cause de la pénibilité des pratiques proposées. Par exemple, les producteurs trouvent que la fabrication du compostage à partir des débris végétaux, impliquant de creuser des fosses chaque année dans les plantations est assez pénible. Un rapport de Ruf, N'Dao, and Lemeilleur (2013) précise que seulement 20% des producteurs de cacao bénéficiaires des programmes « cacao durable » organisés par des exportateurs appliquent le

compostage des cabosses. Les producteurs qui ont adopté ce principe serait ceux qui sont dans les programmes de certification et donc sensibilisés à l'AE.

PO2. Réduction des intrants : En Côte d'Ivoire, la pression parasitaire dans les cacaoyères est telle que les producteurs ont constamment recouru à de nombreux traitements chimiques. Sur cette base, les évaluateurs notent que ce principe n'est pas assez pertinent pour la filière cacao car ils estiment qu'actuellement les cacaoculteurs ne peuvent pas faire l'économie de ces traitements. Les évaluateurs pensent que, l'état agronomique actuel des vergers de cacao en Côte d'Ivoire (vieillesse des vergers, forte pression parasitaire) et le manque de main-d'œuvre (désherbage manuel) ne justifient pas la réduction des intrants chimiques. Toutefois, on retrouve dans la filière des pratiques agricoles en lien avec ce principe de réduction des intrants. Par exemple, les programmes de certification cacao durable et aussi le programme 2QC du conseil café cacao (CCC) préconisent la récolte sanitaire¹, le désherbage manuel des plantations (sans recours aux herbicides totaux), la taille des cacaoyers, la conservation des ennemis naturels des ravageurs de cacao (par exemple la coccinelle qui se nourrit de pucerons qui infestent les cacaoyers). Le projet de recherche-action-formation pour une cacaoculture agro-écologique et bio autour des bio-fabriques en Côte d'Ivoire conduit par ANADER forme des producteurs sur la fabrication de bioprotecteurs fabriqués à partir de plantes locales. La pression parasitaire sur les cacaoyers en Côte d'Ivoire et la pénibilité des pratiques préconisées par les programmes cacao durable font que ce principe est très faiblement adopté par les producteurs de cacao. Les quelques producteurs qui ont adopté ce principe seraient ceux qui sont sensibilisés à l'AE et ceux qui sont convaincus que la production de cacao biologique peut être rentable.

PO3. Santé des sols : La cacao-culture ivoirienne repose en grande partie sur des pratiques d'abattis-brûlis qui permet de valoriser des sols fertiles aux dépens des forêts. Ce mode culture entraîne une dégradation importante de la strate arborée et des sols cultivables. Dans un tel contexte, le principe de santé des sols est jugé assez pertinent. Les pratiques agricoles en lien avec ce principe sont prises en compte dans les programmes cacao durable par la majorité des acteurs de la filière. Par exemple, les certifications environnementales UTZ, Rainforest... recommandent aux producteurs de laisser les résidus des cacaoyers sur les plantations, d'utiliser le paillage, de planter des arbres d'ombrage et des légumineuses arborées fertilisantes, d'utiliser le compostage. Le projet de recherche-action-formation pour une cacaoculture agro-écologique et le bio en Côte d'Ivoire conduit par INADES fait la promotion du Bokashi, un engrais naturel, formé à partir de matière organique fermentée, lors d'un processus assez comparable au compostage mais qui demande une certaine technicité pour gérer les fermentations et les ensemencements par des microorganismes (levures de boulanger, litières forestières). Le Bokashi est une innovation qui est encore en

¹ La récolte sanitaire consiste à enlever régulièrement les cabosses malades qui peuvent être une source d'infection pour les autres cacaoyers

phase d'expérimentation. Mais les producteurs de cacao privilégient actuellement et ont de plus en plus recours à la fiente de poulet pour fertiliser leurs plantations. Cependant, ces pratiques sont faiblement adoptées car coûteuses en transport et en travail. Par exemple, les producteurs adoptent faiblement les pratiques promues par la certification, car ils estiment qu'elles sont exigeantes en main d'œuvre. Les producteurs qui les adoptent sont ceux touchés par les programmes de certification et donc sensibilisés à l'AE. D'autres adoptent ces pratiques en lien avec ce principe parce qu'ils n'ont pas les moyens financiers pour s'acheter de l'engrais chimique. Enfin il y a ceux qui sont convaincus que la production de cacao biologique peut être rentable.

PO4a. Santé des animaux : Pour les évaluateurs, ce principe n'est pas applicable à la filière cacao.

PO4b. Bien-être des animaux : Pour les évaluateurs, ce principe n'est pas applicable à la filière cacao. Cependant, il n'est pas rare de voir des producteurs laisser des poulets divaguer dans les plantations. Cette pratique contribue sûrement au bien-être des animaux.

PO5. Biodiversité : La déforestation liée au cacao affecte des espaces de biodiversité sensibles comme les parcs, les réserves et les forêts classées. Des rapports font état de ce que plus de 40 % de la production actuelle de cacao proviendrait des aires protégées. Au regard de l'impact négatif de la cacao-culture sur la biodiversité, les évaluateurs sont tous unanimes sur la pertinence de ce principe. Ce principe est d'ailleurs mis en avant dans tous les programmes cacao durable développés par les secteurs privé et public sous forme de promotion des pratiques agroforestières et de protection de la faune et de la flore. Une des préconisations des programmes de durabilité est de garder 12 espèces forestières natives par hectare de cacao, et de 18 à 25 arbres au-dessus de la canopée cacaoyère, pour garantir 30 à 40% d'ombrage. Malgré le foisonnement des programmes cacao durable dans la filière, les évaluateurs trouvent que les pratiques agroforestières sont faiblement adoptées. On se situe en moyenne à la présence de 2 arbres forestiers par hectare au-dessus de la canopée cacaoyère, aussi bien chez les producteurs participant aux programmes de durabilité que chez les non-participants (Ruf, N'Dao, and Lemeilleur 2013). Cette faible adoption se justifie entre autres par le fait que les producteurs craignent des intrusions de compagnies forestières dans leurs cacaoyères pour prélever les quelques grands arbres de valeur encore présents dans leurs cacaoyères ou que les arbres proposés dans les systèmes agroforestiers ne répondent pas toujours aux besoins des producteurs. Malgré tout, on retrouve quelques producteurs participant aux programmes cacao durable et des planteurs de première génération qui ont adopté des pratiques agroforestières.

PO6. Synergies : Les évaluateurs ont souligné la pertinence de ce principe. En effet, pour eux, les différents systèmes agroforestiers promus dans les programmes de durabilité (systèmes cacao-banane plantain, cacao-arbres fruitiers, cacao-arbres

forestiers, cacao-légumineuses) sont des systèmes qui favorisent les interactions écologiques positives pour les cacaoyers. Hormis l'association cacao-bananier et cacao-arbres fruitiers, les autres systèmes agroforestiers (SAF) sont faiblement adoptés. Les SAF qui sont adoptés sont ceux qui procurent des avantages techniques et économiques rapides aux producteurs. Par exemple l'association cacao-banane plantain, en plus de fournir de l'ombrage et l'humidité nécessaire pour bon développement des jeunes plants de cacaoyers, la récolte assez rapide des régimes de bananes permet d'assurer un revenu au producteur, le temps que la cacaoyère rentre en production. En effet, la banane plantain se vend très bien sur marché.

PO7. Diversification économique : Les évaluateurs sont unanimes sur la pertinence de ce principe. En effet, dans un contexte d'instabilité de prix d'achat du cacao, une diversification économique au niveau du système de production s'avère être une stratégie primordiale de survie des producteurs. D'ailleurs, les pratiques telles que les associations cacao-banane plantain et cacao-arbres fruitiers promues par les programmes de durabilité s'inscrivent dans cette logique de diversifications des sources de revenu des producteurs. De plus, aujourd'hui, en plus du cacao, de plus en plus d'agriculteurs pratiquent d'autres cultures (palmier à huile, hévéa, café, vivrier). Les producteurs qui ont adopté ce principe sont surtout à la recherche d'une diversification de leurs sources de revenus.

PO8. Co-création des connaissances : Les évaluateurs jugent ce principe pertinent. La co-création des connaissances privilégie les méthodes participatives qui permettent de mieux prendre en compte les savoirs et les besoins des agriculteurs et leurs marges de manœuvre. Une telle approche est essentielle pour aider les producteurs à opérer une transition agro-écologique. Aujourd'hui, beaucoup d'acteurs de la filière (les exportateurs, les ONG, les fournisseurs d'intrants, le CCC, OP, etc.) investissent dans les formations des producteurs. Cependant, force est de constater que ces formations sont très souvent du type transfert de connaissances et de technologies, peu participative et ainsi prennent peu en compte les savoirs endogènes, les contraintes des producteurs et leurs besoins prioritaires (Gboko, Faure, and Ruf 2020). Or ce type d'approche est critiquée en grande partie parce qu'elle ne tient pas compte des besoins des agriculteurs, qu'elle ne renforce pas les capacités d'innovation des acteurs locaux et qu'elle ne soutient pas les processus d'apprentissage. Cependant, il existe quelque ONG qui pour des raisons idéologiques, proposent des formations basées sur la co-création des connaissances.

PO9. Valeurs sociales et types d'alimentation : Compte tenu des rapports qui font échos des pires formes de travail des enfants dans les cacaoyères et la malnutrition en milieu rural, les évaluateurs ont jugé que ce principe est pertinent. Les problématiques liées au travail des enfants dans les exploitations de cacao font l'objet depuis plus de dix ans d'une attention particulière par l'État de Côte d'Ivoire, des ONG comme International Cocoa Initiative (ICI), et les programmes de durabilité. Cependant, le volet « type d'alimentation » de ce principe est négligé

dans la filière. En dépit des efforts entrepris pour éradiquer le travail des enfants, on constate que celui-ci persiste. En effet une étude menée par ICI en 2020 dans 263 communautés productrices de cacao de la Côte d'Ivoire fait état d'une hausse de 16 à 19% sur le nombre d'enfants travaillant au sein des plantations de cacao. Les producteurs qui ont adopté ce principe sont ceux qui ont compris la nocivité du travail des enfants du fait des nombreuses campagnes de sensibilisation. Certains ont adopté ce principe, par crainte d'être expulsé des programmes de certifications ou de tomber sur le coût de la loi.

PO10. Équité : Les évaluateurs jugent pertinent ce principe. Malgré le fait que les programmes de certification insistent sur le traitement juste et éthique des travailleurs dans les exploitations cacaoyères (comme donner un contrat de travail à son employé, lui assurer de bonnes conditions de travail, augmenter régulièrement son salaire, etc.), les évaluateurs notent que du fait du niveau de pauvreté des producteurs, ce principe n'est pratiquement pas adopté.

PO11. Connectivité : Quand bien même ce principe soit pertinent pour la filière cacao, les évaluateurs notent qu'il n'existe pas de connexion forte entre les producteurs et le marché car les OP ont du mal à faire leur place dans les cadres de concertation et négociations internationale et nationales relatives à la rémunération de la production.

PO12. Gestion des terres et des ressources naturelles : En Côte d'Ivoire, les effets conjugués de la pauvreté (49 %) et du taux de croissance démographique élevé de la population (3,59 %/an), du taux d'analphabétisme élevé de la population (plus de 60 %), du taux élevé de la population rurale (plus 49 %) et du fort taux de la population étrangère (plus de 26 %) sont à l'origine d'une forte pression sur les ressources forestières. Aujourd'hui, la quasi-totalité des réserves forestière est infiltrée par les cacaoculteurs. Par ailleurs les problèmes fonciers dans la zone cacaoyère engendrent de nombreux des conflits entre les communautés autochtones et les allogènes. Face à ce constat, le principe de gestion des terres et des ressources naturelles est jugé pertinent. La prise de conscience de problème à pousser l'État et les acteurs de la filière à mettre en place des programmes tels que « cacao zéro déforestation » et des plans d'aménagement des forêts classées infiltrées par les cacaoculteurs.

PO13. Participation : Le panel d'évaluateur juge ce principe pertinent. Il constate d'ailleurs qu'il existe beaucoup d'activités de renforcement de capacité des coopératives dans la filière (par exemple, le programme CoopAcademy de cargill, l'Agrotraining de Olam, le programme 2QC, etc.). Ces actions de renforcement de capacité rentrent très généralement dans leurs activités de RSE (Responsabilité sociale et environnementale). Les programmes pilotés par les exportateurs visent également à fidéliser les producteurs.

Que retenir de l'analyse de l'intérêt des 13 principes opérationnels de l'AE dans la filière cacao ?

La contribution du cacao au PIB, à l'emploi et les surfaces occupées font de lui la principale culture de la Côte d'Ivoire. En effet, avec en moyenne plus de 2,0 millions de tonnes de fèves de cacao par an (environ 40 % de l'offre mondiale), le cacao compte pour environ 14% du PIB, contribue à plus du tiers des recettes d'exportations et finance 10 % des recettes de l'État. L'exploitation du cacao occupe plus d'un million de petits producteurs, répartis dans la moitié Sud du pays, et constitue donc la principale source de revenus pour environ 5-6 millions de personnes, soit le cinquième de la population du pays. La filière cacao est aussi une source importante d'emplois indirects tout au long de la chaîne de commercialisation et de transformation entre les plantations et les ports d'Abidjan et de San Pedro où le produit est exporté. Cependant, derrière ces chiffres flatteurs, la culture du cacao génère de sérieux problèmes socio-économiques et environnementaux qui constituent de véritables défis agro-écologiques. En effet, la culture de cacao est accusée de détruire la forêt tropicale et sa biodiversité naturelle, d'exploiter le travail des enfants et dans une moindre mesure, de polluer les sols et les nappes avec les résidus de pesticides utilisés spécifiquement sur cette culture.

Depuis la fin des années 2000 on note une prise de conscience des acteurs de la filière pour la promotion de l'agroécologie dans la cacao-culture, du fait de la pression des consommateurs des pays développés qui sont très sensibles aux conditions environnementales et sociales de production du cacao. Cette prise de conscience s'est traduite par une émergence de diverses initiatives d'une cacao-culture plus responsable dont les plus importantes sont les programmes de durabilité des entreprises de l'industrie chocolatière.

Ces programmes de durabilité de ces entreprises ont des contenus « relativement similaires » (Amiel et al., 2019 ; Lalwani et al., 2018) comprenant le renforcement des capacités des producteurs via des formations, accès au crédit pour l'intensification (notamment l'achat d'intrants), distribution de plants de cacaoyers et d'autres arbres, cartographie des parcelles, accès à l'éducation et le développement des certifications dite « durable » dont les plus importantes sont Utz, Rainforest et Fair trade. Ces programmes concernent une partie des producteurs de cacao ivoiriens organisés en coopératives². De manière générale, les programmes de durabilité font la promotion de pratique AE dans la filière mettent en avant les pratiques comme la récolte sanitaire pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, le compostage de cabosses de cacao pour réduire le recours aux engrais chimiques, l'agroforesterie pour améliorer la santé des sols et limiter la déforestation, la lutte contre le travail des enfants dans les exploitations, etc. Cependant sur le terrain, ces pratiques sont faiblement appliquées par les producteurs (GBOKO 2020) car coûteuses en main d'œuvre. Par ailleurs, l'état sanitaire général des vergers de cacao en Côte d'Ivoire (densité importante des plantations de cacao, la fertilité décroissante des sols, le vieillissement des

² La Côte d'Ivoire compte entre 500.000 et 1.000.000 d'Ivoiriens planteurs de cacao. Selon le Conseil du Café-Cacao, 52% des producteurs de cacao sont organisés en coopératives.

plantations et la pression parasitaire) est tel que les producteurs ont tendance à utiliser toujours beaucoup d'intrants chimiques, limitant ainsi le développement du cacao biologique. Par ailleurs, plusieurs études (Lemeilleur, N'Dao, and Ruf 2015; Gboko, Ruf, and Faure 2021) ont montré que la certification, l'instrument utilisé par tous les exportateurs pour promouvoir l'AE est plus orientée vers l'amélioration de la productivité, négligeant ainsi d'adresser sérieusement / en profondeur les problèmes environnementaux et sociaux.

Ces programmes de durabilité sont le mécanisme REDD+ qui a des projets pilotes incluant la cacaoculture et l'Initiative cacao-forêt. Dans le cadre de cette initiative, les principales entreprises de l'industrie chocolatière et la World Cocoa Foundation, se sont engagés auprès du gouvernement ivoirien pour soutenir dans son objectif d'atteindre 20% de couvert forestier à l'horizon 2030 en reconstituant les zones dégradées et en limitant la déforestation. Cette initiative a déjà appuyé le processus de révision du code forestier ivoirien qui indique que la propriété de l'arbre planté revient au propriétaire du foncier ou à celui qui l'a planté. Par ailleurs, l'UE entend insuffler un nouvel élan au mouvement AE dans la filière en prévoyant mobiliser jusqu'à un milliard d'euros pour accompagner la Côte d'Ivoire dans sa transition vers une production durable du cacao à partir de 2022.

Mais depuis ces dernières années, on note un engouement des acteurs de la filière pour l'agroforesterie cacaoyère. Même si les efforts déjà faits en manière d'agroforesterie sont à féliciter, il faut cependant reconnaître qu'ils ne sont pas suffisants pour parvenir à une véritable TAE dans la filière. En effet la durabilité de la filière repose sur l'application de l'ensemble des principes pertinents de l'AE. Cependant, plusieurs d'entre eux tels que la réduction des intrants chimiques, la diversification économique, la connectivité, la co-création des connaissances, etc. sont pour le moment négligées.

Évaluation de l'intérêt des 13 principes opérationnels pour le développement durable de la filière maraîchage

PO1. Recyclage : Les évaluateurs jugent ce principe pertinent pour la filière maraîchage, car elle permet de réduire les coûts de production (moins d'engrais minéral à acheter) d'améliorer la vigueur des plantes et leur productivité. Sur le terrain, on constate une forte promotion auprès des producteurs de la fabrication de compost à partir des résidus de culture en général, des déjections animales et de celle des bioprotecteurs fabriqués à partir de plantes locales. De telles pratiques permettraient de réduire les investissements des producteurs en intrants chimiques. Par ailleurs, les déchets des récoltes sont souvent vendus aux éleveurs pour alimentation des animaux. Les évaluateurs notent que le principe de recyclage est faiblement adopté dans la filière, car les producteurs ont plus recours aux intrants chimiques pour faire face aux pressions parasitaires et à la baisse de la

fertilité des sols. Les adoptants de ce principe pourraient être soit ceux qui sont sensibilisés à l'agroécologie, ou ceux qui n'ont pas assez de moyens pour acheter des intrants chimiques, mais aussi ceux qui pratiquent le maraîchage traditionnel pluvial qui utilise moins d'intrant que celui qui est irrigué.

PO2. Réduction des intrants : Selon les évaluateurs, ce principe est pertinent compte tenu de l'usage intempestif et incontrôlé des intrants chimiques dans le maraîchage urbain. Cela pose d'ailleurs des problèmes de santé humaine car des résidus chimiques peuvent se retrouver dans les assiettes de consommateurs et surtout portent atteinte à la santé des agriculteurs ou des ouvriers qui appliquent ces produits. En milieu rural, le maraîchage est presque toujours conduit à manière traditionnelle avec une plus faible utilisation d'intrants chimiques. En milieu périurbain, pour réduire l'usage des intrants chimiques, les producteurs ont très souvent recours à des bioprotecteurs fabriqués à partir d'extraits de plantes, des associations et rotations culturales et le désherbage manuel. Cependant, les pratiques de réduction des intrants chimiques sont pour le moment faiblement adoptées en maraîchage urbain. En effet, la pression phytosanitaire élevée due au climat chaud et humide, le manque de main d'œuvre sont entre autres des raisons qui poussent les producteurs en milieu urbain à utiliser plus d'intrants chimiques. Les adoptants de ce principe pourraient être soit ceux qui sont déjà sensibilisés à l'agroécologie, ou soit ceux qui n'ont pas assez de moyens pour acheter des intrants chimiques, mais aussi ceux qui pratiquent le maraîchage traditionnel.

PO3. Santé des sols : La pratique de cultures maraîchères répétée sur les mêmes sols entraîne une baisse des fertilités chimique et physique du sol, un fort niveau d'infestation des sols par les parasites. Face à cette situation, le panel d'évaluateur juge qu'il est très important de garantir la santé des sols. Sur le terrain, les pratiques agricoles en lien avec ce principe sont le paillage, l'utilisation de la fumure animale pour la fertilisation des champs (fiente de poulet, litière, bouses de vache, etc.) et le recours aux pratiques de labours, la mise en place de systèmes de culture itinérants (une parcelle est rarement exploitée plus de 3 années consécutives) et de jachère simple ou améliorée avec insertion d'une plante de service (sol est laissé en jachère pendant 2 à 3 ans pour que le sol se repose.). Ces pratiques sont principalement observées chez les maraîchers traditionnels. Elles sont cependant moyennement adoptées en maraîchage urbain et périurbain car la pression foncière est forte et la surface disponible par maraîcher est faible. Les adoptants de ce principe pourraient être soit ceux qui sont sensibilisés à l'agroécologie, ou soit ceux qui n'ont pas assez de moyens pour acheter des intrants chimiques, mais aussi ceux qui pratiquent le maraîchage traditionnel.

PO4a. Santé des animaux : Pour les évaluateurs, ce principe n'est pas applicable à la filière maraîchage.

PO4b. Bien-être des animaux : Pour les évaluateurs, ce principe n'est pas assez pertinent pour la filière maraîchage. Toutefois, les déchets des récoltes vendus aux

éleveurs pour alimentation contribuent indirectement à améliorer le bien-être des animaux.

PO5. Biodiversité : Ce principe est jugé pertinent pour la filière. Mais sur le terrain, l'engagement des maraîchers pour garantir la biodiversité est divers. Une majorité de producteurs cherchent à se spécialiser en cultivant ce qui pousse le mieux dans leur région ou ce qui se vend le mieux (la tomate, par exemple). D'autres ont tendance à cultiver un grand nombre d'espèces maraîchères sur une même parcelle (laitue, haricot vert, choux, poivron, concombre, courgette, oignon vert, etc.). Par ailleurs, l'association des cultures pluviales de subsistance, avec des cycles de croissance différents, sur la même parcelle (tubercules, céréales, légumes... etc.) sont des applications du principe de biodiversité. Ces pratiques sont fortement adoptées aussi en maraîchage traditionnel pluvial. Les producteurs adoptent généralement ces pratiques pour diversifier leurs sources de revenu.

PO6. Synergies : Les évaluateurs sont d'accord sur la pertinence de ce principe dans la filière qui permettrait d'améliorer la santé des sols et de réduire l'usage des intrants chimiques. On retrouve dans la filière quelques expérimentations de pratiques telles que l'association maraîchage-volaille et l'agroforesterie qui sont en lien avec le principe de synergie. L'association maraîchage-volaille peut permettre aux producteurs de réduire l'utilisation des intrants chimiques (les poulets se nourrissent des prédateurs des cultures) et d'améliorer la fertilité des sols (les déjections des poulets fertilisent le sol). Par ailleurs, l'agroforesterie est l'une des réponses préconisées pour améliorer la fertilité des sols et diversifier les revenus des producteurs quand ils privilégient les arbres fruitiers, mais ce type d'association nécessite de bien gérer la densité respective de chaque culture, l'ensoleillement et l'irrigation. Cependant, ces pratiques sont pour le moment très faiblement adoptées. Les adoptants de ce principe sont généralement les producteurs en maraîchage traditionnel qui ne recherche pas une forte densité de culture maraîchère.

PO7. Diversification économique : Compte tenu du niveau élevé de pauvreté chez les producteurs, ce principe est jugé très pertinent. Les producteurs maraîchers appliquent ce principe en cultivant un grand nombre d'espèces maraîchères sur une même parcelle. Quelque rare fois, certains mettent en place des systèmes mixtes agriculture-élevage et des productions vivrières à destination du marché local. Ces pratiques sont surtout adoptées en maraîchage traditionnel alors qu'en zone périurbaine, on observe surtout des maraîchers spécialisés. Les adoptants recherchent avant tout une rentabilité économique.

PO8. Co-crédation des connaissances : Ce principe est jugé pertinent par les évaluateurs. Pour eux, une co-crédation des connaissances permettrait de résoudre efficacement les problèmes techniques rencontrés par les producteurs en se basant sur leurs savoirs et leurs réelles capacités d'intervention et d'investissement. D'ailleurs, il y a actuellement au niveau de la filière des initiatives (projet MARIGO, projet PATAE, etc.) qui expérimentent des plateformes d'échange des producteurs

innovants et la participation des producteurs à des expérimentations avec des chercheurs. Toutefois, ces initiatives portées principalement par des ONG sont encore très peu nombreuses. L'ANADER reste encore très peu présente sur le terrain et surtout dans ce type d'initiative qui promeut une agroécologie participative. Les institutions qui ont adopté de ce principe sont celles qui sont sensibilisés à l'AE.

PO9. Valeurs sociales et types d'alimentation : Les évaluateurs jugent ce principe très pertinent, car il permettrait de lutter contre la malnutrition en Côte d'Ivoire. Ils notent d'ailleurs l'existence de quelques initiatives portées par des ONG de promotion d'un maraîchage tournée vers une alimentation diversifiée et de qualité. Il s'agit surtout d'inciter les maraîchers à garder une partie de leur récolte pour nourrir leur famille et surtout leurs enfants. Mais les initiatives de ce type restent encore très faibles de l'échelle du pays. Les adoptants de ce principe sont guidés par des contraintes techniques et économiques.

PO10. Équité : Les évaluateurs notent que ce principe bien que pertinent, n'est pas du tout adopté au niveau de la filière maraîchage en Côte d'Ivoire.

PO11. Connectivité : La connectivité est un principe que les évaluateurs ont trouvé très pertinent pour la filière maraîchage. Malgré le fait qu'il existe des initiatives de promotion de circuits courts entre les producteurs et les consommateurs et de mise en relation entre les producteurs et les fournisseurs d'intrant, ce principe reste encore très faiblement adopté au niveau de filière. Les adoptants de ce principe sont à la recherche de bénéfices économiques, notamment, la recherche d'un marché pour vendre rapidement les productions et la réduction du coût d'achat des intrants.

PO12. Gestion des terres et des ressources naturelles : Les évaluateurs jugent ce principe très pertinent pour la filière maraîchage, car il pourrait permettre de résoudre les problèmes fonciers et de gestion de ressources naturelles qui sont récurrents en Côte d'Ivoire surtout dans des périmètres aménagés qui ont mobilisé un financement important pour cela. Cependant, les évaluateurs ont jugé de ne pas être en mesure de se prononcer sur le niveau d'adoption de ce principe ainsi que sur les motivations qui pourraient guider ceux qui appliquent ce principe.

PO13. Participation : Ce principe est jugé pertinent. Il se matérialise dans la filière par des programmes de renforcement des organisations paysannes et la participation des acteurs (ONG, OP, commerçant, consommateurs, etc.) à la gestion des interprofessions. Malgré tous, ce principe est moyennement adopté dans la filière. Ceux qui appliquent ce principe sont généralement à la recherche du bien-être des producteurs et des bénéfices économiques.

Que retenir de l'analyse de l'intérêt des 13 principes opérationnel de l'AE dans la filière maraîchage ?

Les légumes (l'oignon, l'aubergine africaine, le gombo, la tomate, le piment, la ciboule, le chou et les légumes feuilles) sont très consommés en milieu urbain et

rural en Côte d'Ivoire. Ils proviennent des maraîchages urbain, préurbain et traditionnel/pluvial. En raison des risques sanitaires liés à l'utilisation abusive et incontrôlée des intrants chimiques dans le maraîchage (résidus de pesticides dans les légumes, trop forte concentration de nitrates dans les légumes feuilles), il y a une prise de conscience des acteurs de la filière que les pratiques agro-écologiques sont à promouvoir. C'est l'une des raisons qui expliquent ces dernières années la mise en place de projet de promotion de l'agroécologie dans la filière maraîchage (TAMCI, MARIGO, LABELIVOIRE, etc.). Ces initiatives sont en cours d'exécution et il reste encore du chemin à faire pour parvenir à une transition AE dans la filière. Une majorité d'acteurs actuellement en cours de promotion de l'AE reste prudent quant à une substitution totale des intrants chimiques ou importés (les semences) par des intrants organiques ou locaux sauf si la solution alternative a réellement fait ses preuves sur le terrain. La transition agroécologique du maraîchage, sauf chez les rares producteurs de légumes véritablement Bio, consiste à mettre l'accent sur les apports de fumures organiques, la diversification des cultures et la réduction des intrants chimiques. Par ailleurs, des contraintes liées au changement climatique, à la baisse de la fertilité des sols, la pression phytosanitaire élevée et l'inexistence d'un de marché pour les maraîchages biologiques ou de qualité constituent de véritables entraves à l'adoption des principes de l'AE dans la filière.

Évaluation de l'intérêt des 13 principes opérationnels pour le développement durable de la filière manioc

PO1. Recyclage : Ce principe est jugé comme étant très pertinent. Il permettrait aux producteurs et aux transformateurs de valoriser les sous-produits du manioc, la biomasse des jachères en rotation et les déchets ménagers et de la ferme (si élevage présent). En lien avec ce principe, il est fait référence dans la filière manioc de l'utilisation de la fiente de poule pour la fertilisation des sols (mais cette pratique est très peu utilisée), mais aussi par l'utilisation des déchets issus de la transformation du manioc pour l'alimentation animale (feuilles, peau, fibre, amidon). Cependant, dans l'ensemble, ce principe reste encore faiblement adopté dans la filière manioc en Côte d'Ivoire. Ceux qui appliquent ce principe cherchent à réduire leurs coûts de production (utilisation de la fumure animale) mais surtout à accroître leur rendement et à diversifier leur source de revenus (vente des déchets aux éleveurs).

PO2. Réduction des intrants : La réduction des intrants est un principe qui n'est pas pertinent dans la filière manioc. En effet, de manière générale, la production de manioc se fait de la manière traditionnelle avec une absence quasi-totale d'utilisation d'insecticide, fongicide, nématicide et d'engrais minéral. Par ailleurs, les producteurs utilisent des variétés locales traditionnelles plus résistantes aux maladies. Ce constat fait que les évaluateurs ont noté une adoption très élevée de ce principe plus par défaut que par nécessité de réduire l'usage des intrants.

PO3. Santé des sols : Dans un contexte généralisé de dégradation des sols et de la perte de leurs fertilités, ce principe de santé des sols est jugé assez pertinent pour la filière car le manioc étant une culture peu exigeante peut être installée sur des sols en début de dégradation, ce qui amplifie le processus. De manière générale, quelques producteurs appliquent ce principe par l'utilisation de la fumure animale pour la fertilisation du manioc (fiente de poulet, litière, bouses de vache, etc.), l'utilisation du sarclage mécanique (encore très peu utilisée) et le fait de laisser les parcelles en jachère. Cependant, l'utilisation de la fumure animale reste encore très faiblement appliquée dans la filière. Ceux qui appliquent ce principe sont généralement à recherche d'une amélioration de la fertilité des sols.

PO4a. Santé des animaux : Pour les évaluateurs, ce principe n'est pas applicable à la filière manioc car les acteurs de cette filière sont rarement connectés aux ateliers d'élevage. Ils ne vont que vendre les déchets de transformation à des éleveurs spécialisés.

PO4b. Bien-être des animaux : Pour les évaluateurs, ce principe n'est pas applicable à la filière manioc. Cependant, l'utilisation des sous-produits du manioc (feuilles, peau, fibre, farine, etc) pour l'alimentation des animaux contribue à améliorer leur bien-être.

PO5. Biodiversité : Pour les évaluateurs le principe de biodiversité est très pertinent. De manière générale en Côte d'Ivoire, ce principe est appliqué sous la forme la diversification des cultures sur la même parcelle. En effet, le manioc est souvent cultivé en association avec d'autres cultures à cycle plus court : le maïs auquel on ajoute parfois l'arachide, l'igname. Ce type d'association traditionnelle est encore très pratiquée. Dans les parcelles vivrières des femmes, les associations très diverses de type « jardin de case » sont fréquentes, où le manioc voisine avec les légumes en pluvial pour l'autoconsommation (tomates, aubergines, piment, gombo), la banane, le palmier à huile, etc. Divers projets ont également fait la promotion du principe « biodiversité ». Par exemple, dans le but d'améliorer les itinéraires techniques, Nestlé a travaillé avec des centres de recherche (IITA, CSRS) et la GIZ sur la production agro-écologique du manioc en bande alternées avec *Gliricidia sepium* (une légumineuse arbustive) et le soja. Cependant, les paysans n'ont pas adopté les nouveaux itinéraires techniques proposés. Le programme WAAPP / PPAAO piloté par le FIRCA a expérimenté une approche intégrée agriculture – élevage pour l'amélioration de la productivité de l'igname et du manioc en zone de savane à Toumodi via l'usage des déjections de la volaille, des ruminants.... Les producteurs qui ont adopté ce principe cherchent généralement à garantir la sécurité alimentaire de la famille et à diversifier les sources de revenus.

PO6. Synergies : Les évaluateurs ont jugé ce principe pertinent, car selon eux, il permet d'améliorer les fertilités des sols et de réduire l'utilisation des intrants chimiques. Sur le terrain, les associations culturales mise en place par les producteurs sont des pratiques en lien avec le principe de synergies. Ces pratiques sont fortement adoptées par les producteurs, notamment pour des raisons de

diversification de leurs sources de revenus. Cependant, l'itinéraire technique proposé par Nestlé et ses partenaires, et qui consistait à produire du manioc en bande alternées avec *Gliricidia sepium* et le soja vert n'a pas été adopté par les producteurs

PO7. Diversification économique : Dans un contexte de pauvreté chez les producteurs, ce principe est jugé très pertinent. Au niveau des producteurs, ils pratiquent généralement une diversification des spéculations cultivées sur la même parcelle pour à la fois généralement à garantir la sécurité alimentaire de la famille et diversifier leurs sources de revenus. Au niveau des transformateurs également, il y a une forte dynamique de diversification économique. D'abord, ils transforment le manioc en plusieurs sous-produits du manioc (attiéké, placali, gari, farine, amidon) afin d'en assurer la vente, mais en plus ils ont la possibilité de vendre les déchets issus de la transformation du manioc aux éleveurs pour l'alimentation animale. Concernant les agriculteurs l'idéal serait qu'ils intègrent dans leur propre exploitation de production de manioc, une unité de transformation et un atelier d'élevage afin de limiter les transports et les achats d'aliments du bétail.

PO8. Co-création des connaissances : Le principe de co-création des connaissances est jugé très pertinent par les évaluateurs, car il permet de prendre en compte les savoirs et les besoins des agriculteurs pour adapter les pratiques agro-écologiques aux réalités locales. Dans la filière, les pratiques de co-création des connaissances sont promues sous la forme de la mise en place de recherches participatives entre les structures de recherche et les coopératives (TDR élaboré avec l'avis des producteurs), de champs-écoles, de plateformes d'échanges entre les acteurs de la filière. Il existe également plusieurs projets qui facilitent des échanges et des apprentissages entre les producteurs (2SCALE, PRO2M, 2PAI Bélier, ACHIPEL, etc.). Les institutions qui appliquent ce principe cherchent à aider les producteurs et les autres acteurs de la filière à lever les contraintes techniques et économiques auxquelles ils sont confrontés.

PO9. Valeurs sociales et types d'alimentation : Ce principe est jugé pertinent compte tenu de la malnutrition constatée en Côte d'Ivoire. Sur le terrain, les productions mettent en pratiques traditionnellement ce principe. En effet, les pratiques culturelles (association manioc et autres cultures vivrières) observées parmi producteurs leurs permettent de diversifier leur alimentation. Les évaluateurs ont noté que l'adoption de ce principe est très élevée.

PO10. Équité : Les évaluateurs ont jugé ce principe très pertinent. Il est moyennement adopté dans la filière. En effet, les projets de soutien à la filière prennent généralement en compte le développement de solutions répondant aux besoins des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables. Ceux qui appliquent ce principe recherchent l'autonomisation des communautés vulnérables.

PO11. Connectivité : Le principe est jugé très pertinent, mais moyennement appliqué au sien de la filière manioc. On note toutefois dans la filière des projets qui développent des échanges entre les acteurs de la filière (Ex : Yamsys au centre ;

https://agristore.ci/b2b_ou_PRO2M) et qui font de l'appui au développement des marchés de proximités pour les produits locaux. Ceux qui appliquent ce principe recherchent généralement l'amélioration de la situation économique des producteurs.

PO12. Gestion des terres et des ressources naturelles : Les évaluateurs ont jugé ce principe très pertinent, mais il est très faiblement appliqué dans la filière manioc en Côte d'Ivoire car peu d'acteurs se soucient de mettre en avant le maintien de la fertilité des sols, par exemple par des apports massifs de fumure animales (souvent rare et cher à transporter), l'agroforesterie avec des arbres légumineuses ou par l'introduction de plantes avec des propriétés de fertilisation des sols dans les jachères ainsi améliorées.

PO13. Participation : Ce principe, bien que faiblement appliqué, reste très pertinent. Toutefois le projet PRO2M a un volet de renforcement de capacités des acteurs de la chaîne de valeurs manioc. Ceux qui appliquent ce principe recherchent généralement à lever les contraintes techniques des producteurs et de leurs organisations.

Que retenir de l'analyse de l'intérêt des 13 principes opérationnel de l'AE dans la filière manioc

Le manioc est une des principales cultures vivrières en Côte d'Ivoire. La production nationale s'élève à environ 5 millions de tonnes par an et sa consommation se place au deuxième rang, après l'igname et devant le riz. La production de manioc se fait de la manière traditionnelle avec une absence quasi-totale d'utilisation d'intrants chimiques et en association avec d'autres cultures. Cela laisse à penser que la production du manioc est naturellement engagée dans l'AE. Toutefois le système de culture actuelle bien que basé sur des associations de cultures (manioc, arachide, maïs, plantain...) ne permet pas d'assurer une bonne gestion de fertilité du sol car les temps de jachère sont de plus en plus courts (généralement moins de 10 ans, parfois moins de 5 ans) et que les techniques de jachère améliorée (avec *Gliricidia*, une légumineuse arborée facile à planter, par exemple) n'ont pas été adoptées. De plus, le volet transformation du manioc présente des défis environnementaux. En effet, la transformation du manioc se fait principalement dans des unités artisanales villageoises (de type familial ou en association informelle au sein d'un quartier villageois) et plus rarement dans des unités semi-industrielles (organisées en coopérative formelle ou de type entrepreneurial) basées dans les périphéries des centres de consommation urbains. Dans ces unités de transformation, les conditions de sécurité sanitaire sont insuffisantes. Ces unités génèrent des déchets liquides et solides contaminés en germes pathogènes, entraînant une prolifération de pestes (moustiques, cafards), des odeurs désagréables et pourraient nuire à la qualité de l'eau de surface et des nappes. Ces problèmes constituent un défi agroécologique auquel il faudra durablement s'attaquer.

Évaluation de l'intérêt des 13 principes opérationnels pour le développement durable de la filière volaille en général

PO1. Recyclage : Le panel d'évaluateur note que ce principe est très pertinent et reste très répandu dans la filière avicole. En effet, on note que de plus en plus d'éleveurs recyclent la fiente de poulet en fumure organique qu'ils vendent aux agriculteurs. Les éleveurs qui ont adoptés ce principe sont généralement dans une position de diversifications de leurs sources de revenus. Toutefois ce commerce entraîne aussi des transports sur de longues distance, émetteurs de gaz à effet de serre (GES) (par exemple, du Sud Est du pays vers les zones cacaoyères de l'ouest qui achètent de plus en plus de fientes de volaille pour fertiliser les cacaoyères anciennes ou celles installées sur sol dégradé. Il serait plus judicieux que ces fientes soient valorisées sur place dans la même exploitation ou chez un voisin.

PO2. Réduction des intrants : Les évaluateurs notent que ce principe n'est pertinent que pour l'élevage traditionnel, représentant plus de 80% de l'élevage de volaille en Côte d'Ivoire. En effet ce type d'élevage est caractérisé par un faible usage des produits vétérinaires. Les éleveurs traditionnels ont tendance à utiliser des plantes locales pour déparasiter les poules et réduire le stress. En termes d'aliments, les éleveurs qui sont pour la plupart des agriculteurs nourrissent généralement les poulets avec les aliments issus de leurs champs. Cependant, en l'élevage industriel, les évaluateurs notent qu'à ce jour, il est quasi-impossible de réduire l'utilisation des intrants (médicaments et aliments) malgré certains travaux récents sur l'usage de feuilles d'arbres nourriciers (leucaena...). Ceux qui appliquent ce principe sont les éleveurs traditionnels qui sont généralement guidés par des contraintes techniques et économiques.

PO3. Santé des sols : Bien que la fiente de poulet soit utilisée pour améliorer la fertilité des sols, les évaluateurs notent que ce principe n'est pas applicable à la filière volaille qui est pas directement associée aux productions végétales.

PO4a. Santé des animaux : Ce principe est jugé très pertinent. Cependant, les applications de ce principe sont plus observées dans les élevages traditionnels qui représente entre 70 et 80% de l'élevage de volaille en Côte d'Ivoire. Dans ces élevages, on note par exemple l'utilisation des plantes locales pour déparasiter les poules et l'utilisation de feuille de manioc pour réduit le stress et la maltraitance entre les poules. Les éleveurs traditionnels qui appliquent ce principe sont généralement guidés par des contraintes techniques et économiques.

PO4b. Bien-être des animaux : Les évaluateurs notent que ce principe est pertinent aussi bien en élevage industriel qu'en élevage traditionnel car il permet de réduire le stress des animaux. Ce principe est très largement adopté, car sur l'ensemble de la filière, des dimensions des poulaillers et la densité des animaux sont respectées pour des raisons techniques et économiques. En effet, un habitat hors norme et une densité élevée des animaux peuvent entraîner une forte

mortalité. Les éleveurs qui appliquent ce principe cherchent à améliorer la rentabilité de leur ferme. Mais les éleveurs industriels ou semi-industriels sont encore peu sensibilisés à cette question tout comme les consommateurs qui cherchent d'abord un prix intéressant et une qualité de viande bonne à acceptable.

PO5. Biodiversité : Ce principe est jugé pertinent et largement appliqué en élevage traditionnel. En effet ce type d'élevage privilégie est races locales qu'ils croisent bien souvent avec des races améliorées pour créer des hybrides. Ces éleveurs traditionnels sont généralement à la recherche de bénéfices économiques par la réduction des risques de maladies et une certaine rusticité de leurs animaux.

PO6. Synergies : Les évaluateurs notent que ce principe est pertinent en élevage traditionnel. En effet, les élevages traditionnels, sont des élevages avec des parcours (les poulets divaguent dans la nature). Ce type d'élevage est en lien avec le principe de synergies. La volaille trouve ce dont ils ont besoin dans la nature pour se nourrir et se soigner. En se nourrissant d'insectes, les poules débarrassent les plantes de certains parasites. En plus, les déjections des poules constituent un fertilisant pour les plantes. Ceux qui appliquent ce principe recherchent généralement guidés par des contraintes techniques et économiques.

PO7. Diversification économique : Les évaluateurs soulignent que ce principe est pertinent car il permet d'améliorer les revenus des éleveurs. L'élevage traditionnel prédominant en Côte d'Ivoire est généralement une activité secondaire des agriculteurs. L'élevage participe ainsi à la diversification de leurs sources de revenus.

PO8. Co-crédation des connaissances : Ce principe est jugé pertinent. Il est primordial pour proposer aux éleveurs des solutions adaptées à leurs besoins. Cependant, il existe dans la filière une multitude de personnes qui prodiguent du conseil sans être qualifiées en la matière. L'ANADER, structure d'appui au monde rural, n'est pas suffisamment impliquée dans l'encadrement de l'aviculture. Ce qui fait dire aux évaluateurs que sur l'ensemble de la filière, ce principe reste encore faiblement appliqué. Ceux qui appliquent ce principe le font dans le but de lever certaines contraintes techniques et économiques des éleveurs.

PO9. Valeurs sociales et types d'alimentation : Ce principe est pertinent pour l'élevage traditionnel. Il permet de satisfaire un marché très sensible au goût des poulets traditionnels. En effet, les poulets issus de l'élevage traditionnel ont très bon goût comparés à ceux issus des élevages modernes.

PO10. Équité : Les évaluateurs notent que ce principe est très pertinent, car il permet de prendre en compte les communautés vulnérables dans les programmes de développement de la filière. Quand bien même il existe un projet intitulé, une femme, un coq et dix poules orienté vers l'installation des femmes dans l'aviculture, il faut noter que le principe d'équité est à ce jour faiblement adopté dans la filière.

PO11. Connectivité : Ce principe est jugé pertinent par les évaluateurs. La mise en application de ce principe permettrait de fortes interactions entre les différents acteurs de la filière. En effet, à l'heure actuelle il n'y a pas de lien d'une part entre

les éleveurs et les consommateurs et d'autre part entre les éleveurs et les fournisseurs d'intrants. Quand bien même les évaluateurs ont noté que l'ANADER sur des aspects de ce principe à travers un projet dénommé PACS , il faut noter ce principe reste encore très faiblement adopté dans la filière.

PO12. Gestion des terres et des ressources naturelles : Pour les évaluateurs, ce principe n'est pas applicable à la filière volaille.

PO13. Participation : Les évaluateurs soulignent que ce principe est pertinent. Ils notent qu'avec l'interprofession IPRAVI qui regroupe les éleveurs, les industriels et les revendeurs, il y a une participation de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur au développement de la filière avicole en Côte d'Ivoire.

Que retenir de l'analyse de l'intérêt des 13 principes opérationnel de l'AE dans la filière volaille ?

L'apport de la volaille dans la consommation totale de viande est de 24% en moyenne en Côte d'Ivoire, ce qui montre l'importance de cette production. Lors de l'atelier d'évaluation, il a été mis en avant que le secteur avicole en Côte d'Ivoire est dominé par l'élevage traditionnel mais l'élevage semi-industriel et industriel progresse avec l'intervention d'investisseurs ivoiriens qui reproduisent ces modèles intensifs d'élevage présents sur tous les continents. Dans le type d'élevage traditionnel, les animaux peuvent divaguer librement dans l'exploitation sans soins particuliers et rechercher une grande partie de leur propre nourriture dans et sur le sol, le supplément étant fourni parfois par l'exploitant. Ce type d'élevage est naturellement orienté vers les pratiques AE.

Cependant, il ressort de l'évaluation de la filière que l'élevage moderne en Côte d'Ivoire n'est pas pour le moment engagé dans un mode de production agro-écologique. Lors de l'atelier de travail, il a été mis en avant la forte dépendance des élevages modernes aux intrants chimiques et produits vétérinaires importés et aux aliments concentrés dont la majorité des matières de base est importée (soja, minéraux et même une partie du maïs). Ce type d'élevage a des conséquences sur la santé humaine. En effet, pour prévenir et combattre l'apparition de maladies des animaux, les antibiotiques sont distribués aux volailles en grandes quantités, parfois directement dans l'alimentation. Ce recours aux antibiotiques pose la question de l'antibiorésistance des consommateurs. Par ailleurs, la faible diversité génétique dans l'aviculture intensive favorise le développement et la transmission d'agents pathogènes potentiellement transmissibles à l'être humain (Keck 2013). Elle a par exemple contribué à l'apparition et au développement de maladies telles que la grippe aviaire³.

Pour cette filière la question centrale en termes de TAE est de savoir si certaines pratiques d'élevage de volaille traditionnelles ou alternatives (soins vétérinaires à base d'extraits de plantes, élevage en plein air sur des parcours bien aménagés et végétalisés avec des arbustes nourriciers...) peuvent être insérées

3 <https://www.goodplanet.info/2008/11/07/manque-de-diversite-genetique-chez-les-poulets-d-elevage/>

dans les systèmes semi ou industriels regroupant un grand nombre d'animaux. L'expérience de la petite entreprise « Ferme la Bassecour » en production agroécologique de volaille pourrait être utile à cela.

Évaluation de l'intérêt des 13 principes opérationnels pour le développement durable de la filière coton

PO1. Recyclage : Les évaluateurs notent que ce principe est très pertinent. Il est d'ailleurs promu par la filière à travers l'utilisation des tiges de vieux cotonniers pour la fabrication de la fumure organique ou l'utilisation de la graine de coton et des déchets d'égrenage pour nourrir le bétail. Cependant, ces pratiques sont encore très faiblement adoptées par les cotonculteurs car ces pratiques impliquent un surcroît de travail et des frais de transport depuis les usines d'égrenage. Généralement, ceux qui appliquent ce principe recherchent des bénéfices économiques à moyen terme par la restauration des sols dégradés ou une amélioration de la croissance des animaux.

PO2. Réduction des intrants : Pour les évaluateurs, ce principe est très pertinent d'un point de vue environnemental (moins de pollutions) et économique (moins d'importation et réduction du prix de revient), mais à ce jour il n'est pas du tout adopté dans la filière. Pour des raisons stratégiques, les acteurs de la filière ne sont pas en mesure de proposer des alternatives à l'utilisation des herbicides, des insecticides et de l'engrais minéral. En effet, dans l'élan de positionner la Côte d'Ivoire comme premier producteur africain de coton, l'État et les sociétés cotonnières investissent énormément sur l'acquisition des intrants conventionnels par les cotonculteurs.

PO3. Santé des sols : Les évaluateurs notent que ce principe est très pertinent dans un contexte généralisé de baisse de la fertilité des sols en zone cotonnière. Sur le terrain, on constate des pratiques en lien avec le principe de santé des sols. Ces pratiques sont entre autres l'utilisation de la poudrette de parc, de la fumure organique améliorée (fumier, compost) pour la fertilisation des champs et par la mise en place de dispositif de défense et restauration des sols avec le paillage et l'utilisation des plantes de couverture. Pour améliorer la santé de leur sol, il arrive également que des producteurs laissent les bœufs de trait sur les parcelles après la récolte (parcage) ou qu'ils y épandent des graines de coton avariées. Par ailleurs, la startup VERMIMART expérimente l'utilisation du vermicompost pour la bioremédiation d'un sol épuisé par l'accumulation des pesticides agricoles pendant la culture du coton dans la zone de Bouaflé. Mais de manière générale, ce principe est très faiblement appliqué dans la filière, car ces techniques sont généralement coûteuses en temps de travail, la très grande majorité des cotonculteurs utilisent uniquement de l'engrais minéral par exemple et l'usage des herbicides a progressé. Ces usages ont certainement à long terme des impacts néfastes sur la microfaune

et la vie microbienne des sols. Les producteurs qui adoptent les pratiques en lien avec le principe de santé des sols seraient ceux disposent d'une force de travail familiale importante pour ce qui concerne l'apport de fumier et ceux qui n'ont pas assez de moyen pour s'acheter de l'engrais de synthèse.

PO4a. Santé des animaux : Pour les évaluateurs, ce principe n'est pas applicable à la filière coton. Toutefois, il faut noter que les sociétés cotonnières fournissent aux agriculteurs des pierres à lécher pour leurs bœufs de trait. Ces pierres à lécher en fournissant aux animaux un complément de sels minéraux ou d'oligo-éléments, contribuent à leur santé.

PO4b. Bien-être des animaux : Pour les évaluateurs, ce principe n'est pas applicable à la filière coton. Cependant, il faut faire remarquer que les pierres à lécher mises à disposition par les sociétés cotonnières contribuent au bien-être des bœufs de traits des agriculteurs. Le bien-être des bovins de trait n'est pas un thème abordé par la filière.

PO5. Biodiversité : Pour les évaluateurs, ce principe est pertinent. Les applications de ce principe dans la filière tournent autour de la diversification des espèces cultivées en rotation avec le coton. Mais de manière générale, ce principe est faiblement adopté dans la filière, car les producteurs ont eu tendance à simplifier leurs systèmes de culture (rotation coton/maïs) et à abandonner les associations de cultures car pas compatibles avec l'utilisation des herbicides spécifiques du cotonnier. De plus, le cotonnier s'associe difficilement à d'autres cultures du fait de son développement végétatif important.

PO6. Synergies : Pour les évaluateurs, ce principe est très pertinent. Les applications de ce principe dans la filière comprennent l'intégration agriculture-élevage par l'utilisation de bœufs de culture attelée, l'association coton/anacarde au niveau de l'exploitation, mais dans des parcelles différentes et l'assolement et rotation entre coton et culture vivrières. Ces pratiques sont très largement adoptées par les producteurs de coton. Généralement, les producteurs qui appliquent ce principe recherchent des bénéfices économiques.

PO7. Diversification économique : Les évaluateurs jugent ce principe est très pertinent. Les applications de ce principe dans la filière comprennent entre autres l'association coton/anacarde, l'assolement et rotation entre coton et culture vivrière et la possession de noyaux d'élevage en plus de la production végétale. Ces pratiques sont très largement adoptées par les producteurs de coton. Généralement, les producteurs qui appliquent ce principe recherchent des bénéfices économiques.

PO8. Co-crédation des connaissances : Les évaluateurs jugent ce principe est très pertinent. Au niveau de la filière, l'existence d'un réseau coopératif dense et d'une interprofession active permet de fournir des lieux de rencontres et d'échanges. Ainsi la création de groupes de contact par le conseil agricole, l'existence de champ-écoles, les séminaires et ateliers de réflexions et les

différentes sessions de formation sont autant de pratique qui participent à la co-création des connaissances.

PO9. Valeurs sociales et types d'alimentation : Les évaluateurs jugent ce principe est très pertinent. Au niveau de la filière, l'assolement et rotation entre coton et culture vivrières et possession de noyaux d'élevage en plus de la production végétale sont autant de pratique qui participe à l'amélioration de l'alimentation des producteurs. Ces pratiques sont très largement adoptées par les producteurs de coton qui disposent d'une large gamme de nourriture selon le panel interrogé. Toutefois, la filière ne déploie pas d'activités afin d'encourager les producteurs de coton à améliorer la qualité nutritionnelle de l'alimentation de leur famille. De même il se peut que des exploitations fassent recours à des enfants pour la récolte du coton.

PO10. Équité : Les évaluateurs jugent ce principe moyennement important et aucune activité ne le prend en compte dans les programmes d'intervention des acteurs de la filière. Cependant, lors de l'atelier de validation des résultats, un représentant du conseil coton anacarde a souligné que toutes les sociétés cotonnières sont engagées dans un programme de certification. De ce fait, elles sont obligées de respecter les normes en matière d'équité.

PO11. Connectivité : Ce principe est jugé pertinent. La forte densité des coopératives dans la filière et d'une interprofession (INTERCOTON <https://intercoton.org/>) participent à la connectivité. Cette densité vise principalement des bénéfices économiques, mais surtout la défense de la filière et le soutien de l'État en cas de baisse des cours. Créer en 2013, la FPC -CI COOP CA est la fédération de l'union des sociétés coopératives des producteurs de la filière coton de Côte d'Ivoire qui défend les intérêts spécifiques des producteurs

PO12. Gestion des terres et des ressources naturelles : Ce principe est jugé pertinent par le panel d'évaluateurs. Dans la zone de production du coton, on note un règlement des problèmes fonciers par les instances traditionnelles, une interdiction d'abattre les arbres précieux comme le karité et le néré. Ces pratiques largement adoptées participent à la gestion des terres et des ressources naturelles. Les acteurs de la filière sont considérés comme des alliés pour de telles pratiques. De plus l'entretien de la fertilité des terres est assuré selon les évaluateurs par les apports d'engrais minéraux et l'encouragement à utiliser les fumures organiques. Elles visent la recherche de bénéfices économiques.

PO13. Participation : Selon les évaluateurs, ce principe est très pertinent. L'existence d'un réseau coopératif dense et d'une interprofession (INTERCOTON), les formations dans le cadre du renforcement des capacités de leadership et de négociation, etc., assurent la participation des acteurs à la viabilité de la filière. Au sein de l'interprofession, les producteurs de coton peuvent défendre leurs propres intérêts, c'est-à-dire un prix rémunérateur du coton vendu et des intrants vendus au juste prix, voire subventionné. Ce principe est largement adopté dans la filière

notamment pour des raisons économiques et logistiques (organisation sécurisée de l'approvisionnement en intrants et de la collecte de la production de coton-graine).

Que retenir de l'analyse de l'intérêt des 13 principes opérationnel de l'AE dans la filière Coton ?

La Côte d'Ivoire est devenue le second producteur de coton d'Afrique subsaharienne après le Bénin durant la campagne 2020-2021, avec une production jamais atteinte de plus 550.000 tonnes de coton graine. L'analyse faite avec les personnes ressources connaissant bien la filière montre qu'elle est peu concernée par la TAE et que les pratiques AE promues sont les mêmes que celles déjà vulgarisées dans les années 1990-2000 : production de fumure organique de qualité, intégration agriculture élevage, rotation pour éviter la monoculture de coton, aménagements antiérosifs. La seule pratique nouvelle est le recyclage des tiges de cotonnier en compost qui étaient par le passé toujours brûlées afin de limiter la prolifération des insectes parasites. On peut donc conclure que dans son ensemble la filière n'est pas encore sensibilisée à une approche holistique de production agro-écologique du coton et des cultures en rotation. Il apparaît qu'il existe à ce jour peu ou pas d'alternatives fiables permettant de se passer des pesticides chimiques, surtout des insecticides.

Lors de l'atelier de travail, il n'a jamais été mis en avant les risques d'un usage massif et répété des herbicides et des insecticides qui caractérisent la production du coton. Seul un meilleur entretien de la fertilité des sols est affiché comme un objectif de la plupart des acteurs de la filière dans un contexte économique où l'engrais minéral reste le premier poste de dépense pour cette culture. Si aucun acteur n'envisage de substituer l'engrais minéral par diverses options organiques (fumures organiques d'origine végétale et animale, légumineuses de couverture, agroforesterie...) tous les acteurs sont d'accord pour promouvoir plus activement toutes ces options afin d'entretenir le statut organique des sols, ce que les engrais minéraux ne peuvent évidemment pas se faire. D'ailleurs des initiatives de promotion de l'AE dans la filière commencent à voir le jour. Par exemple, la société Olam déclare avoir mis en place environ 10 000 ha de coton AE dans le nord. La société Ivoire-Coton se pose déjà des questions sur ce qui peut être fait en matière d'AE dans la culture du coton. Elle a d'ailleurs embauché un ingénieur agronome indien pour mettre en place une culture de coton AE. Cependant, paradoxalement, ces sociétés cotonnières communiquent très peu sur leurs initiatives. Cela amène à se poser des questions sur ce que les sociétés cotonnières mettent derrière ce qu'elles appellent « coton AE ». A noter toutefois les efforts de la recherche. Ainsi le CNRA et ses partenaires de sous-région expérimentent dans le cadre du programme régional de production intégrée du coton en Afrique (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal et Togo) des techniques comme : (i) la combinaison d'engrais avec de la fumure organique ; (ii) la combinaison d'engrais avec des amendements ouest-africains comme le phosphate naturel et des amendements calciques ; (iii) la protection de la culture contre les insectes

déprédateurs avec des bio-insecticides d'origine microbienne ou d'extraits de plantes. Il faut noter aussi l'usage expérimental de drones pour épandre les insecticides. Cela ne constitue pas une alternative AE mais permet de réduire l'impact de cet intrant sur la santé des agriculteurs.

5.1.4.2 *État des leviers pour la facilitation des transitions agroécologiques dans les cinq filières prioritaires*

Cette section présente les résultats de l'évaluation sur l'état des leviers pour la facilitation des transitions agroécologiques dans les filières cacao, coton, le manioc, maraîchage et avicole.

a. Filière Cacao

Les personnes ressources interrogées notent de manière générale, avec les différents programmes cacao durable et cacao zéro déforestation, les acteurs de la filière reçoivent des informations et connaissances relatives au besoin de la TAE. Cependant, elles ne permettent pas encore de lever les différentes contraintes relatives à la mise en œuvre de la TAE. Par exemple, au niveau de la certification, quand bien même les référentiels techniques à partir desquels sont construits les services de conseil agricole existent, plusieurs études (Uribe-Leitz and Ruf 2019; Lemeilleur, N'Dao, and Ruf 2015) ont montré que les techniques AE promues ne sont pas assez adaptées aux réalités des producteurs (politique foncière et forestière inadaptées, par exemple). C'est l'une des raisons qui expliquent la faible adoption de ces techniques. Par ailleurs, les « paysans relais », ceux sur qui toutes les activités de conseil reposent, ne disposent pas des compétences nécessaires pour traiter des problèmes assez complexes comme ceux de la TAE (Gboko, Faure, and Ruf 2020). Quant à l'ANADER, elle ne dispose pas des moyens nécessaires pour toucher l'ensemble des producteurs de cacao. Les évaluateurs font remarquer qu'au niveau national, les dispositions institutionnelles ne sont pas toujours alignées avec les services de conseil agricole. En effet, alors que tous les acteurs déclarent adresser les problèmes éthiques, environnementaux et agronomiques à travers les initiatives qu'ils portent, on constate que sur le terrain, les conseillers sont formatés à utiliser des approches de transfert de connaissances et de technologies et à promouvoir que les techniques agronomiques censées améliorer le rendement à court terme (Gboko, Faure, and Ruf 2020). Cependant, un simple transfert de connaissances et de technologies n'est pas suffisant pour parvenir à des pratiques agricoles plus durables dans la filière, car ce type de changement est plus qu'un simple processus technique ; il s'agit également d'un processus socioculturel qui exige que les conseillers et les agriculteurs doivent travailler ensemble pour co-construire des connaissances utiles aux agriculteurs. Par ailleurs, les primes de certification qui

sont censées inciter les producteurs à passer à une cacao-culture plus durable sont assez faibles et pas toujours versées aux producteurs (Ruf et al. 2019). Cela décourage les producteurs à appliquer les normes des certifications.

b. Filière maraîchage

Concernant la filière maraîchage, les évaluateurs soulignent que pour l'instant, une grande majorité des producteurs n'a aucune connaissance sur ce qu'est que l'AE. En effet, en dehors de quelques projets comme les projets PATAE et MARIGO qui touchent un nombre limité de producteurs, l'ANADER sensibilise très peu les producteurs maraîchers sur l'AE. Les évaluateurs notent toutefois qu'il existe beaucoup de références autour de l'AE pour le maraîchage issues principalement de recherches universitaires et de projets récents de promotion de l'AE dans la filière. Cependant, les compétences disponibles pour utiliser les références proviennent du milieu académique et elles ne possèdent pas toujours du temps et des aptitudes nécessaires pour les adapter aux réalités des producteurs. Au sujet des services de conseil agricoles, les évaluateurs précisent que l'ANADER en tant que service public intervient très peu dans le maraîchage et ses interventions sont plus orientées vers le maraîchage conventionnel. Seules quelques ONG et projets abordent les problématiques liées à l'AE. Au niveau institutionnel, le panel d'évaluateurs note qu'il y a très peu d'appui des institutions aux dispositifs de conseil agricole en maraîchage. Toutefois, le ministère de l'Agriculture et du développement rural attend de capitaliser les résultats du PATAE pour se faire une idée de la pertinence de l'AE pour ce type de production. Il est donc à espérer que cette capitalisation sera suivie d'actions d'appui aux différents dispositifs de conseil agricole en Côte d'Ivoire. Au niveau de la rémunération, les évaluateurs notent qu'il n'existe pas à ce jour un marché bien identifié pour les produits maraîchers respectant l'AE.

c. Filière manioc

Au niveau de la filière manioc, certes la culture se fait principalement de manière traditionnelle sans utilisation d'intrant, mais les évaluateurs révèlent que de manière générale, qu'à travers divers projets, un certain nombre de producteurs et d'acteurs ont reçu des informations voire des connaissances sur une possible TAE dans la filière centrée sur la valorisation des déchets lors de la transformation du manioc par l'élevage et sur la réduction des pollutions générées à ce stade. Les références disponibles aujourd'hui proviennent de quelques projets et sont encore très insuffisantes et pas assez adaptées aux réalités locales. Par ailleurs, les compétences disponibles pour accompagner le TAE dans la filière sont peu nombreuses et sont limitées aux institutions de recherche telles que le CNRA et le CSRS. À ce jour, de manière générale, l'environnement institutionnel de la filière n'est pas assez sensible à l'AE même sur la question du maintien de la fertilité du sol qui à terme deviendra le facteur limitant la productivité de cette culture. Cela n'incite donc pas les services de conseil agricole à promouvoir intensément une transformation AE du manioc.

d. Filière volaille

Hormis les éleveurs traditionnels, les évaluateurs font remarquer que de manière générale, les industriels de la filière ne sont pas assez informés sur une possible TAE dans la filière avicole. Les connaissances qu'ils disposent restent très insuffisantes pour passer à la mise en œuvre. Les références locales sont quasi inexistantes. Par exemple, la ferme « BasseCour » qui essaie de pratiquer une aviculture AE souligne que faute de références locales, elle est obligée de s'appuyer sur des références françaises. Par ailleurs, il n'existe pratiquement pas de compétences pour accompagner le TAE dans la filière. L'environnement institutionnel est très faiblement sensibilisé sur les questions agro-écologiques. De ce fait, il n'incite pas les services de conseil agricole à promouvoir une aviculture AE. Il existe certes un marché de niche pour la volaille de qualité issue de l'élevage traditionnel, mais les coûts de production assez élevée n'incitent pas les industriels de la filière à s'engager dans ce type d'élevage.

e. Filières coton

Des techniques de production AE (intégration agriculture élevage, rotation pour éviter la monoculture de coton, le recyclage des tiges de cotonnier en compost, combinaison d'engrais avec de la fumure) actuellement promues dans la filière coton sont des indicateurs qui montrent que les producteurs et les autres acteurs ont quand même un certain niveau d'information et de connaissance sur une possible TAE dans la filière. Cependant, certaines de ces techniques sont en phase expérimentale et d'autres n'ont pas rencontré l'adhésion des cotonculteurs (comme la production de compost à base de tiges de cotonniers). Les connaissances dont disposent les acteurs sur ces techniques restent donc très insuffisantes pour passer à la mise en œuvre au niveau du bassin de production. Au stade actuel la recherche (CNRA, Universités) et leurs partenaires régionaux et internationaux sont les principaux acteurs pouvant aider à définir des références sur ce que pourrait être une TAE du système de production à base de coton. Il conviendrait de préciser l'impact de ce système sur le renouvellement des ressources naturelles d'autant plus que le coton attire à nouveau les producteurs suite à la mévente de l'anacarde en 2020. Les services de conseil agricole et les acteurs de la filière pourront réorienter leurs interventions pour promouvoir un modèle technique de production favorisant des alternatives agroécologiques en cours d'évaluation par la recherche. Afin de mieux valoriser la production de coton ouest-africain déjà reconnu pour la qualité de sa fibre (car la récolte est manuelle), les filières de cette région pourraient créer un label coton « ouest-africain » et inclure dans son cahier des charges le respect de certaines pratiques agroécologiques ou d'interdictions comme celle du travail des enfants parfois évoqué comme pour le cacao ou celle de l'application des insecticides par des jeunes femmes, des adolescents, etc.

5.1.5 Cartographie des initiatives de promotion de l'agroécologie

À l'issue d'une revue de la littérature documentaire, de la consultation de sites web des projets et structures, et d'entretiens avec des acteurs du développement agricole, une liste non exhaustive d'initiatives de promotion de l'AE, les plus pertinentes, a été dressée (Tableau 1). Une liste complémentaire d'initiatives de promotion de l'AE est fournie en annexe 2. Une dizaine de ces initiatives sera analysée en détail dans la suite du document.

Tableau 1. Liste de quelques initiatives de promotion de l'AE en Côte d'Ivoire

Intitulé des initiatives	Mise en place de systèmes de production de pisciculture intégrée à Grand-Lahou /PATAE	Les OP, la recherche et les entreprises valorisent les effets durables de l'agroécologie pour un passage à l'échelle supérieure/PATAE	Appui à la transition agroécologique dans la filière maraîchère en Côte d'Ivoire/TAMCI/PATAE	Cocoa4Future
Période de mise en œuvre	2019-2022	Décembre 2019- Juillet 2022	Juin 2019- Juillet 2022	Février 2020 - janvier 2024
Porteurs de l'initiative	ANOPACI	AFDI	IECD	CIRAD en partenariat avec des institutions de formation (UFHB, INP-HB, UNA, ISSER, CIRES, UJLG et Ecole d'agriculture), des ONG (Nitidae et Apdra)
Bénéficiaires	Pisciculture	OP, entreprises agricoles, recherche	Producteurs de maraîcher	Producteurs de cacao
Objectifs de l'initiative	Contribution à la promotion d'une pisciculture paysanne dans un système productif intégré et durable dans la région de Grand-Lahou.	Amélioration durable de la participation de la société civile rurale et des organisations de producteurs dans la gouvernance des ressources naturelles.	Construire un dispositif d'appui-conseil à la transition agroécologique dans la filière maraîchère contribuant à favoriser des pratiques agricoles durables, à assurer une rémunération juste des producteurs agricoles et offrir une meilleure qualité de produits aux consommateurs.	Contribuer à la transition agroécologique de la production de cacao en CIV en proposant des recherches qui permettront de déclencher une transition vers des systèmes de production en phase avec la durabilité environnementale, la durabilité économique, la responsabilité sociale et les normes de qualité, y compris les impératifs éthiques.
Filières concernées	Pisciculture	Cacao, Maïs	Maraîcher	Cacao
Zones concernées	Commune de Grand-Lahou	Région de San Pedro ; Marahoué ; Bouaflé	Région de Yamoussoukro	Zones de production cacaoyère
Les financements (source, volume)	274 418 €/AFD&CEDEAO	374 932 €/AFD&CEDEAO	389 200 €/AFD&CEDEAO	7 000 000 € /UE&AFD

Tableau 1. Liste de quelques initiatives de promotion de l'AE en Côte d'Ivoire (suite)

Intitulé des initiatives	Projet d'appui au développement des filières manioc et maraîchers en Côte d'Ivoire (PRO2M)	Programme 2QC	Projet MARIGO	Projet d'association des cultures vivrières avec des plants d'arbres de production de charbon de bois dans la région de Dimbokro
Période de mise en œuvre	17 novembre 2018-16 novembre 2021	2014-2023	Décembre 2020- Novembre 2024	2018-2028
Porteurs de l'initiative.	FIRCA	Conseil Café Cacao (CCC)	Le projet est porté par un consortium composé de 4 codemandeurs : CIRAD, IRD, CSRS, INPHB-ESA, Il inclue un (1) partenaire tiers : CNRA et sept (7) partenaires associées : ANADER, IECD, NITIDAE, FERT, les universités Nangui Abrogoua (UNA), Félix Houphouet Boigny (UFHB-WASCAL) et Pelefero Gon Coulibaly (UPGC).	L'association MALEBI
Bénéficiaires	Volet maraîcher : les groupements de producteurs maraîchers, les groupes d'Agro entrepreneurs, les formateurs et agents de vulgarisation des structures de formation et de conseil agricole, Volet manioc : Les pépiniéristes, les groupements producteurs, les unités/groupement de transformatrices artisanales, les unités de transformation semi-industrielles.	Les producteurs de cacao et leurs organisations	Les producteurs maraîchers et les coopératives en premier lieu, mais aussi les éleveurs (dans une moindre mesure) et l'ensemble de l'écosystème économique et social qui entoure les zones de production maraîchère	Les producteurs et productrices de vivriers

Objectifs de l'initiative	Contribuer à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois par la promotion d'une production vivrière (autre que le riz) de qualité, moderne, durable, résiliente aux changements climatiques et par une commercialisation fiable et équitable, permettant un approvisionnement régulier des marchés	Rendre la filière Café-Cacao prospère et durable pour tous les acteurs de la chaîne de valeurs	Établir un diagnostic de la filière maraîchère périurbaine de Côte d'Ivoire, produire des connaissances pluridisciplinaires sur la chaîne de valeurs et renforcer la capacité des acteurs du maraichage péri-urbain de 4 grandes villes de Côte d'Ivoire (Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro et Korhogo) à mener la transition agroécologique sur des bases scientifiques dans un contexte de changement global.	Combattre la pauvreté parmi les femmes rurales, d'unir les agricultrices et les producteurs de biomasse (charbon de bois) pour la gestion durable des ressources forestières et d'encourager la réhabilitation des forêts en Côte d'Ivoire.
Filières concernées	Maraîcher et Manioc	Cacao	Maraîcher	Vivrier
Zones concernées	Toutes les régions	Toutes les zones de production du cacao	Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké, Korhogo	Dimbokro, M'batto et Bouaké)
Les financements (source, volume)	17 000 000€/UE	695 768 €/CCC	2 500 000 €/UE	-

Tableau 1. Liste de quelques initiatives de promotion de l'AE en Côte d'Ivoire (suite)

Intitulé des initiatives	Projet d'accompagnement à la transition de production de cacao biologique et/ou agroforesterie (REZOBIO)	Programme de Développement des Filières Piscicoles (DEFIP)	Rendre accessible à tous, des produits de qualité garantis par un label SPG ivoirien agro-écologique et/ou biologique (LABELIVOIRE)	Diffusion de l'association riziculture-pisciculture par la technique de juxtaposition de l'étang piscicole et du casier rizicole
Période de mise en oeuvre	Novembre 2020- Décembre 2023	2019-2022	Octobre 2020- Septembre 2023	28/04/2016 - 01/01/2020
Porteurs de l'initiative	NITIDAE en partenariat avec Alter Eco, Eléphant Vert et ECOOKIM	APDRA en partenariat avec Association des Pisciculteurs de Côte d'Ivoire (APCI)	NITIDAE en partenariat avec Association Ivoire Eco Responsable - AIER, Union Fédérale des Consommateurs de Côte d'Ivoire - UFCCI, FDF - Fondation de France, CFSI	ANADER
Bénéficiaires	Producteur de cacao	Les pisciculteurs et 2 associations de commerçantes	Les productrices / producteurs (principalement de fruits et légumes) et les consommateurs finaux	150 riziculteurs
Objectifs de l'initiative	<p>Agronomique : activer les leviers techniques pour la production de cacao biologique et assurer la TAE des systèmes de culture</p> <p>Environnemental : proposer un modèle systémique de culture durable et rentable pour le cacao biologique</p> <p>Qualité : activer les leviers techniques de production post récolte et sélection de terroirs en vue d'une différenciation organoleptique pour diversifier l'offre de cacao fins d'origine Côte d'Ivoire.</p>	Le projet a pour objectif de favoriser le développement d'une pisciculture agro-écologique familiale à visée commerciale en Côte d'Ivoire	<p>OS1. Répondre à la demande des consommateurs en produits locaux de qualité en structurant et développant l'offre autour d'un label agro-écologique et/ou biologique reconnu par les institutions ivoiriennes</p> <p>OS2. Sensibiliser largement à l'agroécologie, à l'agriculture biologique et à l'alimentation saine</p>	Diffusion de la rizipisciculture par juxtaposition de l'étang piscicole et du casier rizicole en milieu paysan. En terme agro écologique, l'eau des étang piscicoles est réutilisée dans les casiers rizicoles. Cela a pour avantage des réduire l'utilisation d'intrant chimique et de réduire

	Territorial-Social : valider la faisabilité de la cacaoculture biologique en tant que prototype de l'arboriculture agro forestière.			l'acidité des sols (améliorer la santé des sols).
Filières concernées	Cacao	Pisciculture	Fruits et légumes	Riz
Zones concernées	Daloa, Adzopé	Régions du Gôh, du Haut Sassandra, de la Marahoué et de la Nawa	Bouaké, Yamoussoukro, Abidjan, Korhogo	Abengourou, Oumé, San-Pedro, Soubré, et Yamoussoukro
Financements (source, volume)		2 666 000 € /AFD, CFSI, Fondation de France, Conseil Départemental de l'Essonne	95 000 €	205 428 €/FCIAD

Tableau 1. Liste de quelques initiatives de promotion de l'AE en Côte d'Ivoire (suite)

Intitulé des initiatives	Projet de recherche-action-formation pour une cacaoculture agro-écologique et bio autour des bio-fabriques en Côte d'Ivoire / Programme Equité 2	Centres d'innovations vertes pour le secteur agroalimentaire	Développement communautaire autour de la réserve naturelle du N'Zi River Lodge	Valorisation des déchets agricoles par l'utilisation du Kubeko de LONO
Période de mise en œuvre	Octobre 2020 - Mars 2023	2014-2023	2019 – 2021	Depuis 2016
Porteurs de l'initiative	Consortium : Inades internationale, IRD, Ethiquable, Avsf	GIZ en partenariat avec le CCC	GIZ en partenariat avec N'Zi River Lodge	LONO
Bénéficiaires	Coopératives SCEB et CAMAYE dans le secteur cacao	Petits exploitants agricoles et employés des PME en amont et en aval (particulièrement les jeunes et les femmes)	Producteurs de maraîcher	Exploitation agricoles, coopératives, agro-industrie
Objectifs de l'initiative	Le projet BIO-FABRIQUE a pour objectif de renforcer les capacités techniques des producteurs et techniciens ivoiriens en matière de production durable du cacao, grâce à	Cinq composantes thématiques sont visées, à savoir la culture durable de cacao sans déforestation, la diversification des cultures, la transformation	Créer des sources alternatives de revenus pour les communautés locales liées à l'écotourisme dans la réserve tout en	offrir un ensemble de matériels de transformation de biodéchets à faible coût conçue pour les petits

	l'application d'intrants biologiques et d'itinéraires techniques agroécologiques développés à partir des BIO- FABRIQUES	locale (primaire et secondaire) et la commercialisation, les innovations dans le secteur du cacao/	améliorant sa gestion globale, en mettant l'accent sur les pratiques forestières.	exploitants agricoles afin de gérer efficacement et de générer des revenus à partir de biodéchets, un sous-produit de la production et de la transformation agricoles
Filières concernées	Cacao	Cacao et d'autres cultures vivrières	Communautés aux abords du N'Zi River Lodge	Toute les filières
Zones concernées	Tiassalé et Abengourou	District autonome de Yamoussoukro et dans les régions du Sud-Est et du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire.	N'Zi River Lodge situé à 45km de Bouaké	Toutes les zones de production agricole
Les financements (source, volume)	300 000 €/AFD	21, 9 million d'€/	389 200 €/Agence Française de Développement	-

5.2 Présentation succincte du Système National de Conseil Agricole de la Côte d'Ivoire

À partir des indépendances jusqu'à la fin des années 80, les services agricoles étaient confiés à des sociétés d'État, on parlait alors d'encadrement agricole. Ces sociétés avaient été créées pour appuyer le développement de cultures de rente. Elles s'occupaient de fournir la vulgarisation agricole, les intrants agricoles, le crédit agricole et la recherche agronomique (dans leur domaine). Elles étaient même chargées pour certaines de gérer des unités de transformation des produits agricoles et d'assurer les services de commercialisation des produits.

À cette époque également chaque structure de développement disposait d'un centre/institut de recherche. Le tableau ci-dessous en est l'illustration.

Tableau 2. Structures de développement et instituts de recherche associés

DEVELOPPEMENT		RECHERCHE	
Appellation	Créé	Dissout	
<ul style="list-style-type: none"> Société Africaine de Plantation d'Hévéa (SAPH) 	1956	-	<ul style="list-style-type: none"> Institut de recherche sur le Caoutchouc (IRCA) (1)
<ul style="list-style-type: none"> Société d'Assistance Technique pour la Modernisation de l'Agriculture en CI (SATMACI) (2) 	1958	1994	<ul style="list-style-type: none"> Institut français de recherche sur le café et le cacao devenu IRCC (1) par la suite.
<ul style="list-style-type: none"> Société de Développement du Palmier (SODEPALM) 	1963	1988	<ul style="list-style-type: none"> Instituts de Recherche en Agronomie Tropicale et de cultures vivrières (IRAT) devenu un Département (DCV) de l'institut des savanes (IDESSA)
<ul style="list-style-type: none"> Société pour le Développement de la Motorisation de l'Agriculture (MOTORAGRI) 	1966	1992	
<ul style="list-style-type: none"> Société de Développement des Fruits et Légumes (SODEFEL) 	1968	1991	<ul style="list-style-type: none"> Institut de Recherche sur les Huiles et les Oléagineux (IRHO)
<ul style="list-style-type: none"> Société de Développement de la Forêt (SODEFOR) 	1969	--	
<ul style="list-style-type: none"> PALMINDUSTRIE 	1969	1980	- Institut de recherche sur les fruits et agrumes (IRFA) (1)
<ul style="list-style-type: none"> Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama (AVB) 	1969	1980	
<ul style="list-style-type: none"> Autorité pour la Région du Sud-Ouest (ARSO) 	1970	1977	<ul style="list-style-type: none"> IRHO IFCC et IRAT
<ul style="list-style-type: none"> Société de Développement de la Riziculture (SODERIZ) 	1970	1994	<ul style="list-style-type: none"> IFCC et IRAT
<ul style="list-style-type: none"> Société de Développement des Productions Animales (SODEPRA) (2) 	1974	1997	<ul style="list-style-type: none"> IRAT
<ul style="list-style-type: none"> Compagnie ivoirienne de Développement des Textiles (CIDT) 	1988	1994	<ul style="list-style-type: none"> IDESSA/élevage
<ul style="list-style-type: none"> Compagnie ivoirienne pour le Développement des Vivriers (CIDV) (2) 	1994	--	<ul style="list-style-type: none"> IDESSA
<ul style="list-style-type: none"> Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) 			<ul style="list-style-type: none"> IDESSA/DCV CNRA

(1) Réunis vers fin 1992 en un même institut : IDEFOR. (2) Remplacées par une unique structure : ANADER

Source : IDEFESSION (1995)

Ces différents organismes seront soutenus par les grandes écoles et centres de formation spécialisés :

- Centre de Formation Rurale d'Abengourou (CFRA) pour la formation des MPVA,
- Lycée Agricole de Bingerville (LAB) pour la formation des APVA
- Institut Agricole de Bouaké (IAB) pour la formation des Ingénieurs des Techniques Agricoles

- École Nationale Supérieure d'Agronomie (ENSA) pour la formation des Ingénieurs Agronomes
- École Forestière de Bouaké pour la formation des BT et BTS
- Institut National de Formation Forestière du Banco pour le recyclage

Certes l'augmentation de la production et sa diversification ont été remarquables au cours de cette période et l'on a même parlé du miracle ivoirien, mais les stratégies développées n'étaient pas soutenables et se sont effondrées à la première crise économique.

Dans les années 80 avec la crise économique en Côte d'Ivoire, le Gouvernement ivoirien aura recours à l'assistance de la Banque Mondiale pour l'aider à revoir sa stratégie de développement agricole. Ce qui a abouti à la mise en œuvre entre 1984 et 1990 du projet pilote de vulgarisation agricole (PVA). C'est avec le PVA qu'on a commencé à parler de vulgarisation agricole au lieu d'encadrement agricole. Les agents de vulgarisation agricole ont été débarrassés des activités à caractère commercial, en particulier la gestion des intrants agricoles et la récupération des crédits pour se consacrer à la diffusion de thèmes techniques. Le PVA visait à améliorer l'assistance aux agriculteurs en utilisant le système Formation et Visite (FV), une démarche de transfert de connaissances et de technologies, avec des adaptations locales.

Dans les années 1990, afin de rationaliser ses charges en réponse à l'accentuation de la crise économique, la Côte d'Ivoire a procédé à la restructuration des services d'appui à l'agriculture à travers le Programme National d'Appui aux Services Agricoles (PNASA) initié et mis en œuvre par l'État de Côte d'Ivoire avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale. Cette restructuration visait : (i) la responsabilisation de la profession agricole dans la gestion du développement, notamment à travers la vulgarisation, la recherche et la formation et ; (ii) le recentrage de l'État sur ses fonctions d'orientation, d'incitation, de réglementation et de contrôle (DRSP 2009).

Cette restructuration a abouti à (i) à la dissolution en mars 1993 des trois établissements publics d'encadrement agricole existant (CIDV, SATMACI, SODEPRA) et à la création le 29 septembre 1993 de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) une société d'économie mixte de type particulier qui deviendra en 1998 une société anonyme, avec une participation de l'État à hauteur de 35 %, et pour laquelle les filières organisées contribuent théoriquement à sa gouvernance ; (ii) à la création du Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) en avril 1998 également sous forme de société anonyme à participation publique ; (iii) la mise en place du Fonds Interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles (FIRCA) à travers la loi n° 001-635 du 9 octobre 2001 portant institution de fonds de développement agricole et le décret n°2002-520 du 11 décembre 2002 portant création et organisation du FIRCA.

La recherche agricole nationale est gérée par le CNRA. Ces interventions portent principalement sur : les systèmes de production agricole, animale et forestière, les

innovations technologiques, les méthodes de conservation et de transformation. Quant au FIRCA, il collecte des taxes parafiscales sur les filières organisées et finance des programmes de fourniture de services agricoles (recherche, vulgarisation, conseil et formation) dans tous les secteurs de productions végétale, forestière et animale (Teyssier, Rigourd, and Dugué 2019). En plus du FIRCA, le financement des services agricoles se fait directement par des projets de développement financés par des institutions internationales (Banque Mondiale, PAM, FIDA, etc.) gérés par des agences de coopération (GIZ), l'AFD, les ministères ivoiriens ou le FIRCA et mis en œuvre sur par du personnel dédié, l'ANADER, des opérateurs privés (exportateurs, transformateurs), des ONG, etc.

L'essentiel de la formation de base des futurs conseillers est assuré par l'État à travers l'Institut national de la formation professionnelle agricole (INFPA⁴), Institut Agropastorale De L'université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo et l'École Supérieure d'Agronomie (ESA) de l'Institut National Polytechnique Felix Houphouët Boigny. Cependant, depuis peu, il est à noter une émergence d'établissements de formation agricole privés.

Le conseil agricole en Côte d'Ivoire est assuré en partie l'ANADER. L'agence compte environ 1 400 agents répartis sur toute l'étendue du territoire national. Ces agents mettent en œuvre du conseil agricole aussi bien au niveau des exploitations que des OPA (Teyssier, Rigourd, and Dugué 2019). Les interventions de l'ANADER sont financées pour partie par l'État au titre d'une mission d'intérêt général, et également sur des actions spécifiques par le FIRCA et divers opérateurs privés. Toutefois, l'ANADER, ne dispose pas des moyens nécessaires pour couvrir les besoins en conseil de tous les producteurs, OP et filières (Alphonse 2008; Ruf and Agkpo 2008). En plus de l'ANADER, l'État libéralise le champ du conseil agricole en accordant aux acteurs des filières agricoles (exportateurs, usiniers ou organisations de producteurs), aux ONG et aux cabinets privés de consultance la possibilité d'entreprendre des activités d'appui aux producteurs (République de Côte d'Ivoire 1993).

En résumé, le SNCA ivoirien comprend un nombre important de structures des secteurs public, tertiaire et privé. Mais aucune structure n'est dédiée à l'agroécologie qu'ils s'agissent d'ONG spécialisée ou de centre formation comme il en existe au Togo, Bénin, Burkina Faso.

⁴ L'INFPA est une structure de formation du ministère de l'Agriculture et du développement Rural. Elle comprend l'École régionale d'agriculture du Sud (ERA Sud) de Bingerville, l'ERA Est d'Abengourou, l'École de formation agricole de Ferentella (EFAF, Toubra), l'École de spécialisation en faune et aires protégées de Bouaflé (EFAP), l'École de spécialisation en foresterie du Banco (ESF, Abidjan), l'École de spécialisation en élevage et métiers de la viande de Bingerville (ESEMV), l'École de spécialisation en pisciculture et pêche en eau continentale de Tiébissou (ESPPEC), ainsi que les Centres d'apprentissage de perfectionnement et de production de Bingerville (CAPP-B) et de Kossou (CAPP-K), et le Centre d'apprentissage et de perfectionnement en aquaculture de Jacqueville (CAPP-J).

5.3 Evaluation de la sensibilité des dispositifs de conseil agricole aux principes de l'agroécologie

Pour évaluer la sensibilité des dispositifs de conseil agricole aux principes de l'agroécologie, trois catégories de fournisseurs de conseil agricole ont été considérées. Il s'agit de l'ANADER en tant qu'institution publique de conseil agricole, les ONG et les sociétés privées de l'agro-industrie ou qui commercialisent seulement la production. L'évaluation de la sensibilité de ces fournisseurs de conseil agricole aux principes de l'agroécologie s'est faite en deux temps. Premièrement, une évaluation spécifique du niveau de prise en compte de chacun des 13 principes opérationnels de l'AE par chaque type de fournisseurs de conseil agricole a été faite. Les indicateurs utilisés pour l'évaluation sont :

- La sensibilisation des fournisseurs de conseil agricole sur la plus-value de l'agroécologie (et de ses principes opérationnels) : il s'agit d'évaluer dans quelles mesures chacune des trois catégories de fournisseurs de conseil agricole considère les différents principes de l'agroécologie, comme importants pour le développement agricole durable.
- L'effectivité de l'intégration de chaque principe de l'agroécologie dans les interventions des différents fournisseurs de conseil agricole. Il s'agit de voir dans quelles mesures les services fournis par les trois catégories de fournisseur de conseil agricole (sous forme d'information, de formation, de partage de connaissances, de mise en relation ou de développement organisationnel) intègrent effectivement des stratégies et des pratiques adaptées pour l'opérationnalisation du principe de l'AE en question.

La deuxième étape de l'évaluation de la sensibilité des différentes catégories de fournisseurs s'est intéressée à l'ancrage local des solutions proposées et aux conditions de durabilité notamment à travers l'appui à l'autonomisation des producteurs. Cette évaluation vise principalement à identifier dans quelles mesures les services des différents fournisseurs de conseil tiennent compte des réalités locales et renforcent les capacités des producteurs pour poursuivre les dynamiques créées. Les indicateurs suivants ont été utilisés pour l'évaluation :

- La prise en compte des réalités locales : il s'agit de voir dans quelles mesures les solutions développées habituellement par les trois catégories de

fournisseurs de services de conseil pour accompagner la TAE (tous les principes confondus) sont-elles basées sur les savoirs locaux et tiennent compte des réalités ;

- L'autonomisation des producteurs : cet indicateur central dans les TAE est utilisé pour évaluer la capacité des producteurs à pouvoir mobiliser et renouveler de façon autonome (sur le moyen ou le long terme) les solutions (qu'elles soient techniques ou organisationnelles) et apprécier comment trois catégories de fournisseurs de conseil renforcent cette autonomisation. Cette dimension renvoie à l'hypothèse que la transition agro-écologique suppose un changement de pratiques qui n'est possible et durable que si les producteurs disposent des capacités pour faire évoluer (de façon endogène et/ou en partenariat avec les autres acteurs) les stratégies et les pratiques nécessaires à cette TAE.

L'évaluation de la sensibilité de l'ANADER, des ONG et des agro-industries aux principes de l'agroécologie s'est faite lors d'un atelier qui s'est tenu le 07 juillet 2021 au siège de l'ANADER. Cet atelier a regroupé 8 experts sur 15 qui avaient été invités. Ces experts ont été choisis sur la base de leur connaissance du secteur agricole, des dynamiques relatives à l'agroécologie au plan national et du système national de conseil agricole. Au cours de cet atelier, il a été demandé aux experts de remplir des grilles de notation pour chaque type de fournisseur de conseil agricole. A la fin de la notation, il a été discuté avec les experts (i) des défis/difficultés pour la prise en compte des différents principes opérationnels de l'agroécologie, (ii) des défis et atouts comparatifs des différents types de fournisseurs de conseil agricole ; (iii) des mesures générales à envisager pour améliorer la sensibilité du système de conseil agricole. Les sections ci-dessous présentent les résultats des évaluations.

5.3.1 Evaluation de la sensibilité de ANADER de l'AE

Cette section présente les résultats des évaluations faites par un panel de 8 personnes de la sensibilisation de l'ANADER aux principes AE et leurs prises en compte dans ses interventions, ainsi que des problèmes qu'elle rencontre dans la promotion de l'AE.

5.3.1.1 Atouts de l'ANADER

L'ANADER présente un certain nombre d'atouts pour promouvoir le développement de l'AE. Elle présente l'avantage de disposer de bureaux et de personnels qui couvrent toute l'étendue du territoire national et la quasi-totalité des filières agro-pastorales. De plus elle capitalise l'expérience des SODE car elle a repris leur personnel de terrain mais qui aujourd'hui est en phase de départ à la retraite.

Par cette présence sur le terrain, elle est en mesure de repérer rapidement les groupements ou les agriculteurs innovateurs susceptibles d'adhérer à la TAE. Une des bases de la TAE est de s'appuyer sur ce type d'agriculteurs, leurs connaissances empiriques et savoir-faire ainsi que sur les dynamiques collectives endogènes. L'ANADER a par ailleurs des partenariats avec environ 40 radios de proximités, ce qui lui permet de toucher un grand nombre d'agriculteurs.

5.3.1.2 *Prise en compte des principes opérationnels de l'AE par l'ANADER*

Compte tenu de l'implication de l'ANADER dans plusieurs projets de développement d'un agropastoralisme durable⁵, au moins 50% des panélistes pensent que cette institution est assez sensibilisée sur l'AE et ses principes (Tableau 3). Parmi tous les principes, la sensibilisation de l'ANADER aux principes de la biodiversité est celle qui a été jugée assez faible par les panelistes. Malgré ce jugement porté par les panelistes sur la sensibilité de l'ANADER au principe de biodiversité, il est quand même important de préciser que l'ANADER est impliqué dans le développement de la biodiversité par la mise en œuvre du volet agroforesterie du programme 2QC (cacao durable) et son implication dans la gestion durable de la biodiversité du programme d'appui aux populations de la périphérie des parcs nationaux d'Azagny, de la Comoé, du mont Sangbe et aux « infiltrés ». Loin de remettre en cause les positions de ces panélistes, la participation de l'ANADER à ces deux programmes est un indicateur qui montre que cette institution est un peu plus sensibilisée au principe de biodiversité.

⁵ La liste complète des projets de développement durable dans lesquels l'ANADER intervient est disponible sur le site : <http://www.anader.ci/programmes.html>

Tableau 3. Scores agrégés de la sensibilisation de l'ANADER sur la plus-value des principes de l'agroécologie

À quel point êtes-vous d'accord que les fournisseurs de type ANADER sont sensibilisés sur les principes suivants de l'AE et leur plus-value pour le développement agricole durable ?	Proportion des panélistes qui est au moins "d'accord" (N=8)	Proportion des panélistes qui n'a pas d'avis (N=8)	Proportion des panélistes qui n'est "pas d'accord" (N=8)
PO1. Recyclage	88%	13%	0%
PO2. Réduction des intrants	88%	13%	0%
PO3. Santé des sols	63%	25%	13%
PO4a. Santé des animaux	63%	38%	0%
PO4b. Bien-être des animaux	63%	38%	0%
PO5. Biodiversité	50%	38%	13%
PO6. Synergies	75%	25%	0%
PO7. Diversification économique	75%	25%	0%
PO8. Co-crédation des connaissances	88%	13%	0%
PO9. Valeurs sociales et types d'alimentation	63%	25%	13%
PO10. Équité	75%	25%	0%
PO11. Connectivité	75%	13%	13%
PO12. Gestion des terres et des ressources naturelles	88%	13%	0%
PO13. Participation	63%	38%	0%

5.3.1.3 *Prise en compte des principes AE par l'ANADER*

En plus d'être sensibilisés à l'AE, au moins 50% des panélistes notent que l'ANADER intègre les différents principes de l'agroécologie dans ses interventions. En effet, l'ANADER a créé 4 centres de formation dans lesquels elle conduit des formations⁶ à l'endroit des exploitants agricoles, des dirigeants d'organisations professionnelles agricoles et de ses propres agents sur les termes portant sur le système de riziculture intensive (SRI), la gestion de l'eau et des aménagements, la conduite et gestion technico-économique d'un élevage de volaille traditionnelle, la gestion intégrée des maladies et ravageurs du cacaoyer, l'utilisation rationnelle des produits agrochimiques, la lutte contre les grandes pandémies (VIH-SIDA; paludisme; le travail des enfants; lutte contre la maladie à virus Ebola....).

Par ailleurs, l'ANADER fait également la promotion de la production de légumes sous lumière LED sans utilisation d'engrais chimique et de pesticide, et de la production de légumes par hydroponie respectueuse de l'environnement (moindre utilisation de l'eau d'irrigation) et permettant de faire une production biologique. De plus, l'ANADER travaille en collaboration avec les structures de recherche pour

⁶ La liste complète des formations proposées par l'ANADER dans ses différents centres de formation est disponible sur le site : http://www.anader.ci/centre_formation.html

tester et transférées en milieu paysan les pratiques agro-écologiques répondant aux besoins des exploitants agricoles.

Tableau 4. Scores agrégés de la perception de l'intégration de stratégies et de pratiques adaptées pour la mise en œuvre des principes de l'agroécologie par l'ANADER

À quel point êtes-vous d'accord que les fournisseurs de conseil agricole de type ONG intègrent effectivement des stratégies et des pratiques adaptées pour la mise en œuvre des principes suivants de l'AE ?	Proportion des panélistes qui est au moins "d'accord" (N=8)	Proportion des panélistes qui n'a pas d'avis (N=8)	Proportion des panélistes qui n'est "pas d'accord" (N=8)
PO1. Recyclage	63%	25%	13%
PO2. Réduction des intrants	63%	25%	13%
PO3. Santé des sols	38%	50%	13%
PO4a. Santé des animaux	38%	63%	0%
PO4b. Bien-être des animaux	38%	63%	0%
PO5. Biodiversité	50%	50%	0%
PO6. Synergies	63%	38%	0%
PO7. Diversification économique	50%	50%	0%
PO8. Co-crédation des connaissances	75%	25%	0%
PO9. Valeurs sociales et types d'alimentation	38%	63%	0%
PO10. Équité	50%	38%	13%
PO11. Connectivité	63%	38%	0%
PO12. Gestion des terres et des ressources naturelles	75%	25%	0%
PO13. Participation	75%	38%	0%

5.3.1.4 *Difficultés de l'ANADER à promouvoir les principes AE*

Il ressort de nos entretiens que l'ANADER, bien qu'affichant des approches de conseil participatives, offre un service qui repose fortement sur le modèle « transfert de connaissances et de technologies ». La conséquence de ce type de conseil est que les producteurs ont de faibles dispositions à participer au processus d'élaboration et de mise en œuvre des pratiques et stratégies basées sur les réalités locales capacité. L'ANADER elle-même souligne la réticence des producteurs à adopter certaines pratiques agro-écologiques dont les impacts ne sont perceptibles qu'à moyen et long terme. Comme le montre le Tableau 5, environ 67% des évaluateurs soulignent que l'environnement institutionnel est peu incitatif. En effet, l'État de Côte d'Ivoire n'a pas une politique claire en matière de promotion de l'AE, au contraire il recommande toujours d'utiliser des intrants chimiques. De plus les services publics ont bien du mal à contrôler l'origine, la qualité et les usages de ces intrants chimiques faute de personnel suffisant et bien formés. de ce fait on trouve

sur la plupart des marchés et dans certaines boutiques des produits non autorisés à la vente et importés de façon frauduleuses. Dans ce contexte, l'ANADER et les principales structures de fonctions support (CNRA, FIRCA, Centre de formation et Université) n'ont pas d'obligation d'orienter leurs interventions vers la promotion de l'AE. L'ANADER est également confrontée à un déficit de personnel. Par exemple, un des panelistes a fait remarquer qu'il y a des zones où il y a un agent de terrain ANADER pour 20 000 habitants dont 80% sont des agriculteurs.

Tableau 5. Difficultés majeures rencontrées par l'ANADER pour promouvoir l'AE

Difficultés	Pourcentage de personne ayant mentionné cette difficulté
Faible disposition ou capacité des producteurs à participer au processus d'élaboration et de mise en œuvre des pratiques et stratégies basées sur les réalités locales	100%
Environnement peu incitatif	67%
Déficit de compétences	50%
Faibles capacités / non-alignement des fonctions support	50%
Doutes sur l'intérêt / plus-value de l'agroécologie	33%
Manque de sensibilisation	17%
Insuffisances de références locales	17%
Insuffisance de moyen financier	17%

5.3.2 Evaluation du niveau de prise en compte des principes opérationnels de l'AE par les ONG

Cette section présente les résultats des évaluations faites par un panel de 8 personnes de la sensibilisation des ONG aux principes AE et leurs prises en compte dans ses interventions ainsi que des problèmes qu'elle rencontre dans la promotion de l'AE. Dans cette analyse il a été considéré les ONG comme un groupe d'acteurs homogène ayant le même positionnement par rapport à l'AE, ce qui est certainement trop simplificateur.

5.3.2.1 Atouts des ONG

Pour la promotion de l'AE, les ONG ont l'avantage de pouvoir capter facilement des financements extérieurs comme locaux. Elles disposent pour la plupart d'entre elles d'une longue expérience dans l'appui au développement agricole et des connexions avec des structures internationales ce qui leur permet d'acquérir rapidement des références techniques et méthodologiques. De plus elles travaillent sur de petites échelles, ce qui facilite l'établissement de relations de confiance avec

les agriculteurs, la réalisation d'un diagnostic agraire précis et leur permet d'adapter des solutions qu'elles proposent aux besoins des agriculteurs.

5.3.2.2 *Sensibilisation des ONG aux principes AE*

Hormis, le principe « Valeurs sociales et types d'alimentation », pour lequel la moitié des panelistes n'ont pas pu se prononcer, au moins 50% d'entre eux sont « d'accord » avec le fait que les ONG qui œuvrent pour le développement de l'agriculture sont sensibilisées aux différents principes de l'AE (Tableau 6). En effet, un passage en revue des initiatives de promotion de l'AE en Côte d'Ivoire montre que la plupart d'entre elles sont portées par les ONG (IECD, NITIDAE, FERT, APDRA, AFDI, INADES-Formation, etc). Ce qu'il convient de noter que, c'est que la grande majorité des ONG impliquées dans les initiatives de promotion de l'AE sont des ONG internationales qui interviennent dans plusieurs pays tropicaux ce qui leur facilite l'acquisition d'expériences et de référentiels techniques. Cela laisse penser que l'AE en Côte d'Ivoire est tirée par l'extérieur. Par ailleurs, La faible présence des ONG locales dans la promotion de l'AE pourrait s'expliquer par le fait qu'elles ne sont pas incitées à le faire car il n'y a pas au niveau national une politique claire en matière de promotion de l'AE sauf dans le secteur du cacao et la lutte contre la déforestation

Tableau 6. Scores agrégés de Sensibilisation des ONG sur la plus-value des principes de l'agroécologie

À quel point êtes-vous d'accord que les fournisseurs de type ONG sont sensibilisés sur les principes suivant de l'AE et leur plus-value pour le développement agricole durable ?	Proportion des panelistes qui est au moins "d'accord" (N=8)	Proportion des panelistes qui n'a pas d'avis (N=8)	Proportion des panelistes qui n'est "pas d'accord" (N=8)
PO1. Recyclage	100%	0%	0%
PO2. Réduction des intrants	88%	0%	13%
PO3. Santé des sols	100%	0%	0%
PO4a. Santé des animaux	75%	25%	0%
PO4b. Bien-être des animaux	63%	38%	0%
PO5. Biodiversité	50%	38%	13%
Po6. Synergies	75%	25%	0%
PO7. Diversification économique	88%	13%	0%
PO8. Co-crédation des connaissances	75%	25%	0%
PO9. Valeurs sociales et types d'alimentation	38%	50%	13%
PO10. Équité	50%	38%	13%
PO11. Connectivité	75%	25%	0%
PO12. Gestion des terres et des ressources naturelles	63%	25%	13%
PO13. Participation	63%	38%	0%

5.3.2.3 *Prise en compte des principes AE par les ONG*

Au moins la moitié des personnes présentes à l'atelier notent que les ONG disposent de stratégies et des pratiques adaptées pour la mise en œuvre de l'ensemble de 13 principes de l'AE. En effet, les ONG, surtout celles qui sont internationales, utilisent leur légitimité basée sur leur expérience pour capter des financements auprès de divers bailleurs de fonds internationaux qui disposent de fonds dédiés à la promotion de l'AE (AFD, EU, FAO, etc.) pour développer des projets de promotion des principes l'AE. De plus, les ONG interviennent généralement auprès d'un nombre assez limité de producteurs. Cette approche leur permet d'expérimenter et de contextualiser diverses techniques AE, et aussi de s'intéresser à l'organisation de la mise en marché de produit de qualité (NITIDAE, IIECD, AVSF...). Toutefois, environ 38% des panélistes soulignent la stratégie des ONG ne prennent pas assez en compte le « Valeurs sociales et types d'alimentation » (Tableau 7). Toutefois bon nombre d'ONG internationales (AVSF par exemple) appuient des OP en lien avec des importateurs en Europe de cacao en développant le commerce équitable labellisé (labels fairtrade, éthiquable...).

Tableau 7. Scores agrégés de la perception de l'intégration de stratégies et de pratiques adaptées pour la mise en œuvre des principes de l'agroécologie par les ONG

À quel point êtes-vous d'accord que les fournisseurs conseil agricole de type ONG intègrent effectivement des stratégies et des pratiques adaptées pour la mise en œuvre des principes suivants de l'AE ?	Proportion des panélistes qui est au moins "d'accord" (N=8)	Proportion des panélistes qui n'a pas d'avis (N=8)	Proportion des panélistes qui n'est "pas d'accord" (N=8)
PO1. Recyclage	63%	25%	13%
PO2. Réduction des intrants	63%	25%	13%
PO3. Santé des sols	88%	13%	0%
PO4a. Santé des animaux	50%	50%	0%
PO4b. Bien-être des animaux	50%	38%	13%
PO5. Biodiversité	63%	25%	13%
PO6. Synergies	75%	13%	13%
PO7. Diversification économique	88%	13%	0%
PO8. Co-création des connaissances	50%	38%	13%
PO9. Valeurs sociales et types d'alimentation	25%	38%	38%
PO10. Équité	63%	25%	13%
PO11. Connectivité	75%	13%	13%
PO12. Gestion des terres et des ressources naturelles	50%	50%	0%
PO13. Participation	88%	13%	0%

5.3.2.4 *Difficultés des ONG à promouvoir les principes AE*

Les ONG rencontrent des difficultés pour promouvoir l'Agroécologie. Comme le montre le Tableau8, 100% des participants à l'atelier notent que l'une des difficultés rencontrées par les ONG est la faible capacité des producteurs à participer au processus d'élaboration et de mise en œuvre des pratiques AE et des stratégies basées sur les réalités locales. Cela pourrait s'expliquer par le fait que le système national de conseil a longtemps priorisé un conseil agricole basé sur le modèle de transfert de connaissances et de technologies dans lequel les producteurs sont positionnés comme de simples récepteurs de messages techniques provenant de la recherche. Or ce type d'approche est critiqué car ne favorisant pas l'apprentissage des producteurs. De plus les OP de base en Côte d'Ivoire sont peu autonomes car souvent créées ex nihilo par les projets sans beaucoup de concertation avec les agriculteurs. En fin de projet il existe peu de dispositifs pérennes de renforcement des capacités des OP de base ou des unions et faitières. Environ 63% d'entre eux évoquent des difficultés liées au déficit de compétences et de références locales. En plus, les ONG interviennent dans un environnement institutionnel qui ne pose pas les conditions pour inciter les fonctions support locales à soutenir les efforts des ONG en matière de promotion de l'AE. Une autre difficulté des ONG à promouvoir l'AE est liée au fait que leurs interventions sont très souvent basées sur des financements ponctuels et modestes. Quel soit le montant du financement obtenu, le bailleur impose souvent ses points de vue qui ne vont pas toujours dans le sens de la TAE. Tout cela limite leurs champs d'action et ne leur permet pas d'engager un travail réflexif et de mise au point de nouveaux outils de conseil permettant une prise en compte efficace de l'AE.

Tableau8. Difficultés majeures rencontrées par les ONG pour promouvoir l'agroécologie et ses différents principes

Difficultés	Pourcentage de personne ayant mentionné cette difficulté
Faible disposition ou capacité des producteurs à participer au processus d'élaboration et de mise en œuvre des pratiques et stratégies basées sur les réalités locales	100%
Déficit de compétences	63%
Insuffisances de références locales	63%
Environnement peu incitatif	63%
Faibles capacités / non-alignement des fonctions support	63%
Doutes sur l'intérêt / plus-value de l'agroécologie	38%
Manque de sensibilisation	25%
De nombreuses ONG ont un champ d'action limitée et des ressources irrégulières par rapport à ce que nécessite la TAE	13%

5.3.3 Evaluation du niveau de prise en compte des principes opérationnels de l'AE par les Agro-industries

Cette section présente les résultats des évaluations faites par un panel de 8 personnes de la sensibilisation des sociétés agroindustrielles aux principes AE et leurs prises en compte dans ses interventions ainsi que des problèmes qu'elle rencontre dans la promotion de l'AE.

5.3.3.1 *Atouts des sociétés agroindustrielles*

Pour la promotion de l'AE, les sociétés agroindustrielles présentent l'atout d'avoir une forte capacité d'investissement (matériels, type d'intrants ad hoc, R-D) et d'acquisition de connaissances par leurs bureaux à l'étrangers. Elles sont très sensibles aux exigences du marché en terme d'AE. Autrement dit, si le marché demande des produits de bonne qualité sans résidus de pesticides chimiques et produits dans de bonnes conditions éthiques et environnementales, le secteur privé répondra aux attentes du marché s'il considère que cela lui permet d'accroître ses profits. La connexion des agro-industries avec les agriculteurs est de qualité très variable selon leur degré d'implantation sur le terrain et la qualité des prestataires de conseil qu'elles recrutent.

5.3.3.2 *Sensibilisation des sociétés agroindustrielles aux principes AE*

En moyenne 68% des participants à l'atelier sont d'accord pour dire que les sociétés agroindustrielles (en particulier les exportateurs de cacao et fournisseurs d'intrants pour cette culture mais aussi le maraichage, etc.) sont sensibilisées aux 13 principes de l'AE. Cette sensibilisation se traduit par le fait que toute la quasi-totalité des agroindustriels opérants dans les différentes filières de culture de rente ont mis en place des programmes d'appui à la production durable. Ces programmes combinant la promotion de pratiques environnementales (agroforesterie, protection de la faune et de la flore, etc.), éthiques (interdiction du travail des enfants dans les exploitations, équité) et des bonnes pratiques agricoles telle la lutte intégrée des ravageurs et maladies, la gestion de la fertilité du sol, etc. Concernant les fournisseurs d'intrants agricoles, hormis YARA, les autres entreprises majeures (BAYER, CALIVOIRE, SOLEVO, ELEPHANT VERT) se sont positionnées sur l'AE en proposant des intrants biologiques. ELEPHANT VERT affiche même que 100% de ses produits sont naturels et acceptés en agriculture biologique. Mais dans tous

les cas sauf pour ELEPHANT VERT, la très grosse partie du chiffre d'affaire de ces sociétés vient de la vente d'intrants chimiques. Mais ces firmes observent avec attention l'évolution de la demande des marchés internationaux en produits de qualité et labellisés.

Tableau 9. Scores agrégés de Sensibilisation des Agro-industrie sur la plus-value des principes de l'agroécologie

À quel point êtes-vous d'accord que les fournisseurs de type agro-industrie sont sensibilisés sur les principes suivant de l'AE et leur plus-value pour le développement agricole durable ?	Proportion des panélistes qui est au moins "d'accord" (N=8)	Proportion des panélistes qui n'a pas d'avis (N=8)	Proportion des panélistes qui n'est "pas d'accord" (N=8)
PO1. Recyclage	100%	0%	0%
PO2. Réduction des intrants	50%	25%	25%
PO3. Santé des sols	75%	13%	13%
PO4a. Santé des animaux	50%	38%	13%
PO4b. Bien-être des animaux	50%	38%	13%
PO5. Biodiversité	50%	38%	13%
PO6. Synergies	75%	38%	0%
PO7. Diversification économique	63%	25%	13%
PO8. Co-création des connaissances	75%	25%	0%
PO9. Valeurs sociales et types d'alimentation	75%	13%	13%
PO10. Équité	63%	25%	13%
PO11. Connectivité	75%	13%	13%
PO12. Gestion des terres et des ressources naturelles	75%	25%	0%
PO13. Participation	75%	25%	0%

5.3.3.3 *Prise en compte des principes AE par les sociétés agroindustrielles*

En moyenne, 4 personnes sur 8 présents à l'atelier sont d'accord sur le fait que les sociétés agroindustrielles développent des stratégies pour prendre en compte tous ou certains principes de l'AE dans leurs interventions.

Par exemple, afin de garantir leur approvisionnement en cacao certifié, les exportateurs ont développé leurs propres dispositifs de conseil pour aider les producteurs à produire selon les normes recommandées. Leur objectif principal est de faire produire du cacao zéro déforestation et ils promeuvent aussi une production de cacao durable basée principalement sur des pratiques agroforestières (association des cacaoyers avec des arbres fruitiers ou forestiers fournissant plusieurs services : revenu complémentaire, alimentation familiale, ombrage, régulation de certains parasites, fertilisation du sol...). Les fournisseurs d'intrants quant à eux surfent sur ce mouvement de certification qui s'étend aux autres filières pour proposer les intrants biologiques. Toutefois, les panélistes soulignent que les agroindustrielles ne prennent pas assez en compte le principe de réduction de toutes la catégorie d'intrants chimiques car ils considèrent que certaines sont indispensables encore faute d'alternatives fiables. En effet, la réduction des intrants chimiques a surement des incidences négatives sur la productivité des exploitations. Les agroindustriels cherchant à vendre plus n'ont pas intérêt à promouvoir la réduction des intrants. De plus hormis les sociétés cotonnières, le reste des agro-industries n'ont presque pas d'action en faveur de la santé et le bien-être des animaux.

5.3.3.4 *Difficultés des agroindustriels à promouvoir les principes AE*

Comme pour les deux précédents fournisseurs de conseil agricole, la totalité des participants à l'atelier notent que l'une des difficultés rencontrées par les agro-industries pour promouvoir l'agroécologie est la faible capacité des producteurs à participer au processus d'élaboration et de mise en œuvre des pratiques et stratégies basées sur les réalités locales (

Tableau 11). Ce qui est tout à fait normal, car les dispositifs de conseil des agro-industriels sont fortement orientés sur une approche de transfert de connaissances et de technologies et sont le plus souvent sous-traités à des prestataires pas toujours capables de sortir d'une approche descendante (top down) de conseil (Gboko, Faure, and Ruf 2020). Malgré les efforts des agro-industries, ils sont confrontés aux doutes des producteurs sur l'intérêt / plus-value de l'agroécologie à cause de la pénibilité des techniques proposées et la faible rémunération par le marché des efforts qu'ils consentent à produire selon les principes AE. Par ailleurs comme mentionné plus haut, les politiques nationales en matière de l'AE sont assez floues. Cela peut freiner les efforts des agro-industries de promotion de l'AE. Une des difficultés des agro-industries qui mérite d'être mentionnée est le manque de compétences en conseil agricole de certaines d'entre elles, surtout celles de la filière cacao.

Tableau 10 : Scores agrégés de la perception de l'intégration de stratégies et de pratiques adaptées pour la mise en œuvre des principes de l'agroécologie par les sociétés agroindustrielles

À quel point êtes-vous d'accord que les fournisseurs conseil agricole de type agro-industrie intègrent effectivement des stratégies et des pratiques adaptées pour la mise en œuvre des principes suivants de l'AE ?	Proportion des panélistes qui est au moins "d'accord" (N=8)	Proportion des panélistes qui n'a pas d'avis (N=8)	Proportion des panélistes qui n'est "pas d'accord" (N=8)
PO1. Recyclage	63%	25%	13%
PO2. Réduction des intrants	25%	38%	38%
PO3. Santé des sols	50%	25%	25%
PO4a. Santé des animaux	38%	50%	13%
PO4b. Bien-être des animaux	25%	50%	25%
PO5. Biodiversité	50%	25%	25%
PO6. Synergies	50%	38%	13%
PO7. Diversification économique	75%	25%	0%
PO8. Co-crédation des connaissances	63%	38%	0%
PO9. Valeurs sociales et types d'alimentation	38%	38%	25%
PO10. Équité	38%	38%	25%
PO11. Connectivité	38%	50%	13%

PO12. Gestion des terres et des ressources naturelles	50%	38%	13%
PO13. Participation	63%	38%	0%

Tableau 11. Difficultés majeures rencontrées par les agro-industries pour promouvoir l'agroécologie et ses différents principes

Difficultés	Pourcentage de personne ayant mentionné cette difficulté
Faible disposition ou capacité des producteurs à participer au processus d'élaboration et de mise en œuvre des pratiques et stratégies basées sur les réalités locales	100%
Doutes sur l'intérêt / plus-value de l'agroécologie	50%
Environnement peu incitatif	50%
Faibles capacités / non-alignement des fonctions support	50%
Déficit de compétences	38%
Insuffisances de références locales	38%
Manque de sensibilisation	25%
Manque de cohérence des politiques publiques environnementales et sociales	13%

5.3.4 Prise en compte des réalités locales et autonomisation des producteurs par les différents dispositifs de conseil agricole

La mise en œuvre des principes de l'AE nécessite que les fournisseurs de conseil agricole privilégient les processus d'apprentissage afin de valoriser les savoirs endogènes et tenir compte des réalités socio-économiques et agroclimatiques locales et de permettre aux producteurs d'avoir les capacités de mobiliser et renouveler de façon autonome les solutions qui leur sont proposées. Cette section présente les résultats des évaluations de la prise en compte des réalités locales et autonomisation des producteurs par l'ANADER, des ONG et des agroindustrielles.

5.3.4.1 L'ANADER

Compte tenu du nombre d'années l'expérience qu'elle cumule depuis les SODE et de l'approche des champs-écoles (CEP) utilisée, trois-quarts des panelistes sont d'accord que les solutions que l'ANADER propose quand elle promeut l'AE valorisent les savoirs endogènes et tiennent compte des réalités socio-économiques agroclimatiques locales. Un quart des panelistes n'a pas été en mesure de se prononcer sur cette question (cf. Tableau 12).

Tableau 12. Scores de l'évaluation de la valorisation des savoirs endogènes et des réalités locales par les interventions de l'ANADER

	Nombre de personnes qui est au moins "d'accord"	Nombre de personnes qui n'a pas d'avis	Nombre de personnes qui n'est "pas d'accord"
À quel point êtes-vous d'accord que les solutions proposées par l'ANADER valorisent les savoirs endogènes et tiennent compte des réalités socio-économiques agroclimatiques locales ?	6	2	0

Concernant les producteurs touchés par l'ANADER, la moitié des évaluateurs notent qu'ils ont la capacité de mobiliser et renouveler de façon autonome les solutions qui leur sont proposées. Selon les panelistes, les CEP sont en mesure de permettre aux producteurs d'acquérir une telle autonomie. Trois n'ont pas pu donner d'avis sur la question. Seul, un évaluateur pense que les producteurs conseillés par l'ANADER n'ont pas les capacités de mobiliser et renouveler de façon autonome les solutions qui leur sont proposées (cf. Tableau 13). Pour lui les CEP sont mal utilisés par l'ANADER, et la démarche champ école n'est pas pleinement déployée mais plutôt calquée sur le modèle de transfert de connaissances et de technologie. Dans ce cas le CEP est très proche d'une simple démonstration organisée par le conseiller agricole.

Tableau 13. Évaluation de la capacité des bénéficiaires des interventions de l'ANADER à renouveler de façon autonome les solutions qui leur ont été proposées

	Nombre de personnes qui est au moins "d'accord"	Nombre de personnes qui n'a pas d'avis	Nombre de personnes qui n'est "pas d'accord"
À quel point êtes-vous d'accord que les producteurs ont les capacités de mobiliser et renouveler de façon autonome les solutions proposées par l'ANADER pour la mise en œuvre des 13 principes de l'agroécologie ?	4	3	1

5.3.4.2 *Les ONG promouvant l'agroécologie*

Au sujet des ONG promouvant l'AE (Tableau 14), la totalité des évaluateurs est au moins d'accord que les solutions qu'elles proposent dans la promotion de l'AE valorisent les savoirs endogènes et tiennent compte des réalités socio-économiques et agroclimatiques locales. En effet, les ONG interviennent généralement auprès d'un petit nombre de producteurs, ce qui leur permet d'adapter et de contextualiser les solutions qu'elles proposent aux producteurs.

Tableau 14. Évaluation de la valorisation des savoirs endogènes et des réalités locales par les interventions des ONG

	Nombre de personnes qui est au moins "d'accord"	Nombre de personnes qui n'a pas d'avis	Nombre de personnes qui n'est "pas d'accord"
À quel point êtes-vous d'accord que les solutions proposées par les ONG valorisent les savoirs endogènes et tiennent compte des réalités socio-économiques agroclimatiques locales ?	8	0	0

Environ trois-quarts (Tableau 15) des évaluateurs notent que les producteurs touchés par les ONG ont la capacité de mobiliser et renouveler de façon autonome les solutions qui leur sont proposées par ce qu'ils bénéficient d'un accompagnement beaucoup plus rapproché.

Tableau 15. Évaluation de la capacité des bénéficiaires des interventions des ONG à renouveler de façon autonome les solutions qui leur ont été proposées

	Nombre de personnes qui est au moins "d'accord"	Nombre de personnes qui n'a pas d'avis	Nombre de personnes qui n'est "pas d'accord"
À quel point êtes-vous d'accord que les producteurs ont les capacités de mobiliser et renouveler de façon autonome les solutions proposées par les ONG pour la mise en œuvre des 13 principes de l'agroécologie ?	6	1	1

5.3.4.3 *Les sociétés agroindustrielles*

Au sujet des sociétés agroindustrielles, trois-quarts des évaluateurs sont au moins d'accord que les solutions qu'elles proposent dans la promotion de l'AE valorisent les savoirs endogènes et tiennent compte des réalités socio-économiques et agroclimatiques locales. Cependant, cette évaluation faite par les panélistes est à prendre avec réserve, car des études (Lemeilleur, N'Dao, and Ruf 2015; Sanial and

Ruf 2018) ont montré que dans le cas de la certification du cacao par exemple, les techniques AE promues ne sont assez pertinentes car peu fiables ou peu efficace à court terme et donc ne prennent pas en compte les réalités des producteurs. Le quart restant n'a pas donné son avis sur la question (cf. Tableau 16).

Tableau 16. Évaluation de la valorisation des savoirs endogènes et des réalités locales par les interventions de l'agro-industrie

	Nombre de personnes qui est au moins "d'accord"	Nombre de personnes qui n'a pas d'avis	Nombre de personnes qui n'est "pas d'accord"
À quel point êtes-vous d'accord que les solutions proposées par les agro-industries valorisent les savoirs endogènes et tiennent compte des réalités socio-économiques agroclimatiques locales ?	6	2	0

Concernant les producteurs conseillés par les agroindustrielles, trois-quarts des évaluateurs sont au moins d'accord qu'ils ont la capacité de mobiliser et renouveler de façon autonome les solutions qui leur sont proposées. Le quart restant n'a pas donné son avis sur la question (cf. Tableau 17). Cette évaluation n'est toutefois pas conforme à la réalité, du moins en ce qui concerne la certification. En effet, dans la certification, les producteurs sont tenus de respecter un cahier de charges très rigide. Les producteurs ont très peu de possibilités de renouveler les solutions proposées au risque de se faire sortir de la certification.

Tableau 17. Évaluation de la capacité des bénéficiaires des interventions de l'agro-industrie à renouveler de façon autonome les solutions qui leur ont été proposées

	Nombre de personnes qui est au moins "d'accord"	Nombre de personnes qui n'a pas d'avis	Nombre de personnes qui n'est "pas d'accord"
À quel point êtes-vous d'accord que les producteurs ont les capacités de mobiliser et renouveler de façon autonome les solutions proposées par les agroindustries pour la mise en œuvre des 13 principes de l'agroécologie ?	6	2	0

5.4 Analyses de quelques expériences

faisant la promotion de l'AE

Cette section présente une description détaillée d'une dizaine d'expériences de promotion de l'AE.

5.4.1 Initiative 1 : Transition agroécologique des maraîchers de Côte d'Ivoire (TAMCI)

Le projet « Transition Agro-écologique des Maraichers de Côte d'Ivoire » (TAMCI), est un projet d'une durée de 3 ans (2019-2021), financé à hauteur de 389 200 € par la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Agence Française de Développement (AFD), dans le cadre du Programme d'Appui à la Transition Agroécologie" (PATAE). TAMCI vise à accompagner les producteurs de la zone de Yamoussoukro (département du Bélier, Côte d'Ivoire) dans leur transition agro-écologique, en encourageant le recours à des systèmes de culture résilients, respectueux de l'environnement et économiquement viables. Le projet est mis en œuvre par l'ONG IECD qui dispose de locaux à Yamoussoukro et Abidjan. Elle bénéficie de l'expertise de chercheurs du CIRAD spécialisés en maraîchage (agronomie, protection des cultures, fertilisation/microbiologie des sols). L'insertion du projet dans le milieu des maraîchers doit être assurée par la plateforme des maraîchers de Yamoussoukro PCOPMAYA.

De façon spécifique, le projet vise : (i) la mise au point de pratiques agroécologiques adaptées au contexte et aux systèmes d'exploitation agricole de la région d'intervention (Yamoussoukro et environ) ; (ii) l'opérationnalisation de dispositif humain et organisationnel de conseil pour la diffusion des techniques agroécologiques ; (iii) le renforcement de capacités des producteurs et mise au point de nouveaux itinéraires techniques grâce à un accompagnement technique ; (iv) valorisation des produits locaux issus de l'agroécologie sur le marché au bénéfice des agriculteurs.

Pour atteindre ses objectifs, le projet combine des démarches classiques de formation (en salle et sur le terrain) d'un nombre élevé de producteurs avec celles d'un conseil rapproché à la ferme d'un nombre réduit de maraîchers. À court terme des maraîchers engagés dans l'agroécologie devraient devenir des leaders en mesure de jouer un rôle local/régional pour cette transition agroécologique du maraîchage. Le projet a mis en place un groupe WhatsApp pour que les maraîchers formés puissent échanger entre eux, mais le groupe n'est pas très actif ou sert à autre chose que l'innovation en maraîchage. L'IECD envisage également de réaliser

des vidéos « fiches techniques » sur la base des résultats de TAMCI qui serait plus attractive que des fiches techniques « papier ». Pour fournir ces services de conseil, le projet a dû embaucher ses propres conseillers, les former et les gérer.

L'IECD n'a pas innové en matière de démarche et de dispositif de conseil à ce stade, car il fallait assurer la réalisation des activités du projet TAMCI. Mais l'ONG est consciente qu'il faudra le faire pour pérenniser les acquis obtenus pas TAMCI. Pour cela il faut véritablement arriver à structurer la profession de maraîcher en mettant en place des OP qui apportent aux producteurs membres de véritables services pour la production (conseil adapté), l'achat ou la production d'intrants et la commercialisation de la production. Ainsi l'ONG compte créer une entreprise sociale et solidaire pour prendre le relais.

Dans la mise en œuvre du projet TAMCI, l'IECD n'a pas de collaboration formelle avec l'ANADER et des fournisseurs de types privés. L'ANADER étant très peu présent sur le terrain. Le projet a dû embaucher ses propres conseillers, les former et les gérer.

Dans la mise en œuvre du projet TAMCI, l'IECD note qu'il est confronté aux difficultés suivantes :

- La très faible structuration de la profession de maraîchers limite la mise en place des activités de TAM-CI, car il est difficile de repérer et de contacter les maraîchers intéressés par les propositions du projet. La plateforme PCOPMAYA a une audience trop limitée pour cela, elle ne dispose pas de technicien salarié et très peu de producteurs de la plateforme sont engagés dans l'action collective au service de la profession.
- Le coût de la commercialisation des légumes sur Abidjan est élevé (surtout pour de petites quantités), le transport par bus abîme les légumes.
- Faible valorisation économique des légumes de qualité
- La disponibilité en semences de qualité est problématique surtout pour les espaces peu courants, mais en voie de développement.
- Changement climatique : limitation des ressources en eaux agricoles et coût élevé de l'irrigation

5.4.2 Initiative 2 : Utilisation des vers de terre dans la transformation des déchets en engrais (vermicompostage)

Initiative 2 : Utilisation des vers de terre dans la transformation des déchets en engrais (vermicompostage)

Vermimart une startup ivoirienne créée en 2018 par un jeune agronome du nom de M. Assui Wa N'DAH KOUAKOU. A l'échelle mondiale les activités agricoles utilisant les pesticides et de l'engrais minéral (agriculture conventionnelle) entraînent la production de 14% des gaz à effets de serre anthropiques, et 18% du dioxyde de carbone atmosphérique proviendrait de l'érosion des sols ou des méthodes agricoles mécanisées. Vermimart propose une réponse à cette problématique environnementale grâce au développement d'une technique de valorisation des bio-déchets et de production d'un engrais biologique en utilisant la technique du lombricompostage.

Le lombricompostage est issu d'une technique qui consiste à faire passer la matière organique à travers le tube digestif d'un vers de terre. La startup innove grâce aux techniques de vermiremédiation des sols (bio-remédiation des sols permettant d'éliminer les contaminants chimiques des terres), de vermifiltration (les vers de terre peuvent contribuer à traiter les eaux usées des communes et industries), et de vermi-agroproduction (le lombricompost restaure et améliore la fertilité du sol afin de produire des aliments sains et sans produits chimiques ni engrais minéral). Le lombricompost agit de plusieurs façons : il apporte des macro et micro nutriments (N,P,K , S, Ca...) favorables à la croissance et à la fructification des plantes, il fournit de l'humus au champ pour maintenir un bon taux de MO dans le sol et chose moins bien étudiée, il renforce les capacités de défense de la plante face aux nuisibles (surtout les maladies fongiques)

Les bénéficiaires directs de cette startup sont les agriculteurs, les coopératives, les grandes sociétés de production, les pépiniéristes, les horticulteurs pour l'utilisation du lombricompost, les associations de quartier pour la vente des déchets ménagers « lombricompostables », et les consommateurs pour l'achat de produits alimentaires sains sans résidus de pesticides.

Dans le cadre de ses activités, la startup a expérimenté l'utilisation du vermicompost (qui contenait en particulier des cocons de vers à soie évidés) pour la bioremédiation d'un sol épuisé par l'accumulation des pesticides agricoles pendant la culture du coton dans la zone de Bouaflé. L'objectif était de reconstituer la biodiversité souterraine de ce sol. Au bout de 6 mois d'essai, les résultats suivants ont été observés :

- Changement de la texture du sol (la couleur est devenue plus foncée, à cause de la forte présence de matières organiques) ;
- Amélioration des propriétés chimiques du sol (pH est passé de 3 à 6,8) ;

- Augmentation de la microfaune souterraine (forte présence de vers de terre et autres insectes) ;
- Effet à moyen terme : longue période de fertilisation et amendement du sol constatée.

La startup dispose de son propre personnel technique qui forme et accompagne les producteurs à la conduite de leurs exploitations avec la méthode de vermiponic. Elle note cependant que son dispositif de conseil agricole pour promouvoir l'agroécologie doit avoir des techniciens d'un niveau minimum de BAC+2 qui vont intensifier les formations et démonstrations sur les techniques de vermiponic pour la production agricole et sur les méthodes d'application du vermicompost pendant la bioremédiation des sols. Pour cette structure les conseillers qui promeuvent l'AE doivent avoir un bon bagage pratique et de connaissances sur les processus naturels en jeu et les innovations que doivent adopter les agriculteurs. Par contre elle mobilise les outils et méthodes habituelles de conseil agricole : la formation, la démonstration et le suivi régulier des producteurs sans vraiment aborder le renforcement des compétences et l'autonomisation des producteurs.

Vermimart note qu'elle n'a aucune collaboration formelle avec l'ANADER et des fournisseurs de prestations de conseil de ce type.

La start up note que le manque de sensibilisation sur l'agroécologie des ministères concernés, de la société civile (consommateurs, citoyens), des institutions financières et des producteurs, les doutes sur l'intérêt et la plus-value de l'agroécologie et le déficit de compétences, notamment la faible maîtrise des nouvelles pratiques AE et la faible maîtrise des bioprocédés et bio processus sont autant de difficultés qui freinent la prise en compte de l'agroécologie.

5.4.3 Initiative 3 : Valorisation des initiatives pour une transition agroécologique locale en Côte d'Ivoire (VITAL)

Le projet « valorisation des initiatives pour une transition agroécologique locale en Côte d'Ivoire » (VITAL) est un projet d'une durée de 3 ans (2019-2021), financé à hauteur de 374 932 € par la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Agence Française de Développement (AFD), dans le cadre du Programme d'Appui à la Transition Agroécologie" (PATAE).

Le projet est mis en œuvre par l'AFDI est une ONG française créée par des agriculteurs français et leurs OP il y a plus de 40 ans. Le projet vise renforcer les capacités des OP (coopérative ou Union de coopératives) afin qu'elle puisse définir et expérimenter des systèmes de production et de valorisation des produits basés sur les principes de l'Agroécologie. De façon spécifique, il s'agit pour le projet de : (i) favoriser la transition agroécologique par le test et la diffusion de pratiques

validées par les paysans et la recherche ; (ii) Accompagner le changement d'échelle de l'agroécologie par la co-construction de dispositifs appropriés et par les membres des organisations de producteurs et (iii) initier la valorisation des produits agroécologiques sur les marchés par des signes de qualité.

Pour la mise en œuvre de projet VITAL, l'Afdi soutien en collaboration avec L'École supérieure d'Agronomie (ESA) de l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny (INP-HB) deux OP qui sont L'Union inter-régionale des sociétés coopératives (UIREC) et la Société coopérative zone savane de Bouaflé (SCZSB).

L'UIREC regroupe 25 coopératives de base de la région de San Pedro, au sud-ouest du pays. Cette union accompagne ses membres sur la gestion économique et l'amélioration des techniques agricoles. La SCZSB est une coopérative de 350 membres qui, au sein de la filière maïs, sensibilise à l'agroécologie et à la résilience face au changement climatique.

L'Afdi soutient la SCZSB dans la mise en place d'une filière maïs organisée, à travers un réseau interne de producteurs de semences améliorées, des itinéraires de production plus performants et une commercialisation groupée. Afdi axe également son partenariat sur la réorganisation de cette coopérative et la formation de ses responsables afin de relancer la dynamique de participation à la vie associative. Dans ce cadre, des appuis spécifiques sont apportés à la place des jeunes dans les instances. Le projet permet à la SCZSB d'organiser un travail de co-conception de système de culture à base de maïs sur les principes de l'agroécologie (valoriser les jeunes et les femmes en diversifiant les activités en aval : le maïs est aussi orienté vers la production animale intégrée dans les exploitations de la coopérative (volaille, porc) avec un souci de valoriser les déjections).

Avec UIREC, le projet expérimente des systèmes cacaoyers agroforestiers plus résilients et moins consommateurs d'intrants chimiques. Au-delà de la mise au point de systèmes techniques agroécologiques fiables, rentables et donc diffusables au sein des coopératives, le projet cherche à rendre ces OP plus autonomes c'est-à-dire plus en capacité de définir ce que ses membres souhaitent expérimenter puis développer à grande échelle dans leur exploitation et dans la zone d'intervention des coopératives concernées par l'action.

Avec l'appui de la recherche, le projet mobilise les méthodes habituelles de conseil (formation, démonstration, visites au champ, bilan de fin de campagne, de renforcer les capacités des instances de la coopérative). La mise au point des systèmes de culture et ITK avec l'appui de la recherche relève d'une approche de co-conception dans laquelle les producteurs expérimentateurs proposent les combinaisons techniques qu'ils souhaitent comparer, donc pas de protocole standard imposé par la recherche. La vulgarisation des techniques prometteuses est assurée dans les villages par des paysans relais bénévoles (souvent des jeunes) et non indemnisés.

Pour ce projet les méthodes habituelles de conseil (formation, démonstration, visites au champ, bilan de fin de campagne) ont été mobilisées sans chercher à les renouveler ou les faire évoluer pour tenir compte de la complexité que nécessite la transition agro-écologique qu'affiche le projet.

Le financement est modeste et ne permettait pas d'engager ce travail réflexif et de mise au point de nouveaux outils de conseil permettant une prise en compte efficace de l'AE. Pour les deux volets pas de relation avec l'ANADER et ses conseillers de terrain.

5.4.4 Initiative 4 : Rendre à tous des produits alimentaires de qualité garantis par un label SPG ivoirien agroécologique et/ou biologique (LABELIVOIRE)

Le projet « Rendre accessible à tous, des produits de qualité garantis par un label SPG ivoirien agro-écologique et/ou biologique » (LABELIVOIRE) est un projet d'une durée de 3 ans (octobre 2020 - septembre 2023) d'un coût de 95 000 €. Le projet est mis en œuvre par NITIDAE, une ONG française présente depuis une quinzaine d'année en Côte d'Ivoire et pionnière en termes de certifications équitables et bio dans le pays. Les partenaires techniques et financiers de NITIDAE sur ce projet sont l'Association Ivoire Eco Responsable (AIER), l'Union Fédérale des Consommateurs de Côte d'Ivoire (UFCCI), la Fondation de France (FDF) et le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI).

Le projet LABELIVOIRE a pour but de créer un label bio ivoirien selon le système participatif de garantie reconnu par les institutions ivoiriennes à l'horizon 2023 à l'instar de ce qui existe déjà ou qui est en voie de développement dans d'autres pays de la sous-région (Burkina Faso, Sénégal, Ghana, Bénin...) et ailleurs (France (label Nature et progrès), Maroc). Le projet a prévu la réalisation de quatre grandes activités dans une durée de trois ans (2020-2023). Le label Bio concernera uniquement les produits locaux (maraîchers, vivriers, fruitiers, animaliers, etc.).

Les activités du projet couvrent entre autres une étude de marché pour identifier les marchés porteurs et les habitudes des consommateurs, un diagnostic de l'état de lieux des systèmes de production existant auprès de 200 producteurs, la co-construction du label agroécologique et/ou biologique ivoirien avec toutes les parties prenantes, sécurisé par un système participatif de garantie (SPG), un accompagnement des producteurs dans un processus de production agro-écologique et/ou biologique et le développement de l'offre en intrants agro-écologiques et/ou biologiques, etc. Durant tout le processus, le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), le ministère du Commerce et

de l'Industrie (MCI) et le ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) seront étroitement associés à la démarche pour s'assurer de la reconnaissance du label qui sera construit par les institutions ivoiriennes.

En termes de résultats, à ce jour, la caractérisation de l'offre et la demande actuelles et futures en produits bio locaux ou agro-écologiques a été faite en collaboration avec l'IECD. Par ailleurs, la réalisation de la deuxième activité : co-construire le label agro-écologique et/ou biologique avec toutes les parties prenantes, reconnues par les institutions de tutelle et sécurisé par un système participatif de garantie est en cours.

Le projet LABELIVOIRE n'accompagne pas les producteurs du point de vue technique, mais plutôt au niveau commercial en fournissant au producteur un appui à la commercialisation pour se démarquer de la concurrence. Certes dans les objectifs de départ, le projet prévoyait un accompagnement des producteurs dans un processus de production agro-écologique et/ou biologique et le développement de l'offre en intrants agro-écologiques et/ou biologique, etc., mais le budget du projet ne permet pas d'embaucher du personnel pour faire ce type d'accompagnement. Toutefois, le projet espère que l'organisme qui va porter le label après sa création (via la rédaction du cahier des charges) se chargera de faire du conseil agricole ou de le financer. De ce fait ce projet n'a pas développer une activité spécifique de renouvellement des outils de conseil, les nouveaux outils devant faire mieux que les précédents et répondre à la question « comment conseiller un producteur qui s'engage en AE ? » .

Le projet LABELIVOIRE et Nitidae rencontrent des difficultés à plusieurs niveaux pour promouvoir le label bio en particulier et l'agroécologie en général. Nitidae note qu'il y a un manque de sensibilisation à la fois des producteurs et des consommateurs sur la plus-value de l'agroécologie. De plus, lorsqu'il y a des producteurs qui veulent s'engager dans l'agroécologies, ils font face à un déficit de références locales, car il existe très peu de structures capables de les former et de les accompagner dans leurs initiatives. Par ailleurs, l'environnement n'est pas assez incitatif. En effet, il n'y a pas de marché potentiel pour les produits bio locaux surtout tant qu'il n'y a pas la confiance entre producteurs bio et consommateurs. Cette confiance ne peut être établie que par la proximité (le consommateur connaît et rend visite aux producteurs) et/ou un label sérieux reconnu par tous et contrôlé en interne (label SPG) ou par un tiers. En plus les firmes phytosanitaires ont depuis des décennies fait que la promotion des produits de synthèse, sans trop communiquer sur les quelques biopesticides qu'ils vendent aujourd'hui. Il faut aussi prendre en compte le flux de produits phytosanitaires inappropriés pour le maraîchage qui rentrent frauduleusement en Côte d'Ivoire.

5.4.5 Initiative 5 : Projet d'association des cultures vivrières avec des plants d'arbres de production de charbon de bois dans la région de Dibokro

Le Projet d'association des cultures vivrières avec des plants d'arbres de production de charbon de bois dans la région de Dibokro est un projet porté par l'association MALEBI. MALEBI est une association ivoirienne composée de 14 femmes qui opère dans le domaine de la production et de la vente de charbon de bois légale et durable créée 2008. Elle a pour objectif de combattre la pauvreté parmi les femmes rurales, d'unir les agricultrices et les producteurs de biomasse (charbon de bois) pour la gestion durable des ressources forestières et d'encourager la réhabilitation des forêts en Côte d'Ivoire. En 2018, MALEBI a signé deux Conventions de partenariat avec la Société de Développement des Forêts (SODEFOR), société publique, sur dix ans pour assurer la gestion de la forêt classée d'Ahua de 4500 ha (commune de Dibokro).

Dans le cadre du projet, l'association entreprend les activités de production de charbon de bois de façon durable et légale, de réhabilitation de la forêt en associant des cultures vivrières dans les espaces reboisés, de renforcement de capacité des membres des communautés locales et de plaidoyers.

Concernant la production du charbon de bois de façon légale et durable, les 14 membres de l'association produisent et commercialisent du charbon de bois sur Abidjan principalement. Ils disposent de 4 fours métalliques, 2 tronçonneuses et du personnel d'appui (chef chantier, scieurs, ouvrières et ouvriers issus des communautés locales...) pour fabriquer du charbon de bois de qualité et tracé. Le charbon de bois est produit en majeure partie avec du bois de *Cassia siamea*, légumineuse arborée qui se plante facilement et rejette plusieurs fois après une coupe franche. Une plantation de *Cassia* de 7 ans produit du bois transformable en charbon.

Au sujet de la réhabilitation des forêts, l'association forme les jeunes et les femmes à produire des plants de *cassia* et de *teck* en pépinière. Des cultures vivrières (igname, manioc, tomates, aubergines, maïs, arachides ...) sont plantées dans les parcelles de reboisement par les femmes des communautés villageoises proches. Ainsi les femmes peuvent facilement accéder à des terres cultivables ce qui n'est pas toujours facile pour elles du fait de la prédominance des hommes sur la gestion du foncier rural. Les productions vivrières leur reviennent. Quand elles travaillent à la plantation des arbres ou pour la production du charbon elles sont payées par MALEBI. Depuis sa création, MALEBI a progressivement réhabilité 150 hectares de la Forêt Classée d'Ahua.

L'association développe également des activités de formation et de sensibilisation des membres des communautés locales à de meilleures pratiques forestières et agroforestières, avec notamment une meilleure inclusion du genre.

Elle organise des ateliers de formation sur : la comptabilité simplifiée, la gestion associative, la création de pépinières, les pratiques agroforestières en associant les cultures vivrières avec les jeunes arbres de reboisement, l'intégration du genre dans les activités forestières et la sensibilisation à lutte contre les feux de brousse

MALEBI développe des liens entre les décideurs et le milieu rural. Elle participe aux conférences et aux débats au niveau régional, national et international sur la forêt et la production de biomasse.

L'association ne dispose pas de techniciens ou d'animateurs salariés. Ainsi pour mettre en œuvre ses activités, les membres de MALEBI interviennent tous directement dans les villages pour mener les activités de sensibilisation et gérer les chantiers de production de charbon de bois. Elle fait appel ponctuellement à l'ANADER qui envoie sur le terrain des conseillers agricoles pour les cultures vivrières. Dans ce contexte il est difficile de renouveler les outils et méthodes de conseil. Pour que les activités soient couronnées de succès, l'association MALEBI compte surtout sur la proximité entre ses membres (les commerçantes de charbon de bois) et les ruraux ainsi que sur les relations privilégiées qu'elle a développé avec les villageoises.

Dans le développement de leurs activités, MALEBI fait face à des difficultés et contraintes qui peuvent constituer des entraves à la prise en compte de l'AE. Ces difficultés sont entre autres :

- Méfiance des populations locales au début surtout des hommes, faible niveau de formation des femmes ;
- Possibilité de sécheresses qui peut affecter les jeunes plantations et les cultures vivrières ;
- Coût de location de la forêt à la SODEFOR considéré comme élevé ;
- Concurrence des charbonniers traditionnels (production non durable, non tracée) sur les marchés urbains.

5.4.6 Initiative 6 : Projet agroforestier à base d'hévéa de TRCI

TROPICAL RUBBER COTE-D'IVOIRE (TRCI) est une agro-industrie ivoirienne dans le secteur de l'hévéa. TRCI a été créée en juin 1995 pour exploiter le Complexe agro-industriel d'Anguédedou acquis à l'occasion de la privatisation du Domaine hévéicole de l'État (DHE). Aujourd'hui, la TRCI emploie plus de 1500 personnes pour une superficie exploitée de 1 415 hectares de plantations industrielles, et encadre près de 20 000 planteurs familiaux d'hévéa.

Depuis 2020, elle conduit en partenariat avec le FIRCA un projet agroforestier à base d'hévéa. Concrètement le projet consiste à replanter de vieilles parcelles d'hévéa en associant l'hévéa avec des arbres forestiers. À ce jour, le projet a permis

de mettre en place 75 hectares de plantations d'hévéas industrielles en association avec 5 essences forestières (acacia mangium , cedrela ,teck, fraké , bété). A terme, la TRCI ambitionne de transformer la totalité de ses plantations industrielles en agroforesterie.

Dans la mise en œuvre du projet, la TRCI utilise les méthodes habituelles de conseil (formation, démonstration, visites au champ, etc.). En effet, la TRCI a recours à son personnel technique pour produire et la diffuser des informations, des connaissances et des technologies sur les bonnes pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, l'agroforesterie en hévéaculture (association hévéa et arbres forestiers) et la diversification de revenu des hévéaculteurs.

La TRCI a évoqué plusieurs difficultés majeures à la prise en compte de l'agroécologie. En effet, selon la TRCI, l'environnement institutionnel est peu incitatif sur la promotion des pratiques agroécologique (pas de position claire des politiques publiques par rapport à l'AE, pas de marché pour les produits AE, flou quant au droit d'usufruit des arbres forestiers plantés...). Une des conséquences immédiates de cette situation est que d'une part il y a un faible alignement des fonctions support (recherche, financement et formation) sur les problématiques agroécologiques, entraînant ainsi une insuffisance de références locales et de technicien compétents et d'autre part, un manque de sensibilisation des acteurs de la filière hévéa sur l'AE. Toutes choses qu'il faudrait pour lever les doutes sur l'intérêt et plus-value de l'agroécologie.

Par ailleurs, la TRCI fait remarquer que sur le terrain, il y a une faible disposition ou capacité des producteurs à participer au processus d'élaboration et de mise en œuvre des pratiques et stratégies basées sur les réalités locales.

De ce qui suit, le TRCI note pour que leur dispositif de conseil agricole soit assez efficace pour promouvoir l'agroécologie, il faudrait qu'il soit plus sensibilisé aux problématiques de préservation de l'environnement et que les producteurs y voient des intérêts économiques plus importants et à plus court terme. Pour continuer d'innover dans le domaine de l'hévéaculture durable , la TRCI va encore solliciter l'appui financier du FIRCA.

Pour le projet agroforestier à base d'hévéa et pour ses autres activités d'encadrement des producteurs, la TRCI note qu'elle n'a aucune collaboration formelle avec l'ANADER et des fournisseurs de service de conseil agricole.

5.4.7 Initiative 7 : Formation et Sensibilisation aux principes agroécologiques de l'ONG Fert

Fert est une association française de coopération internationale pour le développement agricole avec des pays en développement et émergents. Fert accompagne les agriculteurs dans la création d'organisations professionnelles (groupements de producteurs, coopératives, caisses de crédit agricole, centres de formation ...) leur permettant d'apporter des solutions durables aux problèmes que leurs membres – des agriculteurs en majorité - rencontrent dans l'exercice de leur métier et la défense de leurs intérêts.

Dans cette lignée, face aux difficultés auxquelles sont confrontés les producteurs maraîchers dans la conduite de leurs exploitations (maladies, attaques de ravageurs, baisse de fertilité des sols, ...), Fert travaille en partenariat avec une union de coopératives maraîchères dans le GBEKE et autre union de coopératives de coton (pour le développement des cultures associées) pour proposer une alternative aux producteurs en leur offrant des formations sur les pratiques agroécologiques telles que la Fertilisation organique (production de compost, MAB, Bokashi), la Fabrication de biopesticide à base de feuilles de papayer...). Elle prévoit dans un avenir proche former également les responsables d'OP sur l'AE. Pour Fert, ces formations apparaissent comme un levier de sensibilisation des producteurs à l'agroécologie. Pour assurer ces formations, Fert a recruté un technicien de niveau BAC+5 basé à Bouaké.

Pour mener à bien ces activités de formation et de sensibilisation, Fert collabore avec l'IECD. Dans cette collaboration, Fert sollicite l'IECD qui a une longue expérience de promotion de l'AE dans le domaine du maraîchage pour avancer sur les questions techniques en AE. En retour Fert accompagne l'IECD sur le sujet relatif à la gestion des OP et des exploitations agricoles. Par exemple, Fert a formé dans le mois de juin 2021 les techniciens de l'IECD sur des outils de gestion simple et adapté aux réalités des producteurs. Des visites d'échanges entre des producteurs en transition AE accompagnés par l'IECD et ceux de Bouaké ayant déjà été sensibilisés sur le sujet par Fert sont prévues dans le cadre de cette collaboration. A ce stade Fert n'a pas eu à conseiller en Côte d'Ivoire des agriculteurs dans leur conversion à l'AE ou plus simplement pour l'adoption de pratiques AE. De ce fait elle n'a pas engagé de réflexion sur le besoin ou non de renouveler leurs outils et méthodes de conseil agricole habituels qui reposent sur la notion de gestion au niveau collectif (OP) et individuel (exploitation agricole).

Fert a évoqué plusieurs difficultés majeures à la prise en compte de l'agroécologie. Par ordre de priorité, l'association note que malgré ses actions, il y a de manière générale un manque criant de sensibilisation de tous les acteurs du secteur agricole sur les principes, les bases techniques et la plus-value de l'AE. Par ailleurs qu'il n'existe pas de marché pour des produits respectant les principes de

AE. De plus il y a une insuffisance de références locales qui peuvent servir à former et sensibiliser les acteurs des filières agricoles.

5.4.8 Initiative 8 : Diffusion de l'association riziculture-pisciculture par la technique de juxtaposition de l'étang piscicole et du casier rizicole

Le projet « Diffusion de l'association riziculture-pisciculture par la technique de juxtaposition de l'étang piscicole et du casier rizicole » est un projet d'une durée de 18 mois remporté par l'ANADER lors du 3ème appel à projets du fonds compétitif pour l'innovation agricole durable (FCIAD).

Le projet d'un montant de 134 750 548 FCFA (environ 205 428 €) est exécuté par l'ANADER en partenariat avec le CNRA. L'ANADER, à travers le présent projet, vise à poursuivre par des démonstrations, la diffusion de la rizi-pisciculture par juxtaposition de l'étang piscicole et du casier rizicole (La variété de riz « Witta 9 » et l'espèce de poisson « Tilapia ») et de la technique de l'alternance de la riziculture et de la pisciculture en milieu paysan.

Le projet est mis en œuvre sur 5 sites à Abengourou, Oumé, San-Pedro, Soubré, et Yamoussoukro. Sur chacun d'eux, une unité pédagogique comprenant un abri, deux étangs piscicoles et des casiers rizicoles de 400 m² est mise en place et sert à faire la formation théorique et pratique de 150 riziculteurs. Ils sont formés à la maîtrise des techniques in-situ en travaillant directement sur les unités pédagogiques mises en place. Les activités de formation et de l'assistance technique post-formation des bénéficiaires sont assurées par les techniciens de l'ANADER. Les capacités de ces techniciens ont été au préalable renforcées par le CNRA, notamment sur la formulation d'aliments pour les poissons. En termes de résultats, l'ANADER souligne qu'il y a eu une adhésion des riziculteurs à ce nouveau modèle de production mixte, riz + poissons. Par exemple, à Yamoussoukro, il y a 5 riziculteurs qui détiennent à eux seuls 12 étangs piscicoles actuellement.

En terme agro-écologique, l'eau des étangs piscicoles est réutilisée dans les casiers rizicoles. Cela a pour avantage de réduire l'utilisation d'intrants chimiques (les déjections des poissons et les déchets de leur alimentation fertilisent le riz) et de réduire l'acidité des sols (améliorer la santé des sols). Par ailleurs, dans le projet, les riziculteurs bénéficient d'un accompagnement à la technique du SRI (Système rizicole intensif) qui est une méthode agro-écologique et intelligente face au climat qui permet aux agriculteurs de produire plus de riz en utilisant moins de semences et d'eau, et moins d'intrants achetés (l'usage de la fumure organique est privilégiée).

En terme d'outils et méthode de conseil il n'y a pas eu de modification majeure, les outils habituels des formateurs et des conseillers de terrain ont été mobilisés comme auparavant. La difficulté majeure dans ce cas est de former les riziculteurs à une activité de production qui leur est totalement étrangère : la pisciculture en étangs.

Dans la vision de départ du projet, les étangs piscicoles devraient être construits par les riziculteurs. Cependant l'ANADER s'est retrouvée confrontée à la réticence de riziculteurs qui ont jugé cette activité trop pénible et trop longue ou coûteuse en cas de recrutement de manœuvres. L'ANADER a dû recourir à un prestataire privé pour réaliser les étangs avec des incidences budgétaires sur les autres activités du projet. De plus, l'ANADER a dû faire face à une lenteur des décaissements des fonds par le bailleur. Cela a eu des conséquences sur le respect des calendriers des activités du projet. Pour terminer, l'ANADER recommande aux autorités administratives de Yamoussoukro de réduire l'ensablement des différents lacs afin de faciliter l'installation d'autres rizi-pisciculteurs.

5.4.9 Initiative 9 : Elevage de volaille avec parcourt de la Ferme « BasseCour »

La Ferme « BasseCour⁷ » est une entreprise agropastorale créée par deux jeunes entrepreneurs installés à Yamoussoukro. Elle est spécialisée dans la production et la commercialisation de poulets de race « locale – améliorée » en mettant l'accent sur le bien-être animal et la réduction de nuisances liée à l'élevage intensif (pollution, odeurs, etc.). Pour ce faire, le système de production de la ferme se démarque du système conventionnel intensif (animaux engraisés dans des bâtiments fermés, forte utilisation d'antibiotique, achat de provende et très faible utilisation des productions végétales de la ferme ou de la localité) pour se rapprocher le plus d'un système production de type traditionnel. Le système d'élevage adopté par la ferme consiste à laisser divaguer les poulets la journée sur un parcours clôturé et de les mettre dans des bâtiments la nuit venue. Ce type de production vise un marché de niche constitué de consommateurs à la recherche de poulets de meilleur goût.

À niveau de l'alimentation de la volaille, la ferme la fabrique elle-même en essayant de réduire le maximum possible les produits industriels de synthèse (les concentrés multivitaminés, les antibiotiques). Pour ce faire, elle expérimente plusieurs formulations. Par exemple, elle expérimente la production in situ de larves d'insectes - les mouches soldats - et leur intégration dans l'alimentation des volailles. Cette expérience a été concluante, car elle a permis de remplacer

⁷ https://it-it.facebook.com/pg/LaBasseCour2021/posts/?ref=page_internal

complètement le soja qui était la principale source de protéine dans l'alimentation par les larves, sans que cela n'ait d'effets néfastes sur la croissance et la santé des animaux. Cette formulation a permis de réduire de manière considérable les coûts de production, car en élevage de volaille, l'aliment est le poste le plus élevé en termes de coût de production. Cependant, la ferme est limitée dans cette expérimentation, car elle ne dispose pas de la logistique nécessaire pour la production de masse des larves de mouche. La ferme envisage également d'intégrer le maïs germé dans l'alimentation des volailles et de produire ce maïs sur place. À moyen et long terme, la ferme envisage d'arriver à un système intégré dans lequel tous les intrants sont produits sur place à partir des cultures ou de l'élevage d'insectes et les déchets d'élevage sont ensuite recyclés pour la production d'engrais organiques fertilisant les cultures.

Au niveau de la prophylaxie, la ferme a fait l'expérience de remplacer totalement les produits vétérinaires (vaccins, antibiotiques) par des produits à base de plantes locales concoctés sur place. Cette expérience n'a pas été concluante à ce jour. Elle a engendré une mortalité élevée des animaux. Cependant, aujourd'hui, la ferme utilise une combinaison de méthodes de prophylaxie. Les vaccins sont faits normalement, mais pour tout ce qui est des traitements curatifs, la ferme utilise des infusions à base de plantes locales préparées sur place.

Par ailleurs, la ferme produit elle-même ses poussins à partir d'une couveuse de 4000 œufs qui fonctionne à l'énergie solaire.

Pour toutes ces expériences listées ci-dessus, la ferme ne bénéficie d'aucun accompagnement de structure de conseil. Les gestionnaires de la ferme font des expérimentations à partir de références trouvées sur internet. Par ailleurs, ils peinent à trouver des référentiels techniques locaux sur internet probablement car il n'existe pas ou peu ou que ce type d'éleveurs ne sent pas le besoin de capitaliser et de communiquer. Cette ferme présente un intérêt, car les résultats des expérimentations en termes de réduction d'intrants de synthèse peuvent être capitalisés et servir de référentiel technique local. La ferme a essayé de se rapprocher de l'ANADER dans les débuts, mais le coût de l'intervention de l'ANADER a été jugé trop élevé. Par ailleurs, compte tenu des objectifs de la ferme, les promoteurs de la ferme ont craint le manque de flexibilité des techniciens de l'ANADER.

A ce stade la ferme n'a pas initié un appui à d'autres éleveurs qui souhaiteraient se lancer dans cet élevage agroécologique de la volaille. De ce fait ses fondateurs ne se sentent pas en situation de conseil ni dans le besoin d'imaginer des outils de conseils innovants.

5.4.10 Initiative 10 : Valorisation et transformation des déchets organiques par l'entreprise LONO

LONO est une jeune entreprise fondée en 2016 en Côte d'Ivoire par un groupe de jeunes entrepreneurs. Elle offre un ensemble de matériels de transformation de biodéchets à faible coût conçus pour les petits exploitants agricoles afin de gérer efficacement et de générer des revenus à partir de biodéchets, un sous-produit de la production et de la transformation agricoles (résidus de culture, déchets d'épluchage, fruits et légumes détériorés et invendables...). Elle produit et commercialise également de l'engrais biologique. Le matériel proposé par LONO se nomme « Kubeko »⁸, un acronyme de « cube écologique ». Kubeko est un biodigesteur qui a la possibilité de transformer directement les biodéchets en compost et en gaz de cuisson par le processus de fermentation, créant ainsi un produit à valeur ajoutée (le gaz) et un sous-produit, le compost issu de la fermentation du digestat. Cette technologie pourrait être utile à ceux qui sont pris au piège du cycle de la pauvreté. Les agriculteurs utilisant le digesteur peuvent également utiliser leur propre compost sur leurs cultures, améliorant ainsi la qualité de leurs propres produits.

L'entreprise propose ses services et des équipements aux agriculteurs et à leurs organisations et aux agro-industries pour les aider à tirer le meilleur parti de leurs déchets. Par exemple, dans le cadre d'un projet financé par Nitidae et l'administration régionale de Mé, LONO a installé dans une coopérative de transformation du manioc un digesteur pour convertir les déchets issus du processus de transformation en compost et en gaz de cuisson. L'entreprise réalise également pour les agro-industries, les entreprises et les coopératives des études sur les possibilités de valorisation de leurs déchets en proposant des rapports clairs contenant différents scénarios et illustrant les avantages et les inconvénients de chacune des approches de valorisation des déchets. Cette façon de faire constitue une innovation dans la façon de mener des études et d'en partager les résultats avec les commanditaires et bénéficiaires. LONO fait également de la production et de la vente de compost fertilisant et de pesticides bio.

LONO dispose de son propre dispositif de conseil qui offre des services payants aux agriculteurs, coopératives, et les agro-industries sur la meilleure manière de valoriser leurs déchets. Elle a également établi un partenariat avec l'ANADER pour vulgariser les méthodes de valorisation des déchets organiques auprès d'un plus grand public. Elle travaille en étroite collaboration avec l'INP-HB, étudie et teste les possibilités de production de biocarburants à partir de différents types de matières premières disponibles localement.

Dans la réalisation de leurs activités, LONO se trouve confrontée à un manque de sensibilisation de la population sur la nécessité de transformer des déchets

⁸ <https://www.lonoci.com/fr/Services>

ménagers et de récolte. De plus, l'entreprise peine à rendre accessible le Kubeko à cause de son coût de production assez élevé. En effet, à ce jour le Kubeko est vendu à environ 650 000 FCFA (1000 euros). Par ailleurs, LONO peine également à faire homologuer leurs intrants biologiques par l'administration qui n'est très sensible à ce type de produit.

5.5 Sensibilisation des fonctions supports à l'agroécologie : Alignement et cohérence des fonctions supports du conseil agricole

5.5.1 Contexte macro-économique du développement agricole

La revue documentaire et des entretiens avec des personnes ressources du Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), du Centre Suisse de Recherche Scientifique (CSRS), de l'École Supérieure d'Agronomie (ESA) et du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) et d'autres structures de fonction support révèlent qu'ils sont dans la grande majorité engagés dans le développement de l'AE.

Par exemple, le CSRS déclare faire une « recherche en partenariat au service du **développement durable** ». De plus, pour l'exercice 2020-2021, le CSRS a consacré environ 80.000.000 FCFA et dédié 10 de ses employés aux activités relatives à l'Agroécologie. Au cours des 3 dernières années, le CSRS a mené des projets de recherche AE. Par exemple, en 2019, le CSRS a mis en route un projet autour de la production d'un bioherbicide dans la lutte contre les adventices de la culture de riz. Le CSRS a conduit des recherches sur la thématique de la gestion durable de la fertilité des sols acides à travers le projet intitulé « application directe du phosphate naturel dans la fertilisation raisonnée de la culture du maïs dans différentes zones agropédologiques de Côte d'Ivoire ». En 2019, les chercheurs du CSRS ont conduit des démonstrations des performances des innovations de gestion durable de la fertilité des sols en culture d'igname (fertilisation organo-minérale, rotations

culturales igname – arachide ; jachère améliorée de courte durée ; variété améliorée d’igname, etc...) à l’endroit des producteurs d’igname de la Sous-préfecture de Tieningboué dans la Région du Béré.

Le CNRA quant à lui déclare consacrer annuellement environ 10% de son budget à la recherche sur l’agroécologie dans la filière café-cacao donc principalement accès sur les concepts de cacao durable et cacao zéro déforestation. Dans le cadre du programme 2QC par exemple, 2 chercheurs agronomes du CNRA se consacrent à l’amélioration de l’agroforesterie à base de cacaoyers et à la formation des agents de terrain du projet. 2 autres chercheurs phytopathologistes mènent des recherches sur la mise au point de biopesticides pour une lutte intégrée contre les nuisibles du café et du cacao. Le CNRA et ses partenaires de sous-région expérimentent dans le cadre du programme régional de production intégrée du coton en Afrique (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d’Ivoire, Mali, Sénégal et Togo) des techniques comme la combinaison d’engrais avec de la fumure organique ; la combinaison d’engrais avec des amendements ouest-africains comme le phosphate naturel et des amendements calciques et la protection de la culture contre les insectes déprédateurs avec des bio-insecticides d’origine microbienne ou d’extraits de plantes.

Au niveau du financement des services supports , le FIRCA s’est positionné pour être le moteur du financement pérenne et innovant pour le développement **d’une agriculture durable** et compétitive. De plus, dans le cadre du projet « Fonds Compétitif pour l’Innovation Agricole Durable » (FCIAD), le FIRCA en partenariat avec l’AFD a financé l’AE pour un coût total de 5,7 milliards de FCFA et depuis 2017, 44 projets de R-D sur des innovations avancées et potentiellement utiles aux agriculteurs. Certains de ces projets s’inscrivent dans la promotion de. Ce fonds compétitif est ouvert à la fois aux fournisseurs de conseil agricole et aux établissements universitaires, centres, laboratoires ou unités de recherche (publics ou privés). La CEDEAO avec le concours financier de l’AFD finance actuellement en Côte d’Ivoire trois projets d’appui à la transition agro-écologique. UE finance également plusieurs projets orientés vers l’AE en Côte d’Ivoire. Les projets AE les plus emblématiques financés actuellement par l’AE sont le projet Marigo et et cocoa for future (C4F).

Concernant la formation agricole académique et technique professionnelle, l’ESA⁹ a créé depuis 2017 un parcours d’ingénieur en « changement climatique et développement durable », d’eaux et forêts et d’agro-pédologie pour traiter des problématiques proches à l’AE. Ces parcours sont portés par le département de formation et de recherche en eaux, forêts et environnement. Par ailleurs, l’ESA bénéficie depuis 2020 d’un appui un appui technique et financier du Projet Marigo pour intégrer des modules portant sur l’AE dans tous ses curricula de formation. Le centre GRP-WASCAL¹⁰ de l’université Felix Houphouët Boigny créée en 2013 aborde

⁹ <https://esa.inphb.ci/>

¹⁰ <https://www.wascal-ci.org/>

les problématiques de changement Climatique et de maintien de la Biodiversité. Il propose des formations de master en changement climatique et agriculture durable. Les chercheurs de ce centre conduisent des projets de recherche sur la production durable et innovante de mangues par le contrôle des parasites et sur la formulation de bio-pesticides pour le contrôle des parasites foliaires en cultures de bananes. L'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (UJLOG¹¹) à des UFR spécialisés sur les problématiques d'Agroforesterie et d'environnement. Il apparait donc clairement que les structures d'enseignement supérieur et de recherche sont pour partie bien engagés dans des actions pouvant faciliter les TAE. Cependant, il n'existe pas à ce stade un centre de formation en AE comme cela existe au Sénégal, Bénin, Togo et Burkina Faso dans une moindre mesure.

5.5.2 Niveau de collaboration entre les fonctions supports et les dispositifs de conseil

Nos entretiens et revues documentaires montrent qu'il y a une collaboration plus ou moins importante entre les fonctions support travaillant en AE et les différents dispositifs de conseil s'intéressant à cette nouvelle façon de produire en agriculture.

Au niveau de la recherche agricole, par exemple, le CSRS souligne que dans le cadre de ses programmes de recherche, il collabore très souvent avec les l'ANADER, et des ONG comme Action pour la Conservation de la Biodiversité en C.I, le RASAPSI pour mener des actions portant sur l'encadrement et la sensibilisation des producteurs et la distribution de matériels innovants aux producteurs.

Il existe également une forte collaboration et historique entre le CNRA et l'ANADER mais qui n'est pas spécifique à l'AE ni à l'agriculture durable sensu stricto. Cette collaboration se fait principalement dans le cadre d'un transfert de technologies. Par exemple, les agents de l'ANADER sont formés chaque année par le CNRA sur les nouvelles technologies générées par la recherche afin qu'elles soient vulgarisées auprès des producteurs à travers les champs-écoles installés dans les villages dans le cadre des projets mis en œuvre par l'ANADER. D'autre part les agents de l'ANADER apportent un appui technique aux chercheurs du CNRA lors de la mise en place de parcelles de démonstration et de la conduite des enquêtes en milieu paysan. Le CNRA eu aussi des collaborations avec des structures régionales telles que le CORAF, FARA sur des programmes de recherche et de renforcement de capacités. La collaboration entre le CNRA et les agro-industries reste toutefois assez faible.

Au niveau de la formation, l'École supérieure d'Agronomie (ESA) à une convention de partenariat avec les sociétés agro-industrielles comme CARGILL,

¹¹ <https://ujlog.ci/>

OLAM, TOUTON, PALMCI, YARA, etc., des ONG (CARE, IECD, Technoserve, etc). Ces partenariats permettent à l'ESA de trouver des stages pour les étudiants. L'ESA fait participer ces différentes structures à la reforme de ses curricula de formation. L'ESA a également des collaborations ponctuelles avec l'ANADER dans la cadre la mise en œuvre de certaines activités de formations qualifiantes et dans le cadre de l'encadrement de certains stagiaires.

Le FIRCA met en œuvre des programmes de développement des filières, en collaboration avec les différentes organisations des filières et avec l'aide de ANADER et des agro-industriels comme TRCI, SAPH, SCB, etc. L'AFD et l'UEMOA financent et gèrent des projets dans le cadre du programme PATAE en collaboration avec l'IECD et Afdi, deux ONG françaises ainsi que l'ANOPACI. UE en collaboration avec le CIRAD, des ONG, l'ANADER et des instructions universitaires et de recherche agricole nationale pour la mise en œuvre des projets Marigo et C4F.

Le Tableau 18 présente une synthèse de l'intensité des collaborations entre les organisations de Conseil Agricole et les fournisseurs des fonctions support.

Tableau 18. Intensité des collaborations entre les organisations de Conseil Agricole et les fournisseurs des fonctions support

Organisations de CA Fonctions support	ANADER	Les fournisseurs de conseil de types ONG	Les fournisseurs de conseil de types agro-industriels
Recherche agricole (CNRA, CSRS)	Forte collaboration	Collaboration occasionnelle	Collaboration opportuniste
Formation agricole académique et technique professionnelle (ESA, Universités)	Collaboration occasionnelle	Forte collaboration	Collaboration opportuniste
Structure de financement (FIRCA UEMOA, AFD, etc)	Collaboration occasionnelle	Forte collaboration	Collaboration occasionnelle

5.5.3 Place de l'agroécologie dans les collaborations entre fonctions supports et les dispositifs de conseil agricole

L'agroécologie fait partie des axes de collaboration entre les différents dispositifs de conseil agricole (ANADER, ONG, Agro-industries). Mais cette collaboration est faible est fortement dépendante des financements extérieurs sauf pour quelques actions supportées par les filières au travers du FIRCA. Généralement, les collaborations se font à travers des contrats de prestation de service sur des programmes bien précis. Par exemple, les ONG et les agro-industries peuvent ponctuellement solliciter l'ANADER pour qu'elle procède aux formations et aux appuis techniques des exploitants agricoles sur les pratiques agro-écologiques et suivant les termes des contrats.

Au niveau de la recherche, l'ANADER dispose d'un Service de Recherche Développement qui constitue la courroie de transmission des contraintes identifiées par les techniciens et exploitants agricoles vers la recherche et de transfert des innovations agroécologiques de la recherche dans le milieu paysan. Cette collaboration se fait généralement sous forme de projet de recherche-développement et contrat de partenariat comme c'est le cas avec les projets Marigo et C4F, 2QC.

Au niveau du financement agricole, hormis le FCIAD pour lequel l'ANADER a obtenu un financement pour un projet de diffusion de l'association riziculture-pisciculture par la technique de juxtaposition de l'étang piscicole et du casier rizicole, et les projets PATAE portés par des ONG, nos entretiens et les revues documentaires menés montrent qu'il existe très peu de situations dans lesquelles les structures de financement ivoiriennes et les fonds localisé dans le pays collaborent avec des dispositifs de conseil agricole dans la planification et la mise en œuvre des actions conjointes relatives à l'agroécologie.

En résumé, certes il existe de manière générale des collaborations plus ou moins importantes entre les structures de fonction supports et les dispositifs de conseil agricole. Cependant, la part de l'agroécologie dans ces collaborations est assez moyenne.

6. DISCUSSIONS

Validité, défis et leçons apprises

Le mouvement de promotion de l'AE est bien amorcé en Côte d'Ivoire. En effet, compte tenu du fait qu'une grande partie de l'agriculture ivoirienne repose sur la valorisation de ressources naturelles (foret, terres, eaux) avec peu ou pas d'intrants, elle possède déjà des acquis en terme d'AE. Néanmoins ce type d'agriculture dite « traditionnelle » ou presque naturel n'est pas nécessairement durable et donc ne s'inscrit pas nécessairement dans une TAE. Par exemple les systèmes de culture à base de manioc, igname ou café quasiment sans intrant et tel que pratiqué en Côte d'Ivoire (avec des durées de jachère de plus en plus courte, sans entretien des caféiers ni plantes fertilisantes) entraînent un appauvrissement du sol, une dégradation de la strate arborée des jachères et une prolifération de plantes de jachère et d'adventices non désirables (par exemple l'imperata). De même l'installation de nouvelles cacaoyères qui dans un premier temps utilisent peu d'intrants chimiques se fait au détriment des forêts. Cette poursuite de la déforestation accroît probablement l'intensité du changement climatique au sud du pays. Par ailleurs, on constate que le recours aux intrants s'accroît régulièrement (insecticides, fongicides) sur le maraichage, le riz, le cacao ; le coton, etc. De plus, l'utilisation des herbicides s'est surtout banalisée dans presque tous les systèmes car la main d'œuvre se raréfie et devient plus que l'achat et l'application d'herbicide. De ce fait il y a des risques accrus de pollution (sol, eau et produits agricoles récoltés) et d'atteinte à la santé des agriculteurs applicateurs et peut être aussi des consommateurs. Cependant, aujourd'hui on connaît peu ou mal ces pollutions car peu de travaux réalisés dans ce domaine. Au niveau macroéconomique, les politiques agricoles, environnementales et forestières présentent une certaine sensibilité au concept d'agriculture durable qui est assez proche de celui d'AE. Par ailleurs, nos résultats montrent bien que de plus en plus d'acteurs du développement agricole (fonctions supports, les dispositifs de conseil) en Côte d'Ivoire se positionnent pour certains de façon forte (Université, ONG...), par rapport à l'agroécologie.

Globalement il n'existe pas de position de rejets de l'agroécologie comme cela est observée en Afrique de l'Est mais plutôt une position largement partagée de prudence vis-à-vis de ce nouveau paradigme. D'une part tous les acteurs du secteur agricole sont bien conscients des processus de dégradation des agroécosystèmes en cours en Côte d'Ivoire (déforestation, modification des microclimats, baisse de fertilité des sols, réduction de la durée des jachères, pollutions par les pesticides localisées (zone de maraichage) ou diffuses (via les herbicides en zone cotonnière et un peu partout au sud). D'autre part ils considèrent que les réalités techniques et

socioéconomiques et les besoins des populations à court terme l'emportent sur les considérations environnementales. Tant qu'il n'existe pas une alternative aux intrants de synthèse fiable et faisable pour l'agriculteur (coût en travail, accès aux bio-intrants...) il est préférable selon la majorité des experts rencontrés de continuer à les utiliser tout en améliorant l'usage (respect des doses, des délais avant récolte, gestion des emballages, protection minimale des applicateurs).

Cet intérêt récent pour l'agroécologie ou l'agriculture biologique (d'exportation et pour le marché national) se traduit sur le terrain par une diversité d'initiatives de promotion et développement de l'agroécologie dans plusieurs filières portées par divers acteurs. Le cacao et le maraîchage sont les filières dans lesquelles les initiatives de promotion de l'AE sont les plus nombreuses. Dans la filière cacao par exemple, le mouvement AE est tiré par le marché international devenu de plus en plus sensible aux conditions environnementales et sociales de la production des fèves de cacao. Dans la filière maraîchère, les initiatives sont plus portées par des organismes internationaux (ONG internationales, Projet MARIGO) mais plusieurs maraîchers ont aussi cheminé dans ce sens sans appui spécifique de projet mais plutôt de leur propre initiative et en construisant eux même leur référentiel technique local en cherchant des informations principalement sur les sites web. Cela peut laisser penser que les dynamiques AE actuelles observées en Côte d'Ivoire sont tirées par l'extérieur.

La foisonnement d'initiatives de promotion de l'AE en Côte d'Ivoire est à féliciter. Cependant, la cohérence dans les différents efforts de promotion de l'AE n'apparaît pas en Côte d'Ivoire. Chaque acteur développe sa propre stratégie par rapport à l'agroécologie. Ce constat n'est pas étonnant puisque l'État de Côte d'Ivoire n'a pas une position claire par rapport à l'AE comme c'est le cas en France avec le plan agro-écologique lancé en 2012. Dans plusieurs pays ouest africains où il n'existe pas encore de stratégie pour promouvoir la TAE, se sont mis en place des plateformes multi acteurs d'échanges sur l'AE. Par exemple le Sénégal a connu en 2020 la mise en place de la Dynamique sur la Transition Agroécologique au Sénégal (DyTAES)¹² ainsi qu'une plateforme nationale pour l'agriculture écologique et biologique comme au Bénin (la PEPAB) depuis près d'une décennie. Un tel positionnement est essentiel pour amorcer une véritable transition agro-écologique en Côte d'Ivoire.

Cette étude montre également que toutes les initiatives de promotion et développement de l'AE sont soutenues par des dispositifs de conseil agricole soit internalisés dans les projets soit mis en place par les ONG, l'ANADER et récemment par les agroindustriels surtout en ce qui concerne la promotion de systèmes de culture pérennes agroforestiers. C'est la preuve que les services de conseil agricole sont incontournables pour mener à bien la transition agro-écologique. Cependant, la transition agro-écologique est une question assez complexe, car ce type de changement est plus qu'un simple processus technique ; il s'agit également d'un processus socioculturel qui nécessite un conseil dans lequel les conseillers et les

¹² Voir <https://www.youtube.com/watch?v=NiEQ6oFfBxM> et <https://www.endapronat.org/dytaes/>

agriculteurs travaillent ensemble pour co-construire les connaissances et les solutions à mettre en œuvre qu'ils s'agissent de solutions techniques, organisationnelles, institutionnelles et juridiques. Cependant, il ressort de cette étude que les initiatives de promotion de l'AE mobilisent très souvent des méthodes classiques de conseil (formation, démonstration, visites au champ, etc.) basées sur les approches de transfert de connaissances et de technologies, sans toutefois chercher à les renouveler ou les faire évoluer pour tenir compte de la complexité que nécessite la transition agro-écologique. En l'état actuel des choses, il est à craindre que les services nationaux de conseil agricole ne soient pas en mesure d'accompagner efficacement une transition agro-écologique en Côte d'Ivoire. Pour réellement soutenir la TEA les initiatives de promotion de l'AE pourraient mettre plus l'accent sur des dispositifs où les agriculteurs conçoivent eux-mêmes leurs solutions, du type CEP ou fermes pilotes conduites par des agriculteurs innovateurs et mobiliser plus les outils d'échanges entre producteurs : visite, voyages dans les régions et pays limitrophes, vidéo, visioconférence entre paysans. Les TIC peuvent aider et faciliter la communication à grande échelle.

La capacité du conseil agricole à se renouveler pour mieux intégrer l'agroécologie et accompagner la transition agro-écologique dépend en grande partie du niveau d'alignement des structures de formation et des institutions de recherche agricole avec les services de conseil agricole. Cependant, cette étude montre que cet alignement reste encore assez faible surtout au niveau de la recherche qui communique assez peu sur ces avancées sur la mise au point de pratiques agroécologiques. Certes, beaucoup de recherches pointues se font dans les Universités sur les alternatives aux pesticides et engrais chimiques. Cependant, ces recherches universitaires impliquent rarement les organismes de conseil agricoles. Par ailleurs, les résultats de ces recherches débouchent rarement sur des références techniques utilisables par les services de conseil agricole.

Suggestions/cheminement d'amélioration de la sensibilité du conseil agricole

Les politiques publiques prennent théoriquement en compte la question de l'agriculture durable mais surtout du point de vue de la réduction de la déforestation et du maintien de la fertilité des terres cultivées. Il s'agit d'un premier pas vers une TAE plus systémique de l'agriculture ivoirienne. Cependant, il apparaît que l'État de Côte d'Ivoire n'a pas encore pris une position claire par rapport à l'AE probablement par crainte de voir chuter les niveaux de production des cultures recourant le plus aux intrants de synthèse (notion de verrouillage sociotechnique). De plus quand bien même des règlements en matière d'utilisation de produits homologués et de protection des forêts, les pouvoirs publics peinent à les faire respecter. En aval des filières, malgré les discours AE qu'ils affichent, les commerçants veulent avant tout avoir suffisamment de produit. Ces situations présentées sont la preuve d'un manque de stratégie cohérent de développement de l'AE au niveau national. Cette lacune constitue une entrave au plein engagement des services de conseil et des fonctions supports en faveur de l'AE.

Une des voies possibles d'amélioration de la sensibilité du conseil à l'agroécologie nous suggérons à l'État de Côte d'Ivoire de créer un environnement institutionnel assez incitatif en matière d'agroécologie. Cela peut se faire d'une part en rendant plus cohérent les politiques publiques en matière d'agroécologie et en définissant l'agroécologie comme une priorité nationale. Une fois cette cohérence créée, le pouvoir public devrait fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs clairs aux fournisseurs de conseil en matière de promotion de l'agroécologie et créer des conditions pour un meilleur alignement des fonctions supports avec la promotion de l'AE par les services de conseil agricole.

Conscient qu'une telle démarche de l'État peut prendre du temps pour être déclencher, nous encourageons les ONGs, les particuliers, les chercheurs, les agroindustriels déjà sensibilisés à l'AE et l'ANADER de se mettent ensemble à créer un plateforme pour discuter de la promotion l'AE ou de l'agriculture biologique comme cela existe au Sénégal, au Burkina Faso et au Bénin. Le FOCARCI qui regroupe déjà toutes ses entités pourrait jouer un rôle majeur de la mise en place et l'animation d'une telle plateforme.

Proposition des actions de capitalisation et d'accompagnement par ACOTAF

L'étude a fait cas de plusieurs projets et ONG porteurs d'initiatives de promotion de l'AE. Comme, mentionné plus haut, ces initiatives mobilisent très souvent des méthodes classiques de conseil sans forcément cherchées à les renouveler. Une des actions de ACOTAF pourrait être d'apporter des appuis ponctuels du point de vue technique à un projet/ONG (par exemple IECD, AFDI) porteur de l'AE qui souhaite améliorer ses méthodes outils de conseil.

Une autre action d'accompagnement pourrait être par exemple que ACOTAF organise un atelier de sensibilisation à l'AE (les 13 principes) pour les agents des dispositifs de conseil agricole (Agro-industrie, ONG et ANADER) en collaboration avec le FOCARCI.

Retour critique et propositions sur la démarche méthodologique suivie

Cette étude présente également quelques limites. La démarche méthodologique n'a pas parmi de prendre en compte les points de vue des producteurs sur l'AE et des services de conseil agricoles en lien avec l'AE dont ils bénéficient. Par ailleurs, les évaluations ont été faites en s'appuyant sur les points de vue d'un nombre assez faible d'experts (entre 3 et 4 experts pour l'évaluation des besoins en transitions agroécologiques dans les filières prioritaires et 8 experts pour l'évaluation de la sensibilité des différentes catégories de fournisseurs du conseil agricole à l'AE). Cela peut poser un problème de fidélité ou de consistance d'une étude. La « fidélité » réfère à l'idée que si l'étude était reproduite sous les mêmes conditions les résultats obtenus seraient les mêmes.

7. Conclusions

L'objectif général de cette étude était de faire un état des lieux de la prise en compte des TAE dans la fourniture des services de conseil agricole en Côte d'Ivoire. Au terme de cette étude, il ressort que la Côte d'Ivoire est engagée dans la promotion de l'AE. Beaucoup d'acteurs du secteur agricole (l'État, les ONG, les bailleurs de fond, les R-D, l'agroindustriel, les agriculteurs) et même des consommateurs sont conscients des effets négatifs de mode actuel de production (monoculture extensive, augmentation de l'utilisation des intrants chimiques. Par exemple les cultures maraichères reçoivent plus de pesticides (par exemple les fongicides) que dans les pays plus secs et sahéliens) sur la déforestation et la perte de la biodiversité, la santé humaine et la traite des enfants. Cette prise de conscience au niveau national se traduit par la présence d'une diversité d'initiatives de promotion et de développement de l'AE. On distingue dans ces initiatives 3 grandes dynamiques qui rapprochent l'agriculture ivoirienne de l'agroécologie.

La première dynamique est portée par des initiatives individuelles. Ces initiatives sont très localisées, plus difficile à caractériser, souvent portées par des producteurs éclairés qui produisent pour le marché local (Ferme Bassecour, ferme de maraicher bio de Monsieur Amadou Koné, etc.), d'entrepreneurs qui produisent des intrants bio surtout du compost (Vermismart, Lono). Ces acteurs se positionnent sur des marchés de niche encore très petits en Côte d'Ivoire. A cela il faut ajouter quelques producteurs et agroindustriels positionnés sur la production biologique destiné au marché international (le cacao , avec environ 35 t/an, la banane avec environ 2000 t/an, palmier à huile avec environ 2 500 t/an¹³). Ces acteurs peuvent aussi se positionner sur le marché de la formation en Agroécologie comme l'entreprise Lono, vermimart cacao.

La deuxième dynamique est portée par des ONG et des chercheurs militants et convaincus que l'AE peut apporter quelque chose à l'agriculture ivoirienne. Mais ces acteurs restent pragmatiques et non dogmatiques. Ils cherchent à trouver des alternatives aux chimiques, à rationaliser l'utilisation des intrants chimiques mais sans nécessairement se passer de tous les intrants chimiques. Ce groupe d'acteurs est fortement influencé par l'extérieur et aussi financés par des bailleurs internationaux. A cette dynamique, il faut ajouter les chercheurs qui développent surtout des travaux en laboratoire et station de recherche à petite échelle. Ceux-ci se passionnent pour ces sujets novateurs qui tournent beaucoup autour de la

¹³ Source: Lernoud J., Potts J., Sampson G., Schlatter B., Huppe G., Voora V., Willer H., Wozniak J., Dang D. (2018). The State of Sustainable Markets – Statistics and Emerging Trends 2018. ITC, Geneva, 198 p

substitution des intrants chimiques par les intrants naturels (extrait aqueux de plantes, huiles essentielles, micro-organismes surtout avec bokashi etc.). Cependant, la connexion de ces travaux avec la profession et les services de conseil reste encore limitée.

Il y a enfin la dynamique portée surtout les décideurs et les agroindustriels, sur la réduction de la déforestation, la replantation d'arbres utiles (revenu, lutte contre le changement climatique) et la production d'un cacao durable qui ne porte pas atteinte aux dernières forêts et qui ne mobilise pas le travail de jeunes déscolarisés.

Ces différentes dynamiques sont soutenues par des dispositifs de conseil agricole soit internalisés dans les projets soit mis en place par les ONG, l'ANADER et les agro-industries. Cependant, ces différents dispositifs de conseil mobilisent très souvent des méthodes classiques de conseil basées sur les approches de transfert de connaissances et de technologies, sans toutefois chercher à les renouveler ou les faire évoluer vers des méthodes d'aide à la décision pour tenir compte de la complexité que nécessite la transition agro-écologique. Par ailleurs, malgré la pluralité des initiatives de promotion de l'AE, il n'existe pas encore en Côte d'Ivoire de formation et d'espace d'échange et de dialogue autour de l'AE comme cela existe au Sénégal ou même de plateformes ou d'organisations de promotion de l'agriculture biologique comme au Burkina et au Bénin avec un volet « exportation » et un autre pour le marché local.

8. Références Bibliographiques

- Alphonse, K.K. 2008. "Côte d'Ivoire." In *Agricultural Extension: Worldwide Innovations*, edited by R. Saravanan. New Delhi, India: New India Publishing Agency (NIPA).
- AVSF. 2011. "Agroécologie et agriculture durable positionnement d'avsf : compte-rendu du séminaire interne." In, 32. Nogent sur Marne (France): AVSF.
- Banque mondiale. 2019. "Au pays du cacao: comment transformer la Côte d'Ivoire." In *Situation Economique en Cote d'Ivoire*, 64. NW Washington, DC: Banque Mondiale.
- Bitty, E Anderson, Sery Gonedele Bi, Jean-Claude Koffi Bene, Philippe K Kouassi, and W Scott McGraw. 2015. "Cocoa farming and primate extirpation inside Cote d'Ivoire's protected areas." *Tropical Conservation Science* 8 (1):95-113.
- DRSP. 2009. "Stratégie relance du développement et de réduction de la pauvreté" In, 198. Abidjan.
- GBOKO, Kouamé Casimir. 2020. "Évaluation des performances des services de conseil agricole intégrés aux programmes de certification du cacao des exportateurs en Côte d'Ivoire." PhD, Montpellier SupAgro.
- Gboko, Kouamé Casimir, Guy Faure, and François Ruf. 2020. "Does privatizing advisory services guarantee better services? Evidence from advisory services pertaining to cocoa certification in Côte d'Ivoire." *The Journal of Agricultural Education and Extension*:1-17. doi: 10.1080/1389224X.2020.1851269.
- Gboko, Kouamé Casimir, François Ruf, and Guy Faure. 2021. "Orchestrating a Multi-Stakeholder Supply Chain Network: The Case of Exporters in Cocoa Certification in Cote d'Ivoire." *Journal of Innovation Economics & Management* 34 (1):33-56. doi: 10.3917/jie.034.0033.
- Keck, Frédéric. 2013. "Santé animale et santé globale : la grippe aviaire en Asie." *Revue Tiers Monde* 215 (3):35-52. doi: 10.3917/rtm.215.0035.
- Lemeilleur, Sylvaine, Youssoupha N'Dao, and François Ruf. 2015. "The productivist rationality behind a sustainable certification process: evidence from the Rainforest Alliance in the Ivorian cocoa sector." *International Journal of Sustainable Development* 18 (4):310-28. doi: <http://dx.doi.org/10.1504/IJSD.2015.072661>.
- Ministere de l'agriculture. 2012. "Stratégie nationale revisee de développement de la filiere riz en côte d'ivoire (SNDR) 2012 - 2020." In, 40.

- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. 2018. "Programme National d'Investissement Agricole 2018-2025." In, 186. Abidjan: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.
- Ministère des ressources animales et halieutiques. 2014. "Plan stratégique de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture en Côte d'Ivoire (PSDEPA 2014-2020)." In, 102. Abidjan: Ministère des ressources animales et halieutiques.
- République de Côte d'Ivoire. 1993. "Plan directeur de développement agricole 1992-2015." In, 171. Abidjan: Ministère de l'agriculture et des ressources animales.
- République de Côte d'Ivoire. 2016. "Plan d'investissement forestier." In, 85. Abidjan.
- Ruf, François, Youssoupha N'Dao, and Sylvaine Lemeilleur. 2013. "Certification du cacao, stratégie à hauts risques." In *Bulletin de veille Interréseaux*, 7.
- Ruf, François, and Jean Luc Agkpo. 2008. "Etude sur le revenu et les investissements des producteurs de café et de cacao en Côte d'Ivoire: rapport final. Mai 2008."
- Ruf, François, Enrique Uribe Leitz, Kouamé Casimir Gboko, and Aurélie Carimentrand. 2019. "Des certifications inutiles ? Les relations asymétriques entre coopératives, labels et cacaoculteurs en Côte d'Ivoire." *Revue internationale des études du développement* 240 (4):31-61. doi: 10.3917/ried.240.0031.
- Sanial, Elsa, and François Ruf. 2018. "Is kola Tree the Enemy of Cocoa? A Critical Analysis of Agroforestry Recommendations Made to Ivorian Cocoa Farmers." *Human Ecology* 46 (2):159-70. doi: 10.1007/s10745-018-9975-0.
- Teyssier, Joël, Christophe Rigourd, and Patrick Dugué. 2019. "Relancer le conseil et la vulgarisation agricoles en Afrique sub-saharienne. Pour de nouvelles politiques en cohérence avec les réalités de terrain." In *Notes techniques : AFD*, 121. Paris, France: AFD.
- Uribe-Leitz, Enrique, and François Ruf. 2019. "Cocoa Certification in West Africa: The Need for Change." In *Sustainable Global Value Chains*, edited by Michael Schmidt, Daniele Giovannucci, Dmitry Palekhov and Berthold Hansmann, 435-61. Cham: Springer International Publishing.

9. Annexes

Annexe 1. Descriptif des 13 principes opérationnels de l'agroécologie

1./ Recyclage. Privilégier les ressources renouvelables locales et issues du recyclage des matériaux/ressources de base, dans la mesure du possible, les cycles de ressources de nutriments et de biomasse. Le recyclage peut avoir lieu aussi bien au niveau de l'exploitation agricole qu'au niveau des paysages grâce à la diversification et à la création des synergies entre les activités (*exemple : fabrication et utilisation du compost, valorisation des déchets ménagers et des résidus de récolte et des arbres (BRF) pour la fertilisation des sols ; déchets agroindustriels ou artisanaux pour l'alimentation animale ; utilisation des déjections animales pour la fertilisation des champs, etc.*)

2. Réduction des intrants. Réduire ou éliminer la dépendance vis à vis des intrants chimiques commerciaux et renforcer l'utilisation des intrants produits localement par les producteurs eux-mêmes (*exp : utilisation des semences paysannes et de la fumure produites sur la ferme, biopesticides achetés ou produit pour protéger les cultures, pratiquer les associations culturales et le sarclage mécanique pour réduire l'enherbement et le recours aux herbicides, etc.*)

3. Santé du sol. Garantir et améliorer la santé et le fonctionnement du sol pour favoriser la croissance des plantes, en particulier par la gestion de la matière organique et l'intensification de l'activité biologique du sol. (*exp. adoption des pratiques de gestion durable des terres ; recours aux pratiques de semis sans labour, du paillage, utilisation de la fumure organique, agroforesterie, etc.*)

4a. Améliorer la santé des animaux avec des médicaments, pratiques d'élevage basées sur l'agroécologie. Améliorer la prévention et la santé des animaux à travers des pratiques et solutions sont basées sur des produits naturels disponibles localement. (*exp. Limiter le recours aux intrants / médicaments produits chimiques souvent importés, utiliser les plantes médicinales disponibles localement, etc.*)

4b. Amélioration et promotion du bien-être animal. Favoriser des pratiques et modes de conduite d'élevage qui réduisent ou évitent le stress et la maltraitance des animaux, et toute atteinte à leur intégrité physique (*exp : respect des normes d'élevage exp nombre de sujets / m², habitat approprié, propreté des locaux, alimentation et soins de qualité, etc.*)

5. Biodiversité. Préserver et accroître la diversité des espèces, la diversité fonctionnelle et les ressources génétiques pour maintenir la biodiversité globale des agroécosystèmes dans le temps et dans l'espace aux niveaux du champ, de l'exploitation agricole et du paysage (*exp. diversification des espèces élevées ou cultivées au sein de l'exploitation, utilisation de plusieurs variétés de semences pour les cultures végétales ou de races animales pour le cas de l'élevage ; préservation des variétés locales / paysannes, favoriser le développement des auxiliaires des cultures par l'installation de haie-vives et de plantes refuges, etc.*)

6. Synergies. Favoriser les interactions écologiques positives, les synergies, l'intégration et la complémentarité parmi les éléments des agroécosystèmes (animaux, cultures, arbres, sol et eau). (*exp : agroforesterie, système de rizipisciculture, intégration agriculture-élevage, etc.*)

7. Diversification économique. Diversifier les revenus des exploitations en veillant à ce que les petits agriculteurs jouissent d'une plus grande indépendance financière et puissent créer de la valeur ajoutée tout en leur permettant de répondre à la demande des consommateurs. (*exp. Promouvoir la diversification des activités économiques pour augmenter les sources de revenus des exploitations agricoles ; promouvoir des systèmes mixtes ou intégrés agriculture – élevage et les activités de transformation de la production agricole en tenant compte de la demande du marché, etc.*)

8. Co-création des connaissances. Renforcer la co-création et le partage horizontal des connaissances, y compris l'innovation locale et scientifique, en particulier au moyen d'échanges entre agriculteurs. (*exp : facilitation des échanges et des apprentissages entre les agriculteurs, appui aux groupes de producteurs innovateurs et capitalisation de leurs expériences, facilitation de la participation des producteurs à la planification et la gestion des activités de recherche, etc.*)

9. Valeurs sociales et types d'alimentation. Créer des systèmes alimentaires qui se fondent sur la culture, l'identité, la tradition, l'équité sociale et l'égalité des sexes des communautés locales, et qui garantissent un

régime alimentaire sain, diversifié et adapté aux saisons et à la culture. (exp : promotion d'une agriculture sensible à la nutrition, qui permet d'avoir une alimentation riche et diversifiée pour tous et en premier lieu les ménages agricoles ; prise en compte des habitudes alimentaires locales et amélioration de leur valeur nutritionnelle, etc.)

10. Équité. Garantir des moyens d'existence dignes et fiables pour toutes les parties prenantes qui interviennent dans les systèmes alimentaires, en particulier les petits agriculteurs et les ouvriers permanents ou temporaires, grâce au commerce équitable, à des conditions de travail justes et à un traitement équitable des droits de propriété intellectuelle. *(exp : prise en compte et développement des solutions aux besoins spécifiques des jeunes, des femmes et d'autres groupes vulnérables ; contribution au développement du commerce équitable ; promotion des innovations et des pratiques qui allègent ou n'augmentent pas la charge de travail des femmes, jeunes et autres personnes vulnérables, etc.)*

11. Connectivité. Garantir la proximité et la confiance entre les producteurs et les consommateurs au moyen de la promotion de circuits de distribution équitables et courts et de la réintégration des systèmes alimentaires dans les économies locales *(exp. mise en relation des producteurs et des consommateurs, appui au développement des marchés de proximité pour les produits locaux, mise en relation avec les acteurs des chaînes de valeurs et les fournisseurs des autres services agricoles)*

12. Gouvernance des terres et des ressources naturelles. Renforcer les structures institutionnelles (i) pour améliorer, notamment, la reconnaissance et le soutien apportés aux exploitations familiales, aux petits agriculteurs et aux paysans producteurs et (ii) assurer une gestion durable des ressources naturelles et génétiques équitable et au service de tous *(exp. faciliter la mise en place des mesures pour l'accès inclusif et équitable au foncier et aux ressources naturelles, système de prévention et de gestion des conflits, etc.)*

13. Participation. Encourager l'organisation sociale et la participation accrue des producteurs d'aliments (agriculteurs) et des consommateurs à la prise de décisions afin de favoriser la gouvernance décentralisée et la gestion adaptative locale des systèmes agricoles et alimentaires. *(exp. création et renforcement des organisations des producteurs, appui à la participation des producteurs à la gestion des interprofessions et des conseils des filières, développement des capacités de leadership et de négociation, etc.)*

Annexe 2. Liste complémentaire d'initiatives de promotion de l'agroécologie en Côte d'Ivoire

- **Programmes de durabilité des exportateurs dans la filière cacao**

Depuis 2008, les grands exportateurs (OLAM, CARGILL, CARYCALLEBEAUT, CEMOI etc) développent après des pétris producteurs de cacao des programmes de durabilité qui incluent la promotion des pratiques agro-forestières.

- **Ivoire Agro-Forever Consulting (Iafc Niiky)**

Localisée à Songon route de Dabou (15 km d'Abidjan) Iafc Niiky est une entreprise de prestation agricole qui a de multiples activités tant dans la production bio que la formation Organise des séminaires et conférences agricoles, des foires et expositions en agriculture.

- **Agro-Bio Ets N'guessan**

Agro-Bio-Ets-N'Guessan est une entreprise dirigée par Daniel N'guessan, impliquée dans l'agriculture biologique exclusivement en production animale, sa spécialité, et aussi végétale. Partenaire Associé de Ivoire Agro-Forever Consulting (Iafc Niiky) depuis 2018, Agro-Bio-Ets-N'guessan développe ses activités de production et formation sur le même site, « Le Centre d'incubation Agroécologique du Niiky » d'une superficie de 11 Hectares à Songon route de Dabou (15 km d'Abidjan)

- **SIDAF-CI (Société Ivoirienne pour le Développement Agricole et Forestier)**

La SIDAF-CI est un formulateur, distributeur et applicateur d'intrants biologiques agricoles, spécialisée et active à la promotion et au développement de l'agriculture

durable en Côte d'Ivoire et en Afrique. L'unité de production se trouve à Sikensi et le service technique sur l'ensemble du territoire.

- **APAF – Côte d'Ivoire (Association pour la promotion des arbres fertilitaires, de l'agroforesterie et la foresterie)**

APAF-CI vulgarise des techniques agroforestières en milieu rural ivoirien en particulier dans les zones café/cacao dans les régions de la Mé, du Gôh Nord et Ouest.

- **Ferme bio Amadou Koné**

Amadou Koné, l'ancien militaire devenu le premier maraîcher bio de Côte d'Ivoire en périphérie de Bouaké, dans le centre de la Côte d'Ivoire. il bénéficiant du label français Ecocert.

- **Projet de Gestion des Pesticides de Côte d'Ivoire (PROGEPCI)**

Le Projet de gestion des pesticides obsolètes en Côte d'Ivoire (PROGEP-CI), placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'environnement en étroite collaboration avec le Ministère en charge de l'agriculture. Il est financé par le Fonds pour l'Environnement mondial (FEM) avec comme agence d'exécution la Banque mondiale pour une durée de 5 ans. Les objectifs spécifiques du PROGEP-CI sont les suivants :

- Respecter les obligations des Pays Parties aux conventions et Accords Multilatéraux Environnementaux sur les produits chimiques et déchets (Stockholm, Rotterdam, Bâle et autres) ;
- Promouvoir une gestion rationnelle des pesticides tout au long de leur cycle de vie afin de réduire au minimum leurs effets sur la santé humaine et animale et sur l'environnement ;
- Développer une agriculture durable (Réduire l'utilisation des intrants chimiques, promouvoir l'utilisation des biopesticides, améliorer la productivité agricole, augmenter le revenu des agriculteurs)

Annexe 3. Évaluation des besoins en transitions agroécologiques dans la filière cacao

	Pratiques dans la filière	Pertinence	Acquis / taux d'adoption ou d'application	Déterminants actuels de l'adoption
Principe opérationnel AE	Lister les pratiques dans la filière en lien avec le principe	Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec ce principe et la nécessité de l'appliquer pour le développement durable la filière/sous-secteur ? (0 : pas du tout d'accord, 1= faiblement d'accord, 2 = moyennement d'accord, 3 = très d'accord)	D'après vous, quel est aujourd'hui le taux d'application de ce principe ? (0 : pas du tout adopté ; 1= très faible (moins de 10%) ; 2= Faible (20 - 30 %) ; 3 moyen (50- 60%) ; 4 très élevé plus de 75% des producteurs/ services concernés)	Quelles sont les principales motivations de ceux qui appliquent ce principe ? (0 : contraintes économique ou techniques ; 1 : bénéfices économiques, 2 : adoption agroécologie ; 3 : agroécologie et rentabilité économique)
Recyclage	Production de biofertilisants à l'aide des biofabriques (lifofer solide, lifofer liquide et bioles spécifiques enrichi en minéraux) => ingrédients litière de forêts, débris de récoltes, cabosse de cacao, coque et remoulage de riz, mucilage de cacao (jus), cendre d'os calciné, farine de roche, argile colorée. Lifofer = Litière de forêt fermentée	3	1	3
Réduction des intrants	- Production des biopesticides à l'aide des biofabriques (EM5 (bioinsecticides), phosphites (biofongicides), bouillie sulfocalcique (biofongicide), bioextraction de plantes (bionématicides) - Centre de service agricole sur les Tailles cacaoyère et bonnes pratiques agricoles - Certifications Fairtrade, RA et Ecocert (Biologiques)	2	1	3
Santé des sols	- Production de compost (Bokashi, paillage, ...)	3	2	3
Santé des animaux		Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

Bien-être des animaux		Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Biodiversité	<i>Système agroforesterie (replantation et création de parcelle) en système de production biologique, cacao, bananier, légumineuse, arbres fruitiers, arbre forestier</i>	3	2	2
Synergies	<i>Système agroforesterie (replantation et création de parcelle) en système de production biologique, cacao, bananier, légumineuse, arbres fruitiers, arbre forestier</i>	2	2	2
Diversification économique	<i>Système de production composé de cacao, bananier, arbres fruitiers, arbre forestier</i>	3	3	1
Co-crédation des connaissances	<i>Atelier Renforcement des capacités des producteurs et techniciens sur les pratiques agroécologiques</i> <i>Atelier de capitalisation et d'échanges inter coopératives sur les biofertilisants</i> <i>Adg formateur interne, producteur relais</i>	3	1	1
Valeurs sociales et types d'alimentation		2	2	1
Équité		3	3	0
Connectivité		1	0	0
Gestion des terres et des ressources naturelles		3	2	1
Participation		3	2	0

Annexe 4. Évaluation des besoins en transitions agroécologiques dans la filière manioc

Principe opérationnel AE	Pratiques dans la filière	Pertinence	Acquis / taux d'adoption ou d'application	Déterminants actuels de l'adoption
	Lister les pratiques dans la filière en lien avec le principe	Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec ce principe et la nécessité de l'appliquer pour le développement durable la filière/sous-secteur? (0 : pas du tout d'accord, 1= faiblement d'accord, 2 = moyennement d'accord, 3 = très d'accord)	D'après vous, quel est aujourd'hui le taux d'application de ce principe? (0 : pas du tout adopté; 1= très faible (moins de 10%); 2= Faible (20 - 30 %); 3 moyen (50-60%); 4 très élevé plus de 75% des producteurs/ services concernés)	Quelles sont les principales motivations de ceux qui appliquent ce principe? (0 : contraintes économique ou techniques; 1 : bénéfices économiques, 2 : adoption agroécologie; 3 : agroécologie et rentabilité économique)
PO1. Recyclage	Utilisation des déchets issues de la transformation du manioc pour l'alimentation animale (feuilles, peau, fibre, amidon)	3	2	1
PO2. Réduction des intrants	Utilisation des déjections animales pour la fertilisation des champs (fiente de poulet, litière, bouses de vache, etc) Forte utilisation de variétés locales traditionnelles; Faible utilisation d'herbicide total; Absence quasi-totale d'utilisation d'insecticide, fongicide, nématicide; engrais minéral	3	3	0
PO3. Santé des sols	Utilisation des déjections animales pour la fertilisation	3	1	0

	des champs (fiante de poulet, litière, bouses de vache, etc) Jachère courte et longue Sarclage mécanique			
PO4a. Santé des animaux	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
PO4b. Bien-être des animaux	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
PO5. Biodiversité	Utilisation de plusieurs variétés de semences pour la production végétale Promotion et Préservation des variétés locales via un projet du FIRCA Diversification des spéculations cultivées sur la même parcelle	3	4	1
PO6. Synergies	Il est difficile de pratiquer ce principe dans la filière manioc	2	1	1
PO7. Diversification économique	Transformation du manioc en Attiéké, Placali, Amidon	3	1	1
PO8. Co-création des connaissances	Existence de plusieurs projets qui facilitent des échanges et des apprentissage entre les producteurs (2SCALE, PRO2M, 2PAI, ACHIPEL, AGRO, etc.) Recherche participative entre structure de recherche et coopérative de producteur (TDR élaboré avec l'avis des producteurs, Champs écoles, Essais « mères – fils », mise en place de plateformes d'échanges)	3	3	0
PO9. Valeurs sociales et types d'alimentation	Existence de plusieurs projets qui font la promotion d'une agriculture sensible à la nutrition Le choix des cultures	3	4	0

	pratiquées est guidé par l'habitude alimentaire des producteurs			
PO10. Équité	Existence de plusieurs projets qui prennent en compte le développement de solution répondant aux besoins des jeune, des femmes et des groupes vulnérables	2	2	2
PO11. Connectivité	Existence de proojets qui font de l'appui au développement des marchés de proximités pour les produits locaux Existence de plateformes. Ex : Yamsys au centre ; https://agristore.ci/b2b au niveau national	3	3	1
PO12. Gestion des terres et des ressources naturelles	N/A	3	1	0
PO13. Participation	Création et renforcement des capacités des producteurs et autres acteurs de la filière	3	2	0

Annexe 5. Évaluation des besoins en transitions agroécologiques dans la filière Maraichage

Principe opérationnel AE	Pratiques dans la filière	Pertinence	Acquis / taux d'adoption ou d'application	Déterminants actuels de l'adoption
	Lister les pratiques dans la filière en lien avec le principe	Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec ce principe et la nécessité de l'appliquer pour le développement durable la filière/sous-secteur ? (0 : pas du tout d'accord, 1= faiblement d'accord, 2 = moyennement d'accord, 3 = très d'accord)	D'après vous, quel est aujourd'hui le taux d'application de ce principe ? (0 : pas du tout adopté ; 1= très faible (moins de 10%) ; 2= Faible (20 - 30 %) ; 3 moyen (50-60%) ; 4 très élevé plus de 75% des producteurs/ services concernés)	Quelles sont les principales motivations de ceux qui appliquent ce principe ? (0 : contraintes économique ou techniques ; 1 : bénéfices économiques, 2 : adoption agroécologie ; 3 : agroécologie et rentabilité économique)
PO1. Recyclage	Utilisation des résidus issus de maraichage pour fabrication du compost et alimentation des animaux	3	2	2
PO2. Réduction des intrants	Utilisation d'extraits de plantes et biopesticides Utilisation de semences paysannes plus résistantes aux maladies Association et rotation culturale Désherbage manuel	3	3	2
PO3. Santé des sols	Utilisation des déjections animales pour la fertilisation des champs (fiente de poulet, litière, bouses de vache, etc.) Recours aux pratiques de semi-labours	3	3	3
PO4a. Santé des animaux	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
PO4b. Bien-être des animaux	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

PO5. Biodiversité	Association cultural Système plante hôte/Bande enherbé/Haie-vice Préservation des variétés locales	3	3	2
PO6. Synergies	Pratiques du maraichage_élevage Pratiques de l'agroforesterie	2	1	1
PO7. Diversification économique	Diversification des cultures système mixte agriculture- élevage	3	2	1
PO8. Co-création des connaissances	plateforme d'échange des producteurs innovants Participation des producteurs à des expérimentation avec des chercheurs	2	2	1
PO9. Valeurs sociales et types d'alimentation	Promotion d'un maraichage riche et diversifié	3	1	0
PO10. Équité		2	2	2
PO11. Connectivité	Promotion de circuit court producteurs-consommateurs	3	3	2
PO12. Gestion des terres et des ressources naturelles	Contrôle de l'accès au foncier Valorisation des espaces agricoles dans les bassins de production	3	1	0
PO13. Participation	Renforcement des OP Participation des acteurs (ONG, OP, etc) à la gestion des interptof	3	2	1

Annexe 6. Évaluation des besoins en transitions agroécologiques dans la filière Volaille

Principe opérationnel AE	Pratiques dans la filière	Pertinence	Acquis / taux d'adoption ou d'application	Déterminants actuels de l'adoption
	Lister les pratiques dans la filière en lien avec le principe	Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec ce principe et la nécessité de l'appliquer pour le développement durable la filière/sous-secteur ? (0 : pas du tout d'accord, 1= faiblement d'accord, 2 = moyennement d'accord, 3 = très d'accord)	D'après vous, quel est aujourd'hui le taux d'application de ce principe ? (0 : pas du tout adopté ; 1= très faible (moins de 10%) ; 2= Faible (20 - 30 %) ; 3 moyen (50-60%) ; 4 très élevé plus de 75% des producteurs/ services concernés)	Quelles sont les principales motivations de ceux qui appliquent ce principe ? (0 : contraintes économique ou techniques ; 1 : bénéfices économiques, 2 : adoption agroécologie ; 3 : agroécologie et rentabilité économique)
PO1. Recyclage	Utilisation de la Fiente des poulets pour fertilisation	3	4	1
PO2. Réduction des intrants	Élevage avec parcours Utilisation de feuille de manioc pour réduit les piqures en poule Utilisation des matière locale (tête de poisson, brisure d'anacarde, Song de maïs) pour la confection des aliments Utilisation des plantes locales pour déparasiter et lutter les parasites des poules	3	2	0
PO3. Santé des sols				
PO4a. Santé des animaux	Utilisation des plantes locales pour déparasiter et lutter les parasites des poules Utilisation de feuille de manioc pour réduit le stress et la maltraitance des poule	3	3	0
PO4b. Bien-être des animaux	Densité respectée de manière générale 80% de l'élevage est traditionnel	3	4	0
PO5. Biodiversité	Élevage avec parcours	3	4	1
Po6. Synergies	Fiente et litière améliore la santé du sol Élevage sur parcours	3	4	0

PO7. Diversification économique	Élevage traditionnel se fait comme activité secondaire et participe à la diversification des sources de revenu des producteurs	3	4	1
PO8. Co-crédation des connaissances	Intervention de l'ANADER	3	2	0
PO9. Valeurs sociales et types d'alimentation	Élevage traditionnel et hybride pour amélioration de goût des poules	3	4	1
PO10. Équité	Divers Projets fortement orientés vers l'installation des jeunes et des femmes	3	2	1
PO11. Connectivité	Projet PACS mis en œuvre par l'ANADER à travailler sur cet aspect	3	1	1
PO12. Gestion des terres et des ressources naturelles				
PO13. Participation	Filière bien organisée avec les interprofessionnels (IPRAVI, ANAVICI), cependant il n'y a pas de lien entre les producteurs et les consommateurs et des fournisseurs intermédiaires	3	0	0

Annexe 7. Évaluation des besoins en transitions agroécologiques dans la filière coton

	Pratiques dans la filière	Pertinence	Acquis / taux d'adoption ou d'application	Déterminants actuels de l'adoption
Principe opérationnel AE	Lister les pratiques dans la filière en lien avec le principe	Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec ce principe et la nécessité de l'appliquer pour le développement durable la filière/sous-secteur ? (0 : pas du tout d'accord, 1 = faiblement d'accord, 2 =	D'après vous, quel est aujourd'hui le taux d'application de ce principe ? (0 : pas du tout adopté ; 1 = très faible (moins de 10%) ; 2 = Faible (20 - 30 %) ; 3 moyen (50-60%) ; 4 très élevé plus de 75% des	Quelles sont les principales motivations de ceux qui appliquent ce principe ? (0 : contraintes économiques ou techniques ; 1 : bénéfices économiques, 2 : adoption agroécologie ; 3 : agroécologie et rentabilité économique)

		moyennement d'accord, 3 = très d'accord)	producteurs/ concernés)	services
PO1. Recyclage	Utilisation de poudrette de parc, de la fumure organique pour la fertilisation des champs Utilisation des vieux cotonniers pour la fabrication de la fumure Utilisation de la graine de coton pour nourrir le bétail	3	1	1
PO2. Réduction des intrants		3	0	
PO3. Santé des sols	Utilisation de fumure organique Mise en place de dispositif de défense et restauration des sols (Plan de couverture)	3	1	1
PO4a. Santé des animaux				
PO4b. Bien-être des animaux				
PO5. Biodiversité	Diversification des espèces cultivées Utilisation de plusieurs variétés de semences Utilisation de plusieurs races animales (pour la culture attelée)	2	2	0
PO6. Synergies	Intégration agriculture-élevage par l'utilisation de bœufs de culture attelée Association coton/anacarde Assolement et rotation entre coton et culture vivrières	3	4	1
PO7. Diversification économique	Association coton/anacarde Assolement et rotation entre coton et culture vivrières Possession de noyaux d'élevage en plus de la production végétale	3	4	1

PO8. Co-cr�ation des connaissances	Existence d'un r�seau coop�ratif dense lieu de rencontres et d'�changes Cr�ation de groupes de contact par le conseil agricole Existence de champ-�coles S�minaires et ateliers de r�flexions Sessions de formation	3	2	0
PO9. Valeurs sociales et types d'alimentation	Existence d'une alimentation locale prise en compte par les producteurs Assolement et rotation entre coton et culture vivri�res Possession de noyaux d'�levage en plus de la production v�g�tale	3	4	0
PO10. �quit�		2	1	0
PO11. Connectivit�	Existence d'un r�seau coop�ratif dense	3	4	1
PO12. Gestion des terres et des ressources naturelles	R�glement des probl�mes fonciers par les instances traditionnelles Interdiction d'abattre les arbres pr�cieux comme le karit� et le n�r� Existence de for�t et bois sacr�s	3	4	1
PO13. Participation	Existence d'un r�seau coop�ratif dense -Existence de familles professionnelles Existence d'un interprofession dite INTERCOTON Plusieurs formations dans le cadre du renforcement des capacit�s de leadership et de n�gociation, etc.	3		

Annexe 8. Évaluation de l'État des leviers pour la facilitation des transitions agroécologiques dans la filière cacao

Indicateur	Note
<p>LV1. Sensibilisation sur la plus – value et le besoin à engager la filière dans une TAE (0=: les producteurs ou les acteurs concernés n'ont jamais été sensibilisés sur le besoin de TAE, notamment sa plus-value et les modalités d'application ; 1 : les producteurs et les acteurs du sous-secteur concerné ont reçu des informations voire des connaissances sur une possible TAE dans la filière, mais ces connaissances restent très insuffisantes pour passer à la mise en œuvre ; 2 = les informations et connaissances reçues sont importantes, mais ne permettent pas encore de lever les différentes contraintes relatives à la mise en œuvre de la TAE ; 3 = : les acteurs ont une bonne connaissance de la justification de la TAE souhaitable et des modalités pour son application y compris pour gérer les éventuelles contraintes techniques ou organisationnelles)</p>	2
<p>LV2Disponibilité des références et des compétences locales nécessaires (0 : aucune référence et aucune compétence ne sont disponibles sur la TAE souhaitable ; 1 : Les références disponibles sont très insuffisantes, ou pas assez adaptées, les compétences sont rares ou limitées ; 2 : les références et les compétences sont disponibles pour la majorité des requêtes ; 3 : Toutes les références nécessaires et compétences sont disponibles et régulièrement renouvelées)</p>	1
<p>LV3. Accessibilité aux services de conseil agricole (SCA) adaptés (0 = AE pas traitée par les SC, 1 : traitée superficiellement ; 2 : SCA assez accessible, répondant à une partie seulement des requêtes relatives à l'AE ; 3 : SCA répondant aux demandes diversifiées et évolutives des producteurs sur l'AE)</p>	1
<p>LV4. Alignement de l'environnement institutionnel et des services agricoles (0 = aucun alignement, 1 = alignement faible, 2 : alignement incomplet ; 3= alignement complet)</p>	2
<p>LV5. Rémunération de l'effort par le marché (0 : aucune, 1 : faible et pas assez incitatif ; 2 : assez important, mais marché étroit / faible demande ; 3 : forte, marché très attractif et en hausse)</p>	1

Annexe 9. Évaluation de l'État des leviers pour la facilitation des transitions agroécologiques dans la filière Maraichage

Indicateur	Note	Commentaire
<p>LV1. Sensibilisation sur la plus – value et le besoin à engager la filière dans une TAE</p> <p>(0=: les producteurs ou les acteurs concernés n'ont jamais été sensibilisés sur le besoin de TAE, notamment sa plus-value et les modalités d'application ; 1 : les producteurs et les acteurs du sous-secteur concerné ont reçu des informations voire des connaissances sur une possible TAE dans la filière, mais ces connaissances restent très insuffisantes pour passer à la mise en œuvre ; 2 = les informations et connaissances reçues sont importantes, mais ne permettent pas encore de lever les différentes contraintes relatives à la mise en œuvre de la TAE ; S3 = : les acteurs ont une bonne connaissance de la justification de la TAE souhaitable et des modalités pour son application y compris pour gérer les éventuelles contraintes techniques ou organisationnelles</p>	1	<p>Aucune connaissance de ce qui est l'AE par les producteurs</p> <p>les services de conseil (privé et public) sensibilisent très peu sur l'AE</p> <p>Projet PATAE/TAMCI</p>
<p>LV2Disponibilité des références et des compétences locales nécessaires</p> <p>(0 : aucune référence et aucune compétence ne sont disponibles sur la TAE souhaitable ; 1 : Les références disponibles sont très insuffisantes, ou pas assez adaptées, les compétences sont rares ou limitées ; 2 : les références et les compétences sont disponibles pour la majorité des requêtes ; 3 : Toutes les références nécessaires et compétences sont disponibles et régulièrement renouvelées)</p>	1	<p>Beaucoup de références, mais qui ne viennent que des experts, structure internationales</p> <p>Compétence académique, donc éloignées des acteurs</p>
<p>LV3. Accessibilité aux services de conseil agricole (SCA) adaptés</p> <p>(0 = AE pas traitée par les SCA, 1 : traitée superficiellement ; 2 : SCA assez accessible, répondant à une partie seulement des requêtes relatives à l'AE ; 3 : SCA répondant aux demandes diversifiées et évolutives des producteurs sur l'AE)</p>	1	<p>Service de conseil public intervient très peu sur le terrain et sont plus orienté vers le conventionnel</p> <p>Seul quelques ONG interviennent, pas l'ANADER et les services public</p>

<p>LV4. Alignement de l'environnement institutionnel et des services agricoles (0 = aucun alignement, 1 = alignement faible, 2 : alignement incomplet ; 3= alignement complet)</p>	<p>1</p>	<p>Peu d'appui des institutions auprès des SCA MINADER attend de capitaliser les résultats du PATAE</p>
<p>LV5. Rémunération de l'effort par le marché (0 : aucune, 1 : faible et pas assez incitatif ; 2 : assez important, mais marché étroit / faible demande ; 3 : forte, marché très attractif et en hausse)</p>	<p>1</p>	<p>Absence de label bio/AE Il n'existe pas à ma connaissance une étude de marché</p>

Annexe 10. Évaluation de l'État des leviers pour la facilitation des transitions agroécologiques dans la filière Manioc

Indicateur	Note
<p>LV1. Sensibilisation sur la plus – value et le besoin à engager la filière dans une TAE (0=: les producteurs ou les acteurs concernés n'ont jamais été sensibilisés sur le besoin de TAE, notamment sa plus-value et les modalités d'application ; 1 : les producteurs et les acteurs du sous-secteur concerné ont reçu des informations voire des connaissances sur une possible TAE dans la filière, mais ces connaissances restent très insuffisantes pour passer à la mise en œuvre ; 2 = les informations et connaissances reçues sont importantes, mais ne permettent pas encore de lever les différentes contraintes relatives à la mise en œuvre de la TAE ; S3 = : les acteurs ont une bonne connaissance de la justification de la TAE souhaitable et des modalités pour son application y compris pour gérer les éventuelles contraintes techniques ou organisationnelles)</p>	1
<p>LV2Disponibilité des références et des compétences locales nécessaires (0 : aucune référence et aucune compétence ne sont disponibles sur la TAE souhaitable ; 1 : Les références disponibles sont très insuffisantes, ou pas assez adaptées, les compétences sont rares ou limitées ; 2 : les références et les compétences sont disponibles pour la majorité des requêtes ; 3 : Toutes les références nécessaires et compétences sont disponibles et régulièrement renouvelées)</p>	1
<p>LV3. Accessibilité aux services de conseil agricole (SCA) adaptés (0 = AE pas traitée par les SCA, 1 : traitée superficiellement ; 2 : SCA assez accessible, répondant à une partie seulement des requêtes relatives à l'AE ; 3 : SCA répondant aux demandes diversifiées et évolutives des producteurs sur l'AE)</p>	1
<p>LV4. Alignement de l'environnement institutionnel et des services agricoles (0 = aucun alignement, 1 = alignement faible, 2 : alignement incomplet ; 3= alignement complet)</p>	1
<p>LV5. Rémunération de l'effort par le marché (0 : aucune, 1 : faible et pas assez incitatif ; 2 : assez important, mais marché étroit / faible demande ; 3 : forte, marché très attractif et en hausse)</p>	0

Annexe 11. Évaluation de l'État des leviers pour la facilitation des transitions agroécologiques dans la filière Volaille

Indicateur	Note
<p>LV1. Sensibilisation sur la plus – value et le besoin à engager la filière dans une TAE</p> <p>(0=: les producteurs ou les acteurs concernés n'ont jamais été sensibilisés sur le besoin de TAE, notamment sa plus-value et les modalités d'application ; 1 : les producteurs et les acteurs du sous-secteur concerné ont reçu des informations voire des connaissances sur une possible TAE dans la filière, mais ces connaissances restent très insuffisantes pour passer à la mise en œuvre ; 2 = les informations et connaissances reçues sont importantes, mais ne permettent pas encore de lever les différentes contraintes relatives à la mise en œuvre de la TAE ; S3 = : les acteurs ont une bonne connaissance de la justification de la TAE souhaitable et des modalités pour son application y compris pour gérer les éventuelles contraintes techniques ou organisationnelles</p>	1
<p>LV2Disponibilité des références et des compétences locales nécessaires</p> <p>(0 : aucune référence et aucune compétence ne sont disponibles sur la TAE souhaitable ; 1 : Les références disponibles sont très insuffisantes, ou pas assez adaptées, les compétences sont rares ou limitées ; 2 : les références et les compétences sont disponibles pour la majorité des requêtes ; 3 : Toutes les références nécessaires et compétences sont disponibles et régulièrement renouvelées)</p>	1
<p>LV3. Accessibilité aux services de conseil agricole (SCA) adaptés</p> <p>(0 = AE pas traitée par les SCA, 1 : traitée superficiellement ; 2 : SCA assez accessible, répondant à une partie seulement des requêtes relatives à l'AE ; 3 : SCA répondant aux demandes diversifiées et évolutives des producteurs sur l'AE)</p>	1
<p>LV4. Alignement de l'environnement institutionnel et des services agricoles</p> <p>(0 = aucun alignement, 1 = alignement faible, 2 : alignement incomplet ; 3= alignement complet)</p>	1
<p>LV5. Rémunération de l'effort par le marché</p> <p>(0 : aucune, 1 : faible et pas assez incitatif ; 2 : assez important, mais marché étroit / faible demande ; 3 : forte, marché très attractif et en hausse)</p>	1

Annexe 12. Évaluation de l'État des leviers pour la facilitation des transitions agroécologiques dans la filière Coton

Indicateur	Note
<p>LV1. Sensibilisation sur la plus – value et le besoin à engager la filière dans une TAE</p> <p>(0=: les producteurs ou les acteurs concernés n'ont jamais été sensibilisés sur le besoin de TAE, notamment sa plus-value et les modalités d'application ; 1 : les producteurs et les acteurs du sous-secteur concerné ont reçu des informations voire des connaissances sur une possible TAE dans la filière, mais ces connaissances restent très insuffisantes pour passer à la mise en œuvre ; 2 = les informations et connaissances reçues sont importantes, mais ne permettent pas encore de lever les différentes contraintes relatives à la mise en œuvre de la TAE ; 3 = : les acteurs ont une bonne connaissance de la justification de la TAE souhaitable et des modalités pour son application y compris pour gérer les éventuelles contraintes techniques ou organisationnelles</p>	1
<p>LV2Disponibilité des références et des compétences locales nécessaires</p> <p>(0 : aucune référence et aucune compétence ne sont disponibles sur la TAE souhaitable ; 1 : Les références disponibles sont très insuffisantes, ou pas assez adaptées, les compétences sont rares ou limitées ; 2 : les références et les compétences sont disponibles pour la majorité des requêtes ; 3 : Toutes les références nécessaires et compétences sont disponibles et régulièrement renouvelées)</p>	1
<p>LV3. Accessibilité aux services de conseil agricole (SCA) adaptés</p> <p>(0 = AE pas traitée par les SCA, 1 : traitée superficiellement ; 2 : SCA assez accessible, répondant à une partie seulement des requêtes relatives à l'AE ; 3 : SCA répondant aux demandes diversifiées et évolutives des producteurs sur l'AE)</p>	1
<p>LV4. Alignement de l'environnement institutionnel et des services agricoles</p> <p>(0 = aucun alignement, 1 = alignement faible, 2 : alignement incomplet ; 3= alignement complet)</p>	1
<p>LV5. Rémunération de l'effort par le marché</p> <p>(0 : aucune, 1 : faible et pas assez incitatif ; 2 : assez important, mais marché étroit / faible demande ; 3 : forte, marché très attractif et en hausse)</p>	1